

NOTRE STRATÉGIE, VOTRE AVENIR



OMERS a été créé en 1962 à titre de régime de retraite du personnel des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La loi a reconduit la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et créé la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») afin de remplacer le gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime. Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres du conseil de la SP. Depuis le 30 juin 2009, la SP nomme les membres du conseil de la SAO.

Société de promotion d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS. Elle compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite d'OMERS;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser le taux des cotisations;
- Fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres du conseil de la SP et de la SAO.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres et il est l'administrateur des régimes d'OMERS.

Le conseil de la SAO est investi des responsabilités suivantes :

- Nommer et superviser les membres de l'équipe de direction de la SAO;
- Élaborer les politiques de placement et de capitalisation, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- Superviser les services de retraite, l'administration et l'évaluation des régimes;
- Nommer les vérificateurs de la SAO et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

Direction de la société d'administration d'OMERS

La direction de la SAO conduit les affaires de la SAO. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes de retraite d'OMERS;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes de retraite d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes de retraite d'OMERS;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

TABLE DES MATIÈRES

1	Notre stratégie, votre avenir
2	Faits saillants 2011
4	Nos principes
6	Message du président du conseil
8	Message du président et chef de la direction
11	Gouvernance — Société d'administration d'OMERS
16	Vote par procuration
17	Équipe de la haute direction
18	Conseil d'administration
19	Rapport de gestion 2011
60	Rapport de gestion sur la rémunération
68	Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des auditeurs indépendants
69	Opinion actuarielle
70	Rapport de l'auditeur indépendant
71	États financiers consolidés
74	Notes complémentaires
109	Survol financier des dix derniers exercices
110	Glossaire



L'équipe de la Société d'administration d'OMERS trace la voie à suivre pour assurer la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS. Désormais doté d'une stratégie visant à renforcer notre présence à l'échelle mondiale et à créer de nouvelles occasions de placement, OMERS est en train de s'imposer dans le monde des placements.

Notre équipe des services est également déterminée à offrir un excellent service à tous nos participants, et nous poursuivons nos efforts pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer notre efficacité. Le paysage des retraites est en mutation. La récente récession économique et les futures réformes des retraites vont bouleverser les méthodes de fonctionnement et d'investissement des régimes de retraite.

Des possibilités ne manqueront pas de se présenter. OMERS a tracé la voie à suivre pour l'avenir en mettant l'accent sur la stabilité et la viabilité à long terme de ses régimes de retraite, afin de bien s'acquitter de ses responsabilités envers ses participants et retraités.



**NOTRE STRATÉGIE,
VOTRE AVENIR**

FAITS SAILLANTS 2011

ENCORE DAVANTAGE POUR NOS PARTICIPANTS

Lancement des cotisations facultatives supplémentaires (CFS)

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les participants à OMERS peuvent ouvrir un compte de cotisations facultatives supplémentaires (CFS). Ce concept, qui répond à la demande des participants, leur permet d'investir dans la caisse d'OMERS. Les participants actifs peuvent transférer à leur compte de CFS l'intégralité ou une partie des fonds provenant de leur REER, de leur régime de retraite agréé ou de leur régime de participation différée aux bénéficiaires. Ils peuvent également cotiser à leur compte de CFS toutes les deux semaines ou tous les mois. Ces cotisations, tout comme celles à un REER, sont déductibles du revenu imposable. À la fin de l'exercice, 5 100 participants à OMERS avaient cotisé 93 millions de dollars au programme des CFS.

Les CFS sont semblables à un régime enregistré d'épargne-retraite, mais elles font partie du régime principal d'OMERS et leurs possibilités de retrait sont différentes. Les CFS donnent accès à un portefeuille équilibré bien géré de placements mondiaux investis en partie sur les marchés privés. L'intérêt pour les CFS demeure vif.

LE PORTEFEUILLE DU GROUPE IMMOBILIER OXFORD PREND DE L'AMPLEUR

En réalisant d'importantes acquisitions

Au Canada – le célèbre Palais des congrès du Toronto métropolitain

Le Groupe immobilier Oxford a réaffirmé en septembre sa présence dans le quartier des affaires de Toronto en faisant l'acquisition du Palais des congrès du Toronto métropolitain. Ce complexe comprend le Palais des congrès du Toronto métropolitain, la tour à bureaux du 277, rue Front, l'hôtel InterContinental et un stationnement de 1 200 places.

Au Royaume-Uni – Conformément à la stratégie d'Oxford, qui consiste à faire l'acquisition de grands immeubles de qualité supérieure, le Groupe immobilier a conclu l'achat de Green Park, à Reading, en Angleterre. À titre de plus récente acquisition de notre portefeuille immobilier britannique en pleine croissance, Green Park s'ajoute à MidCity Place, Watermark Place et à la tour à bureaux en construction du 122, Leadenhall. S'étendant sur 190 acres en bordure de l'autoroute M4, Green Park est l'un des plus importants projets immobiliers d'Europe, car il offre 1,3 million de pieds carrés d'espace à bureaux de catégorie A luxueusement aménagés. Green Park est doté de caractéristiques durables élaborées inspirées du programme Sustainable Intelligence d'Oxford, qui prévoit la réduction des déchets et des rejets gazeux, la promotion de la biodiversité, le recyclage et les déplacements écologiques.



En procédant à d'importantes mises en valeur

Au Canada – RBC WaterPark Place, AAA LEED Gold Development et le Groupe immobilier Oxford se sont associés à l'Office d'investissement du RPC pour construire un important projet immobilier comprenant une tour à bureaux et un centre RBC commercial en bord de lac à Toronto. Fruit des liens qui lient depuis 50 ans Oxford et RBC, la tour servira de quartier général aux activités bancaires canadiennes de la Banque Royale du Canada.

Aux États-Unis – Hudson Yards

Notre présence à New York est soulignée par des relations stratégiques telles notre coentreprise avec Related Properties, qui nous a permis de mettre en chantier le projet de réaménagement Hudson Yards, d'une superficie de 12 millions de pieds carrés. Le fabricant d'articles de luxe en cuir Coach Inc. a récemment choisi Hudson Yards pour y installer son siège social.

Sans alourdir notre empreinte carbonique

Global Real Estate Sustainability Benchmark a récemment classé Oxford au rang des dix meilleures sociétés immobilières privées au monde pour ses pratiques durables. Chaque nouveau projet d'aménagement ne fera qu'améliorer notre classement. Le RBC WaterPark Place s'ajoutera au programme primé Sustainable Intelligence d'Oxford à titre de projet le plus rentable du portefeuille d'Oxford.



OMERS PRIVATE EQUITY FAIT FRUCTIFIER NOS ACTIFS

Au Canada – Husky International

De concert avec la firme bostonnaise de capital de risque privé Berkshire Partners, OMERS Private Equity (OPE) a conclu l'achat de Husky International, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de matériel de moulage par injection et de services destinés au secteur des matières plastiques. Décrite comme « grand succès canadien », cette société ontarienne possède des usines au Canada, aux États-Unis, au Luxembourg et en Chine, exploite plus de 40 bureaux des ventes et de service, et compte des clients dans plus de 100 pays. Les machines qu'elle produit sont utilisées pour fabriquer une multitude de produits, depuis les bouteilles de boissons gazeuses et les contenants alimentaires jusqu'aux dispositifs médicaux et aux pièces d'appareils électroniques.



Au Royaume-Uni – V.Group Limited

Le principal fournisseur mondial du secteur robuste et en pleine croissance de la gestion à forfait de navires a été acquis en septembre par OMERS Private Equity. V.Group est également chef de file de la dotation en équipages et services maritimes connexes. Cette lucrative entreprise britannique exploite et entretient plus de 700 navires et possède dans 34 pays un réseau de 70 bureaux. Appuyée par les abondantes ressources financières et les contacts mondiaux d'OMERS, l'équipe de gestion expérimentée et talentueuse de V.Group sera en mesure de mieux poursuivre sa stratégie de croissance dans les marchés émergents.

Aux États-Unis – Accelerated Rehabilitation Centers et Great Expressions Dental

OMERS Private Equity a fait en juillet l'acquisition d'un important réseau régional américain de services ambulatoires de réadaptation. Accelerated Rehabilitation Centers exploite 223 cliniques dans huit États. Dotée d'un personnel de 1 300 personnes, l'entreprise propose une gamme de services qui comprennent des soins pré et postopératoires, le traitement de problèmes orthopédiques et de blessures sportives et la réadaptation des travailleurs blessés.

Great Expressions, dont le siège social est situé à Bloomfield Hills, au Michigan, est une importante société de gestion de cliniques dentaires qui administre un réseau de 152 cliniques situées dans sept États du Midwest, du Sud et du Nord-Ouest. Avec plus de 1 800 employés, les cliniques dentaires affiliées à Great Expressions offrent des soins dentaires de toutes sortes, y compris l'entretien dentaire et les soins préventifs.

OMERS PRIVATE EQUITY REMPORTE POUR 2011 UN PRIX DU PROGRAMME CANADIAN DEALMAKERS

Pour la deuxième année consécutive, OMERS Private Equity remporte un prix du programme Canadian Dealmakers. Le Dealmakers Mid Market Private Equity Award a été présenté à OPE afin de souligner son acquisition de deux plateformes du secteur nord-américain des soins ambulatoires de réadaptation : CBI Health Group (CBI) et Accelerated Rehabilitation Centers (ARC).

Ces prix célèbrent les entreprises et les particuliers canadiens qui ont contribué de manière marquante à l'essor du marché des fusions et acquisitions, que ce soit par l'innovation, la croissance, la formulation de pratiques exemplaires ou la création de valeur.

OMERS Private Equity a fait équipe avec la direction de cette entreprise pour acheter en janvier 2011 CBI, l'un des plus importants fournisseurs de soins de santé intégrés au Canada. De la même manière, OPE a fait équipe avec la direction d'Accelerated Rehabilitation Centers pour faire en juillet 2011 l'acquisition de cet important fournisseur de soins ambulatoires en réadaptation du Midwest américain.



DE NOUVELLES OCCASIONS POUR NOTRE SOCIÉTÉ

Des bureaux officiels s'ouvrent à New York

OMERS Worldwide a ouvert en octobre 2011 ses nouveaux bureaux de New York, au 320, Park Avenue, où s'activera une équipe de 30 professionnels des placements dans l'immobilier, l'infrastructure, le marché privé et celui des capitaux. Cela fait suite à l'inauguration, en 2008, de nos bureaux de Londres, au Royaume-Uni, et s'ajoute aux bureaux d'OMERS de Toronto et Calgary.

Lancement d'OMERS Ventures

Le lancement d'OMERS Ventures en octobre a permis la création de l'un des plus importants groupes de placement de capital de risque au Canada. Fondée à l'initiative d'OMERS Strategic Investments (OSI), OMERS Ventures est en mesure de fournir du capital de départ et de croissance en plus d'ajouter de la valeur grâce au mentorat et à l'encadrement d'une équipe de professionnels chevronnés du placement et de l'exploitation et d'un comité consultatif expérimenté.



FAITS SAILLANTS 2011

SUITE

NOS PRINCIPES

DES TÉMOIGNAGES OBJECTIFS D'APPRÉCIATION



De la part de nos employés

Au rang des 50 employeurs de choix au Canada

Pour la quatrième année consécutive, le personnel d'OMERS a classé notre entreprise au rang des 50 meilleurs employeurs au Canada, dans le cadre d'un sondage d'Aon Hewitt publié dans le numéro du 31 octobre du magazine *Maclean's*. OMERS s'est classé 16^e parmi plus de 260 entreprises. OMERS s'est également classée en novembre 11^e meilleur employeur parmi les grands employeurs de la région du Grand Toronto, seul régime de retraite à faire partie de cette liste.

WORLD FINANCE

De la part du monde du placement

Caisse de retraite de l'année au Canada

Pour la deuxième année d'affilée, le magazine *World Finance* a nommé OMERS caisse de retraite de l'année au Canada. Les juges recherchent une société faisant preuve de stabilité financière, d'une approche prudente envers le risque et la gouvernance d'entreprise, et d'ouverture face au perfectionnement du personnel.

88 %

De la part de nos participants

Sondage 2011 sur la satisfaction des participants

Le sondage annuel sur la satisfaction de nos participants à l'égard de la qualité du service d'OMERS a révélé un taux moyen de satisfaction de 88 pour cent. C'est donc pour la huitième année d'affilée que notre taux de satisfaction dépasse 85 pour cent.

1

NOTRE BILAN DOIT ÊTRE SAIN

Notre actif et notre passif sont estimés à leur juste valeur. Placé avec prudence, notre actif produit un rendement à la hauteur des besoins de notre régime de retraite en assumant un degré de risque approprié.

2

NOUS DEVONS POSSÉDER LA BONNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

Notre organisme s'est doté des moyens voulus pour assurer responsabilisation et transparence décisionnelle. Chacun sait ce qu'on attend de lui et des autres. Cette structure permet une gestion active et directe de notre actif et permet l'optimisation économique.

3

NOUS DEVONS COMPRENDRE LES BESOINS DE NOS PARTICIPANTS ET Y RÉPONDRE

Nous comprenons les besoins de tous nos participants. Nous répondons à leurs attentes, au moment et à l'endroit qu'ils désirent, et à un prix avantageux pour eux.

4

CHACQUE MEMBRE DE NOTRE PERSONNEL DOIT ÊTRE COMPÉTENT ET À SA JUSTE PLACE

Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : des gens qui assument leurs décisions. Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs. Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

5

NOUS DEVONS AVOIR ACCÈS À L'INFORMATION DE GESTION APPROPRIÉE

Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités. Notre information de gestion est rapide, exacte et utilisable. Cette information est comprise de tous au sein de notre organisme.

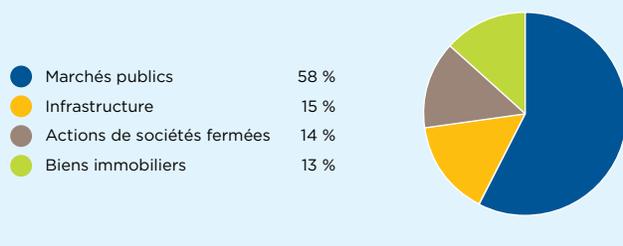
CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS

Actif net lié aux placements au 31 décembre
Valeur de marché (en milliards de dollars)



RÉPARTITION DE L'ACTIF

Actif net lié aux placements au 31 décembre 2011



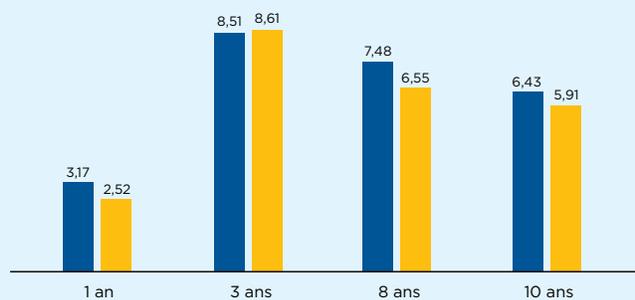
CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

(en millions de dollars)



TAUX DE RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE (%)

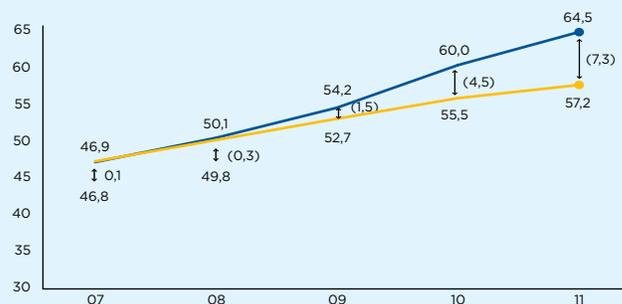
● Taux de rendement annuel moyen
● Indice de référence



ACTIF ACTUARIEL ET OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES – RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Au 31 décembre 2011
(en milliards de dollars)

● Actif actuariel
● Obligation au titre des prestations constituées
↓ Excédent (déficit) de capitalisation



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

OMERS EST « VOTRE RÉGIME POUR L'AVENIR »



JOHN SABO Président du conseil
Société d'administration d'OMERS

La sécurité de vos vieux jours nous importe avant tout et la responsabilité fondamentale de gérance du conseil de la SAO repose dans notre engagement à vous verser votre rente de retraite. À titre de dépositaires de cette responsabilité, les membres du conseil collaborent étroitement avec la direction afin de développer une stratégie à long terme capable d'assurer la réussite de cet objectif, puis de surveiller sans relâche la situation actuelle afin de contourner les obstacles qui pourraient survenir.

Mes quatre années à la tête du conseil de la SAO m'ont permis d'acquérir une perspective inédite. Après six ans passés comme membre du conseil, j'ai été honoré de recevoir le privilège de servir à titre de président à partir de 2008 – une année pleine de défis sur les marchés financiers mondiaux, mais aussi de profondes transformations chez OMERS.

Rétrospectivement, je constate qu'OMERS, dès l'apparition en 2007 des premiers indices d'un effondrement économique, était déjà à la tâche pour créer et mettre en œuvre une stratégie de placement qui allait nous permettre de stabiliser notre rendement et de mieux équilibrer la répartition de nos actifs de placement entre marchés publics et marchés privés. Les placements privés ne représentaient en 2003 que 18 pour cent de notre portefeuille. Grâce à une série de décisions stratégiques prudentes survenues au cours des années subséquentes, nos placements sur les marchés privés représentaient en 2011 environ 42 pour cent – proportion très proche de l'équilibre planifié de 47 pour cent sur les marchés privés contre 53 pour cent sur les marchés publics, qui devrait permettre à OMERS d'obtenir des rendements durables et mieux prévisibles à long terme.

Cette nouvelle stratégie a engendré une modification de notre manière de gérer nos placements. L'approche dynamique que nous avons adoptée nous a amenés à déployer notre propre personnel dans les principaux centres financiers où nous faisons affaires, afin de mettre en place une gestion directe de nos placements et réduire ainsi les coûts. Cette initiative a ainsi permis l'ouverture en 2008 à Londres, en Angleterre, d'un bureau d'OMERS Worldwide, qui gère aujourd'hui des placements importants sur les marchés privés.

Nous avons inauguré à l'automne 2011 les nouveaux bureaux à New York d'OMERS Worldwide, étape importante de l'accroissement de notre présence mondiale et de l'affermissement de nos relations dans le monde international de l'investissement. Le fait d'avoir posté dans ces centres des professionnels chevronnés capables de saisir les occasions qui

« NOUS PRÉOCCUPER DE L'AVENIR NE SIGNIFIE PAS SEULEMENT ASSURER LA SÉCURITÉ À LONG TERME DU RÉGIME, MAIS ALLER AU-DELÀ AFIN DE SATISFAIRE NOS PARTICIPANTS DANS NOTRE PRESTATION DES SERVICES DE RETRAITE. »

s'y présentent est un volet essentiel de notre stratégie de placement. Avec des placements de près de 10 milliards de dollars sur les marchés publics et privés des États-Unis, nos nouveaux bureaux ont été accueillis par nos partenaires comme un engagement ferme envers cette région.

Notre présence mondiale ne représente qu'un aspect du plan stratégique 2011-2015 et constitue la feuille de route pour notre entreprise. Ce plan stratégique est toutefois évolutif et le conseil, ainsi que la direction, en assurent le suivi et procèdent au besoin à son ajustement afin que nous conservions en tout temps une perspective nette de notre avenir. Il a été mis au point par le biais d'un processus consultatif et fait constamment appel à la discussion et l'analyse des problèmes auxquels nous devons actuellement faire face et de ceux qui pourraient survenir dans l'avenir. L'état de capitalisation du régime et notre rôle dans la solution du déficit actuel font partie de ce plan.

Nous préoccuper de l'avenir ne signifie pas seulement assurer la sécurité à long terme du régime, mais prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'excellence dans les services que nous offrons à nos participants. Ainsi, cette année, le conseil a collaboré étroitement avec la direction pour mettre sur pied un nouveau comité des services aux participants qui aura pour tâche de superviser l'administration et la capitalisation du régime.

OMERS ne serait jamais en mesure de s'acquitter de ses obligations envers ses participants si la Société d'administration d'OMERS et la Société de promotion d'OMERS n'œuvraient pas dans un but commun avec la direction. On le voit dans notre approche conjuguée relative à l'adoption de pratiques de gouvernance exemplaires et dans nos communications conjointes, le cas échéant. Chacune de nos sociétés joue un rôle important pour ce qui est d'assurer la santé et le succès à long terme des régimes d'OMERS et je tiens à remercier la Société de promotion d'OMERS pour son engagement et le solide jugement dont elle a fait preuve au cours de l'exercice écoulé pour l'atteinte de cet objectif.

Créer, mettre en œuvre et surveiller des pratiques de gouvernance de pointe de notre secteur est plus que jamais une priorité pour le conseil de la SAO. L'examen externe de notre gouvernance, exigé par la *Loi sur OMERS de 2006*, aura lieu en 2012 et le conseil fera tout en son pouvoir pour venir en aide au gouvernement d'Ontario, qui procédera à cet examen.

Sous les ordres du chef de la direction Michael Nobrega et de l'équipe de la haute direction de l'entreprise œuvre un personnel hautement motivé, ce qui a valu à OMERS de figurer pour la quatrième année consécutive sur la liste des meilleurs employeurs au Canada.

Non seulement ce personnel motivé témoigne-t-il éloquemment de son souci envers la vigueur de notre régime de retraite, mais ses efforts se sont traduits par un engagement social accru de notre entreprise. Depuis 2007, l'implication de notre personnel envers les besoins de la collectivité sous forme de bénévolat et de levées de fonds a connu une croissance exponentielle. Preuve tangible de ses efforts pour 2011, la famille d'OMERS a recueilli plus de 1,0 million de dollars pour Centraide et fourni environ 2 200 heures de bénévolat à divers organismes caritatifs. Ce sont là de nobles statistiques dont nous pouvons tous être fiers.

J'aimerais féliciter Rick Miller, qui me succède à la présidence du conseil de la SAO. L'expérience de Rick l'a extrêmement bien préparé à assumer ce rôle, que ce soit sa nomination au conseil en 1997 ou les 15 années de loyaux services durant lesquelles il a contribué à l'essor de la société. Je remercie également pour ses services exceptionnels John Goodwin, qui a quitté le conseil de la SAO le 31 décembre 2011. Au nom du conseil, je souhaite également célébrer la mémoire et les longs états de service au conseil de Michael Power, qui est décédé en janvier 2012. Michael a été sept années durant un membre éminent du conseil, où il a été président du comité de la gouvernance pendant quatre ans et demi, et le moteur et l'âme dirigeante du projet de réforme de la gouvernance, créé en 2007 afin de venir en aide au conseil de la SAO dans l'accomplissement de sa mission et de sa philosophie de la gouvernance. Il nous manquera cruellement et nous conserverons de lui un souvenir ému.

Permettez-moi enfin de vous dire que présider au cours des quatre dernières années le conseil de la Société d'administration d'OMERS a été pour moi un honneur et un privilège et je peux témoigner du fait que le conseil et la direction demeurent attentifs pour faire en sorte qu'OMERS devienne « votre régime pour l'avenir ».

Le président du conseil,



John Sabo

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

ÉLABORER LA STRATÉGIE DU SUCCÈS

L'exercice 2011 nous a rappelé qu'aucune institution n'est à l'abri des perturbations des marchés du crédit et boursiers mondiaux.



MICHAEL NOBREGA
Président et chef de la direction
Société d'administration d'OMERS

Nombre d'états souverains, d'importantes institutions financières et de grandes entreprises du monde industrialisé ont subi les conséquences de leur mauvaise gestion budgétaire et de leur dette excessive en voyant baisser leur notation, s'élever leurs coûts d'emprunt et fondre la valeur de leurs actions. OMERS a conservé sa notation « AAA » et a ainsi traversé la tourmente des marchés mondiaux et affiché des résultats positifs pour 2011.

OMERS a atteint cet objectif en étant un investisseur à long terme responsable, ce qui inclut de faire un usage très prudent de l'emprunt. OMERS reconnaît que le rendement d'un seul exercice ne suffit pas à expliquer l'ensemble de la situation. En raison de notre obligation de verser des rentes pendant de nombreuses décennies, nous avons pour objectif de stabiliser à un taux acceptable notre rendement à long terme en adoptant une stratégie de planification capable d'anticiper sur un cycle de cinq ans la manière dont les soubresauts des marchés risquent d'affecter notre avenir financier.

Le régime de retraite a réalisé en 2011 un rendement brut de 3,17 pour cent sur ses placements, soit un revenu de placement total de 1,7 milliard de dollars, dans la foulée de deux exercices à fort rendement qui ont généré un revenu de placement net de 9,7 milliards de dollars. Nos importants placements dans les marchés privés de l'infrastructure, de l'immobilier et des titres de sociétés fermées ont rapporté un rendement de 8,20 pour cent et un revenu de placement total de 1,8 milliard de dollars. Notre stratégie de déplacer nos capitaux depuis les marchés publics vers les marchés privés répond à l'objectif de diversification de la répartition de l'actif du plan stratégique d'OMERS. Notre portefeuille de titres à revenu fixe et notre portefeuille d'obligations à rendement réel, composé d'obligations gouvernementales et de sociétés ainsi que d'hypothèques canadiennes, ont obtenu un rendement impressionnant : 9,13 pour cent pour les placements à revenu fixe et 17,84 pour cent pour les obligations à rendement réel, soit un revenu de placement total de 1,4 milliard de dollars. Avec leur rendement négatif de 11,29 pour cent pour les titres de sociétés ouvertes canadiennes et de moins 4,96 pour cent pour les titres de sociétés ouvertes étrangères, et une perte de placement totale de 1,5 milliard de dollars, les titres boursiers ont représenté une faiblesse. Le déclin soudain et prononcé des marchés boursiers mondiaux au second semestre de 2011 nous a rappelé une fois de plus

« NOTRE PLAN STRATÉGIQUE COMPORTE DE BELLES RÉALISATIONS QUI NOUS ENRICHIRONT DANS LES ANNÉES QUI VIENNENT. »

l'instabilité de la Bourse. Plusieurs raisons ont motivé le faible rendement des titres – la crise de la dette souveraine européenne, le déficit gouvernemental des États-Unis et des pays européens, un ralentissement de la croissance des principales économies asiatiques, une moindre demande pour les produits de base et la menace d'une récession mondiale. Élaborer une stratégie gagnante pour gérer la volatilité des marchés boursiers mondiaux continue d'être notre principale priorité en 2012.

Le rendement d'un seul exercice ne suffit pas à expliquer l'ensemble de la situation. Notre obligation envers près de 420 000 participants au régime consiste à leur verser une rente durant toutes les années de leur retraite. Afin de stabiliser nos rendements à un niveau suffisant pour une capitalisation complète du régime, nous avons commencé en 2004, alors que 82 pour cent de l'actif de la caisse était placé dans des actions, des obligations et d'autres instruments de ce genre, et le reste dans des actifs privés, de privilégier davantage les placements sur les marchés privés. En 2011, la composition de l'actif du régime était beaucoup mieux équilibrée, soit 58 pour cent de ses placements sur les marchés publics et 42 pour cent, sur les marchés privés. Au cours des huit dernières années, nous avons augmenté de près de 18 milliards de dollars la valeur de nos placements dans l'immobilier, l'infrastructure et les actions de sociétés fermées, principalement au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Ce déplacement du capital vers des actifs privés a pour but de diminuer l'exposition à la volatilité du marché boursier en faisant l'acquisition d'investissements privés qui génèrent des flux de trésorerie fiables et croissants capables d'assurer le versement des rentes. Nous surveillons constamment l'affectation de notre capital aux diverses catégories d'actif et particulièrement son exposition à l'imprévisibilité des marchés boursiers. Le conseil et la direction procèdent actuellement à l'évaluation triennale régulière de l'actif et du passif, prenant en considération l'augmentation à long terme du coût des prestations de retraite et prévoyant les ajustement de notre politique de répartition des actifs qui pourraient s'imposer.

Notre défi continuel consiste à solutionner le déficit de capitalisation du régime. Nous payons encore le prix des dommages causés par la crise mondiale du crédit et l'effondrement boursier de 2008. Du fait que les gains et les pertes de nos placements supérieurs et inférieurs aux besoins de capitalisation sont lissés sur cinq ans, le régime

continue de constater les pertes subies en 2008, mais n'a pas encore constaté tous les gains de 2009 et 2010. Le déficit de capitalisation du régime principal s'est donc accru pour atteindre 7,3 milliards de dollars en 2011, par rapport à 4,5 milliards de dollars en 2010. Nous prévoyons qu'il augmentera encore d'ici la fin de 2012, lorsque toutes les pertes subies en 2008 auront été constatées. L'état de capitalisation de l'élément à prestations déterminées du régime principal est par ailleurs affecté par le coût du passif, lequel a augmenté de 4,5 milliards de dollars pour atteindre 64,5 milliards de dollars en 2011.

Les augmentations temporaires des taux de cotisations et les réductions temporaires des prestations devaient certes permettre d'éliminer le déficit à long terme, mais nous visons un retour plus rapide en position d'excédent du régime en obtenant un rendement net de l'ordre de 7 à 11 pour cent. Au cours des huit dernières années, nous avons affiché un rendement annuel brut moyen de près de 7,5 pour cent, ajoutant ainsi 24,8 milliards de dollars à l'actif net.

Nos services de retraite continuent de marquer des points auprès des participants et des employeurs sur le plan de la qualité de l'administration des régimes et des produits novateurs qu'ils proposent, dont le programme remarquable des cotisations facultatives supplémentaires (CFS). Ce programme permet aux participants au régime de cotiser à un compte de CFS ou d'y transférer des fonds provenant de leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et d'un autre régime de retraite agréé, et de bénéficier du rendement de placement net de la caisse d'OMERS. Il a été lancé en janvier 2011 et environ 5 100 participants ont décidé de s'en prévaloir au cours de l'exercice écoulé. Je suis fier de vous annoncer que je suis de leur nombre. J'ai confié à OMERS la gestion de mon REER car je crois en la solidité de notre stratégie de placement à long terme.

Notre plan stratégique, inauguré en 2007, comporte déjà de belles réalisations qui nous enrichiront dans les années qui viennent. Pour le troisième exercice consécutif, OMERS a été classé de source indépendante comme l'un des meilleurs employeurs et la caisse de retraite ayant connu le meilleur succès au Canada. Nous possédons l'ébauche d'une empreinte mondiale grâce à nos bureaux de Londres et de New York qui permettent à nos professionnels du placement de dénicher d'attrayantes occasions de placement. OMERS côtoie désormais les

grands investisseurs institutionnels de la planète, qui reconnaissent en nous un éventuel partenaire de co-investissement. Nous avons persuadé les gouvernements d'éliminer les obstacles réglementaires inutiles auxquels il nous coûtait cher de nous conformer et qui restreignaient nos possibilités de placement. De plus, en augmentant notre capacité de gérer à l'interne nos placements, au lieu d'avoir recours à des gestionnaires externes, notre caisse réalisera des économies considérables.

Nous sommes persuadés que les initiatives stratégiques et les innovations que propose le plan stratégique d'OMERS, ainsi que les mesures de gestion du risque qui font partie intégrante de notre stratégie de placement à l'échelle de l'organisme, permettront à OMERS de gérer avec succès les perturbations des marchés financiers mondiaux et de tenir la promesse faite à nos participants en matière de retraite.

Le président et chef de la direction,



Michael Nobrega

GOUVERNANCE SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

Selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* qui a été proclamée en juin 2006, la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est responsable de l'administration des retraites, de l'évaluation de l'obligation au titre des rentes constituées et des placements des caisses de retraite.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DU CONSEIL

Une gouvernance efficace et transparente du régime de retraite permet à OMERS de tenir sa promesse en matière de retraite aux participants. Tout au long de ses 50 années d'histoire, OMERS s'est efforcé d'atteindre des normes de gouvernance élevées, comme en témoignent sa philosophie et sa mission de la gouvernance.

> Philosophie de la gouvernance

Le conseil de la SAO sera publiquement reconnu comme un chef de file du secteur des caisses de retraite dans la gouvernance d'entreprise et des retraites.

> Mission de la gouvernance

Le but de la gouvernance est de garantir l'efficacité de la prise de décision du conseil et de la direction au moyen de processus et de mécanismes de contrôle afin de s'assurer que les régimes de retraite d'OMERS sont administrés dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la SAO est investi d'un certain nombre de responsabilités qui sont exposées dans le mandat du conseil d'administration de la SAO. Ce document se trouve dans le site Web d'OMERS. La principale responsabilité du conseil de la SAO consiste à établir les orientations et les objectifs de placement de la SAO, et de s'assurer que les services de retraite dont elle est responsable sont exécutés avec efficacité. Il supervise également de près la présentation de l'information financière et les questions actuarielles comme l'évaluation annuelle du passif des régimes de retraite d'OMERS. Le conseil de la SAO approuve le processus de la planification stratégique que suit la SAO, ainsi que le plan stratégique préparé par l'équipe de la direction. Il délègue à la direction la responsabilité de l'élaboration de stratégies et la gestion des activités courantes, ainsi que nombre d'autres fonctions importantes comme la conformité, les contrôles internes et la gestion des talents. S'agissant de ces délégations, le rôle du conseil de la SAO consiste à surveiller la direction et à s'assurer que ses activités correspondent à la philosophie, aux objectifs et aux orientations à plus long terme établis par le conseil de la SAO.

Le conseil de la SAO doit assumer des responsabilités importantes, dont le choix et la nomination du chef de la direction de la SAO, ainsi que l'évaluation de son rendement. La rémunération de l'équipe de direction relève également du conseil.

GOUVERNANCE DU CONSEIL

Nous avons mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques à l'appui de l'engagement de la SAO en matière de gouvernance et de rendement du conseil, notamment :

- un manuel de gouvernance disponible dans notre site Web;
- un programme de formation des membres du conseil qui comprend l'accréditation externe des administrateurs, ainsi qu'un programme d'orientation interne sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil;
- une politique en matière d'indépendance des auditeurs externes;
- un code de déontologie détaillé qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la responsabilité fiduciaire, la confidentialité et la protection de la vie privée;
- une politique en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières. Les membres du conseil et de la haute direction doivent obtenir une autorisation préalable pour leurs opérations personnelles sur valeurs mobilières;
- l'obligation pour les membres du comité d'audit de satisfaire à des normes de connaissances financières;
- un processus de transparence et de responsabilisation comprenant des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes, ainsi que la communication précise en temps voulu, sous forme imprimée ou électronique, des nouvelles importantes. Un résumé des décisions du conseil et des comités de la SAO est publié dans le site Web d'OMERS.

Le conseil de la SAO a passé en 2011 un temps considérable à examiner le programme de gestion du risque de la société, en assumant une responsabilité directe pour cette activité, qui relevait autrefois du comité d'audit. Le conseil de la SAO a également approuvé en 2011 une nouvelle politique d'examen des opérations particulières. Cette politique constitue le dernier volet du projet de réforme de la gouvernance du conseil. Elle établit des règles additionnelles touchant les opérations financières entre les administrateurs et cadres supérieurs en poste ou retraités, ainsi que les membres de leur famille, avec les organismes promoteurs ou autres parties ayant des liens étroits avec OMERS, car le conseil estime que de telles opérations exigent une surveillance plus étroite afin de s'assurer qu'elles sont dans l'intérêt des participants au régime. Cette politique est disponible dans la section gouvernance de notre site Web. Lorsque le conseil de la SAO a adopté cette politique, il a émis une directive voulant que l'on rédige un rapport annuel sur toute opération relevant de cette politique. Il n'y a eu aucune opération de ce genre en 2011.

Nous nous attendons à ce que le conseil de la SAO consacre en 2012 un temps considérable à l'examen provincial d'OMERS prévu par la Loi de 2006 sur l'examen d'OMERS, laquelle a été adoptée en 2006 et qui exige qu'un examen complet ait lieu en 2012.

De plus amples détails sur les pratiques de gouvernance de la SAO se trouvent dans le manuel de gouvernance qui est disponible à l'adresse www.omers.com.

MEMBRES DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2009, la Société de promotion d'OMERS a établi le règlement administratif n° 13, qui désigne certains organismes promoteurs ayant le droit de proposer les noms de candidats au conseil de la SAO. Selon le règlement administratif n° 13 de la SP, le conseil de la SAO est actuellement composé de 14 membres proposés par les organismes suivants :

- Association des Municipalités de l'Ontario (2 membres)
- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (2 membres)
- Cité de Toronto (1 membre)
- Electricity Distributors Association (1 membre)
- Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (1 membre)
- Association ontarienne des commissions de services policiers (1 membre)

- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre)
- Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario (1 membre)
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (1 membre)
- Association des policiers de l'Ontario (1 membre)
- Représentants des retraités (1 membre)
- Conseils scolaires (1 membre) (avec alternance entre les conseils publics et les conseils catholiques)

POUVOIR DE NOMINATION DU CONSEIL

Le conseil de la SAO nomme le chef de la direction, qui n'est pas membre du conseil, ainsi que l'auditeur indépendant de la société et l'actuaire externe responsable de l'évaluation du régime et des questions connexes. Le conseil dispose de son propre conseiller juridique externe qui peut le conseiller en cas de conflit.

USAGES DU CONSEIL

Le conseil de la SAO tient régulièrement des séances à huis clos en l'absence de la direction. Il autoévalue également de manière régulière son rendement à la fin des séances et chaque année. Il analyse régulièrement les compétences qui lui sont nécessaires pour bien servir les intérêts des participants au régime.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SAO

La rémunération versée aux membres du conseil de la SAO est fixée par le règlement administratif no 6 de la SP. En vertu de ce règlement, le président du conseil reçoit une rémunération totale de 70 000 dollars par an, tandis que les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 17 800 dollars par an et les autres membres, des honoraires annuels de 12 800 dollars. En outre, tous les membres du conseil, à l'exception de son président, percevront des indemnités journalières de 750 dollars pour les réunions, à raison de 24 réunions par an au maximum.

Les audiences du sous-comité d'appel de la SAO, qui se réunit au besoin pour entendre les appels déposés par les participants au régime, ne sont pas soumises à la limite de 24 réunions annuelles, et n'y sont pas comptabilisées.

Le tableau de la page 14 indique la rémunération versée aux membres du conseil de la SAO pour les réunions du conseil et des comités de la SAO, ainsi que d'autres frais admissibles en 2011 et les chiffres comparables en 2010.

COMITÉS DU CONSEIL

En 2011, le conseil de la SAO comptait quatre comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses fonctions.

Le conseil de la SAO fait également appel de temps à autre à des sous-comités pour s'occuper de situations spéciales.

COMITÉ DE PLACEMENT (COMITÉ PLÉNIER)

Le rôle du comité de placement est de permettre au conseil de la SAO de s'acquitter de ses obligations de surveillance fiduciaire et de ses obligations se rapportant aux politiques et stratégies de placement de la SAO, et de permettre au conseil de la SAO de s'acquitter de ses responsabilités connexes en matière de surveillance, de conformité et d'atténuation du risque. Le comité des placements a également pour mandat d'approuver les opérations majeures.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Le comité de la gouvernance examine chaque année le mandat du conseil de la SAO et de ses comités. Il surveille le programme d'orientation et de formation du conseil de la SAO, et a également pour responsabilité de mettre en œuvre une évaluation annuelle du rendement du conseil de la SAO. Il recommande les modifications à la gouvernance de la SAO nécessaires pour remédier aux problèmes d'efficacité révélés par les évaluations, et il évalue les compétences requises pour le conseil de la SAO et recommande les aptitudes et l'expérience nécessaires pour le conseil. Le comité a également pour responsabilité d'examiner les politiques pertinentes relatives à la gouvernance, dont la politique de communication externe de la SAO.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance dans les domaines suivants :

- intégrité des processus d'information financière et des états financiers;
- système de contrôle interne et passage en revue de la présentation de l'information financière;
- système de gestion du risque et gestion du risque de fraude;
- processus de vérification interne;
- audit externe des états financiers;
- processus de l'organisme pour surveiller la conformité avec les lois et les règlements, et le Code de déontologie;
- dénonciation des abus (ligne d'assistance éthique) et enquêtes spéciales.

COMITÉ DE LA RELÈVE DU LEADERSHIP ET DE LA RÉMUNÉRATION (CRLR)

Le rôle du comité de la relève du leadership et de la rémunération est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes en :

- i) attirant, conservant et motivant des membres de la haute direction qui s'engagent à respecter l'énoncé de mission et les valeurs fondamentales de la SAO;
- ii) supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de chef de la direction;
- iii) supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

COMITÉ DES SERVICES AUX PARTICIPANTS

Le conseil de la SAO a formé en décembre 2011 un nouveau comité des services aux participants, qui est entré en fonction le 1^{er} janvier 2012, afin de lui venir en aide relativement aux questions de gestion des régimes et d'évaluation actuarielle.

SOUS-COMITÉ D'APPEL

Le sous-comité d'appel joue le rôle de tribunal d'appel pour les participants au régime qui souhaitent en appeler des décisions du président et chef de la direction (ou de ses délégués) au sujet de leur droit à une prestation de retraite. Le sous-comité d'appel tient des audiences et rend ses décisions dans le cadre de ces appels. Il retient les services d'un conseiller juridique externe indépendant pour lui venir en aide dans ses délibérations.

SOUS-COMITÉ DU CONSEIL MIXTE DE LA SAO

Ce sous-comité a été créé après l'exécution de l'accord-cadre avec la SP en 2009, pour s'occuper de questions importantes pour l'une ou l'autre partie concernant la surveillance et la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS, y compris l'accord-cadre.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SAO

Le taux d'assiduité des membres du conseil et des comités en 2011 est détaillé à la page 15.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DU CONSEIL DE LA SAO

	2011		2010	
	Rémunération	Frais ^{v)}	Rémunération	Frais ^{v)}
John Sabo (président du conseil)	70 000 \$	39 076 \$	70 000 \$	28 524 \$
Bill Aziz	30 800	13 352	30 800	7 675
Frederick Biro ⁱⁱ⁾	6 200	1 146	-	-
David Carrington	33 800	3 788	30 800	2 959
Richard Faber	35 800	24 496	35 800	21 632
John Goodwin	39 550	7 890	37 300	17 250
Rick Miller	35 800	42 125	35 800	46 418
Laurie Nancekivell ⁱⁱⁱ⁾	31 550	7 594	23 300	14 079
David O'Brien	35 800	17 389	35 800	8 615
James Phillips	30 800	8 293	30 800	8 937
Michael Power ^{iv)}	23 850	27 860	32 800	46 799
Eugene Swimmer	36 550	17 787	32 300	27 523
Leslie Thompson	31 550	3 923	31 550	17 995
Sheila Vandenberk	30 800	20 914	31 550	28 432
John Weatherup	30 800	5 389	30 800	9 923
Autres frais ^{v)}	-	149 871	-	91 049
Total	503 650 \$	390 893 \$	489 400 \$	377 810 \$

i) Les indemnités de dépenses couvrent les frais professionnels habituels, y compris les indemnités de formation, de participation à des congrès et de communications couvrant des frais engagés pour le compte de la SAO. Ces frais du conseil sont déclarés chaque année au comité d'audit pour chaque administrateur.

ii) S'est joint au conseil de la SAO le 23 septembre 2011.

iii) La rémunération de Laurie Nancekivell a été versée directement à son organisme de promotion.

iv) A quitté le conseil de la SAO le 23 septembre 2011.

v) Les autres indemnités de dépenses comprennent les indemnités d'assistance aux réunions de groupe du conseil qui ne sont pas réparties individuellement.

RÉUNIONS DU CONSEIL/DES COMITÉS EN 2010

Membre du conseil	Conseil (16)		Placement (11)		Vérification (6)		Gouvernance (5)		CRLR (5)		Conseil mixte (6)		Total (49)		
	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	%
Bill Aziz	15	16	11	11	-	-	-	-	5	5	-	-	31	32	97 %
Frederick Biro ⁱ⁾	4	4	1	1	-	-	-	-	1	1	-	-	6	6	100 %
David Carrington	16	16	11	11	-	-	-	-	5	5	-	-	32	32	100 %
Richard Faber	13	16	10	11	6	6	-	-	-	-	-	-	29	33	88 %
John Goodwin	16	16	9	11	5	6	-	-	-	-	-	-	30	33	91 %
Rick Miller	16	16	11	11	-	-	-	-	5	5	6	6	38	38	100 %
Laurie Nancekivell	16	16	11	11	-	-	5	5	-	-	-	-	32	32	100 %
David O'Brien	14	16	9	11	-	-	4	5	-	-	5	6	32	38	84 %
James Phillips	12	16	11	11	6	6	-	-	-	-	-	-	29	33	88 %
Michael Power ⁱⁱ⁾	9	12	7	10	-	-	-	-	3	4	-	-	19	26	73 %
John Sabo ⁱⁱⁱ⁾	16	16	11	11	4	6	5	5	4	5	6	6	46	49	94 %
Eugene Swimmer	16	16	11	11	-	-	5	5	-	-	-	-	32	32	100 %
Leslie Thompson	16	16	11	11	5	6	5	5	-	-	-	-	37	38	97 %
Sheila Vandenberk	16	16	10	11	6	6	-	-	5	5	-	-	37	38	97 %
John Weatherup	16	16	10	11	-	-	5	5	-	-	6	6	37	38	97 %
Taux de présence	94 %		94 %		89 %		97 %		93 %		96 %		94 %		

i) S'est joint au conseil de la SAO le 23 septembre 2011.

ii) A quitté le conseil de la SAO le 23 septembre 2011.

iii) Membre d'office des comités de vérification et de gouvernance et du CRLR.

Les administrateurs de la SAO ont également assisté à d'autres réunions facultatives, telles les séances d'information du printemps et de l'automne, les séances conjointes de formation avec la SP, la visite des installations de plusieurs de nos placements et des séances internes de formation.

VOTE PAR PROCURATION

Nous détenons des actions dans de nombreuses sociétés cotées en bourse dans le monde entier. L'actionnariat implique des droits et responsabilités importants, en particulier le droit de vote lors des assemblées générales.

Le vote par procuration est un atout important pour une caisse de retraite. Nous exerçons nos droits de propriété en votant par procuration. Nous exerçons ces droits de vote diligemment afin d'optimiser la valeur de nos placements à long terme.

Nous sommes convaincus que les sociétés bien gérées qui sont dotées de pratiques de gouvernance rigoureuses offrent généralement une contribution positive au rendement des placements à long terme. À l'inverse, les sociétés mal gérées qui sont dotées de mauvaises pratiques de gouvernance ont plus de chances d'accroître le risque d'un placement à long terme.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration contiennent des déclarations générales qui indiquent l'orientation probable de notre vote sur des questions particulières. Ces positions ne sont pas inflexibles, et nous pourrions tenir compte d'éventuelles circonstances atténuantes. Dans ce cas, notre vote ne sera pas forcément conforme aux recommandations. Ainsi, nous tenons compte des régimes de réglementation ou de gouvernance et des pratiques habituelles en vigueur dans différents territoires ou pays.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes et américaines se trouvent dans notre site Web.

LIGNES DIRECTRICES SUR LE VOTE PAR PROCURATION

OMERS comprend les différents rôles et responsabilités des actionnaires, des administrateurs et des dirigeants dans le système de gouvernance d'entreprise. Par conséquent, en exerçant nos droits de vote, nous ne cherchons pas à gérer les sociétés dont nous détenons des actions. Toutefois, OMERS considère que son droit de vote est un moyen important d'influencer la direction et le conseil d'administration et d'exprimer son avis sur la façon dont la société est surveillée et gérée.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration se fondent sur un certain nombre de principes clés :

Conseil d'administration

De bonnes pratiques de gouvernance favorisent l'efficacité et l'indépendance des conseils d'administration.

Rémunération des dirigeants et des administrateurs

La rémunération des dirigeants doit être raisonnable et établie en fonction du rendement, et structurée de manière à aligner les intérêts des dirigeants sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Protection contre les prises de contrôle

Les régimes de droits de souscription devraient permettre au conseil d'administration et à la direction de répondre aux offres publiques d'achat de manière à augmenter la valeur à long terme des actionnaires.

Droits des actionnaires

Les structures d'actions doivent soutenir le principe fondamental selon lequel les droits de vote sont liés à la participation dans la proportion d'une voix par action.

Facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance

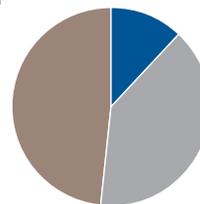
Les sociétés bien gérées qui appliquent des normes éthiques et environnementales rigoureuses, et démontrent le respect de leurs employés, des droits de la personne et des communautés où elles sont implantées contribuent au rendement financier à long terme.

VOTES PAR PROCURATION

En 2011, nous avons participé à un total de 18 878 scrutins dans le cadre de 1 660 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, nous avons participé à 2 261 scrutins dans le cadre de 216 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, nous avons participé à 7 520 scrutins aux É.-U. et 9 097 scrutins hors de l'Amérique du Nord dans le cadre de 1 444 assemblées d'actionnaires.

POINTS VOTÉS PAR PROCURATION

● Canada	2 261
● É.-U.	7 520
● Hors Amérique du Nord	9 097



ÉQUIPE DE HAUTE DIRECTION

Équipe de gestion intégrée



Michael Nobrega
Président et chef de la direction



Warren Bell
Vice-président directeur et chef des ressources humaines



Jennifer Brown
Vice-présidente directrice et chef des services de retraite



G. Blair Cowper-Smith
Vice-président directeur, Affaires générales, et chef des services juridiques



Patrick Crowley
Vice-président directeur et chef de la direction financière



Rodney Hill
Vice-président directeur et chef auditeur



Michael Latimer
Vice-président directeur et chef des placements



John Macdonald
Vice-président directeur et chef de l'exploitation (retraité le 31 décembre 2011)

Équipe de gestion des placements



Jacques Demers
Président et chef de la direction, OMERS Strategic Investments



James Donegan
Président et chef de la direction, OMERS Capital Markets



Wendy Forsythe
Présidente, OMERS Investment Management (retraitée le 31 décembre 2011)



Blake Hutcheson
Président et chef de la direction, Groupe immobilier Oxford



Paul G. Renaud
Président et chef de la direction, OMERS Private Equity



Michael Rolland
Président et chef de la direction, Borealis Infrastructure

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour la biographie des membres du conseil d'administration de la SAO, veuillez consulter omers.com



John Sabo
Président du conseil



Bill Aziz



Frederick Biro
(nommé le 23 septembre 2011)



David Carrington



Richard Faber



John Goodwin
(retraité le 31 décembre 2011)



Rick Miller



Laurie Nancekivell



David O'Brien



James Phillips



Michael Power
(retraité le 23 septembre 2011)



Eugene Swimmer



Leslie Thompson



Sheila Vandenberg



John Weatherup

RAPPORT DE GESTION 2011

TABLE DES MATIÈRES

PHILOSOPHIE ET STRATÉGIE	20
PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL	21
RÉSUMÉ DE LA SAO	23
Analyse des résultats de l'exercice 2011	23
Aperçu économique de 2011	23
Aperçu du rendement des placements	23
Frais de gestion des placements et d'administration des retraites	26
Dettes	26
Répartition de l'actif du régime	27
Examen des contrôles internes	28
Gestion du risque d'entreprise	28
RÉGIMES DE RETRAITE D'OMERS	29
Régime de retraite principal d'OMERS	29
Convention de retraite	29
Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux	30
Capitalisation du régime	30
Services de retraite d'OMERS	34
LES CAISSES	38
OMERS Capital Markets	40
OMERS Private Equity	46
Borealis Infrastructure	49
Groupe immobilier Oxford	52
OMERS Strategic Investments	55
GESTION DES RISQUES	57
CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES	59

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS » ou les « régimes ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal » ou le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux (le « régime complémentaire »). Les cotisations facultatives supplémentaires (« CFS ») sont offertes aux participants au régime dans le cadre du régime principal. La SAO est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, la « caisse » ou les « caisses »). Les caisses sont gérées par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (marchés publics, prêts hypothécaires et dette privée), OMERS Private Equity (actions de sociétés fermées), Borealis Infrastructure (infrastructure), le Groupe immobilier Oxford (biens immobiliers) et OMERS Strategic Investments (placements stratégiques dans toutes les catégories d'actifs) collectivement les « entités de placement ». Dans ce rapport de gestion dont la responsabilité incombe à la direction de la SAO (« la direction ») et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de la SAO, la direction analyse la situation financière de la SAO, ses résultats d'exploitation ainsi que son contexte opérationnel au 22 février 2012. Le comité de vérification et le conseil d'administration de la SAO (le « conseil ») ont examiné et approuvé le contenu du présent rapport de gestion.

Outre les données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels « croire », « prévoir », « pouvoir », « avoir l'intention », « continuer » et « estimer », ou des variations de tels mots et phrases, indiquant que certaines mesures, événements ou résultats « peuvent être », « pourraient être » ou « seront » entrepris ou atteints. De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et la SAO ne s'engage pas à mettre à jour ni à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

PHILOSOPHIE ET STRATÉGIE

PHILOSOPHIE

Nous avons un objectif clair et prioritaire : tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite.

Nous travaillons en équipe en quête d'un niveau de rendement inégalé qui nous permettra d'atteindre cet objectif, à savoir :

- produire des rendements suffisants à long terme en investissant l'actif des caisses et
- fournir à nos participants et employeurs des services d'administration des retraites d'excellente qualité, dont le plus important est le versement des prestations mensuelles aux retraités.

Notre philosophie est centrée sur quatre domaines clés qui font partie intégrante de nos stratégies et décisions :

MENER

Être le leader du secteur des caisses de retraite.

Nous ne visons rien de moins que la tête du secteur des caisses de retraite. Pour y parvenir, nous devons nous hisser à long terme dans le premier quartile pour le rendement de nos placements et établir la norme de notre secteur en matière de service aux participants et aux employeurs.

PERFORMER

Fournir une gestion haut de gamme des placements.

Nous reconnaissons l'importance de produire des rendements supérieurs ajustés pour le risque à long terme. Cela signifie des rendements supérieurs tout en étant conscients des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité des retraites.

SERVIR

Offrir des services de retraite hors pair à nos participants et employeurs.

Les services aux participants au régime sont l'une de nos priorités et l'un de nos principaux points forts.

CROÎTRE

Attirer des partenaires investisseurs et des employeurs grâce à notre leadership.

La croissance n'est pas un objectif en soi mais elle permet d'étendre la diversité et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager et d'améliorer nos services au bénéfice de tous les participants.

PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL

Le plan stratégique global 2011-2015 d'OMERS est le produit conjoint du conseil et de la direction de la SAO. Il a évolué comme vision partagée depuis un processus consultatif de planification stratégique.

Le plan stratégique reflète la recherche et les initiatives en tête du secteur qu'a élaborées la direction. Il tient compte des conversations ouvertes et transparentes entre les membres du conseil et la direction qui surviennent au moins six fois par année, lorsque des rapports de mise à jour détaillés sont officiellement présentés au conseil. L'orientation sur la stratégie est une question de routine lors de la liaison continue entre le président du conseil et le chef de la direction d'OMERS.

En 2011, la collaboration entre le conseil et la direction a poursuivi un niveau de mobilisation élevé qui est conforme aux principales pratiques de gouvernance. En février 2011, les membres du conseil ont établi les grands enjeux qui allaient orienter les discussions de la planification stratégique de 2011, en particulier l'état de capitalisation d'OMERS, les tendances macroéconomiques mondiales et leurs répercussions sur la stratégie de placement d'OMERS, ainsi que l'incidence et les occasions de la réforme éventuelle des pensions au Canada.

En avril 2011, le conseil a consacré énormément de temps à la discussion relative à une ébauche du plan stratégique, et en a approuvé la version finale en juin 2011.

Le plan stratégique est un document vivant. Des initiatives et enjeux nouveaux et révisés surviennent chaque année, alors que d'autres initiatives sont retirées du plan en fonction de la recherche et des contrôles préalables. De plus, des événements hors de notre contrôle sur la scène nationale et à l'étranger se répercutent sur le contenu et le ton de notre stratégie. Tout au long de l'année le conseil reçoit des renseignements mis à jour et l'on fait appel à son approbation, permettant ainsi à la direction de mettre en œuvre des initiatives particulières.

Les principales initiatives du plan stratégique comprennent :

1. POLITIQUE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Notre politique de répartition de l'actif repose sur notre avis qu'à long terme, une répartition de l'actif favorisant une plus grande exposition des placements au marché privé positionne le régime afin de générer des rendements vigoureux et prévisibles, ainsi que des flux de trésorerie constants à risque réduit, afin d'atteindre les exigences du régime en matière de capitalisation. Cette politique adoptée par le conseil énonce l'orientation et les paramètres des marchés publics et privés. Notre stratégie de placement à long terme consiste à maintenir l'exposition de notre actif aux placements du marché public, sous forme d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêt, dans une proportion d'environ 53 pour cent de l'actif net du régime lié aux placements, les 47 pour cent restants étant soumis à une exposition aux placements du marché privé, sous forme d'actions de sociétés fermées, d'infrastructure et d'immobilier.

À la fin de 2011, les placements du régime dans les marchés publics représentaient 57,6 pour cent de l'actif net lié aux placements, et les placements du marché privé 42,4 pour cent de l'actif net lié aux placements. Les placements sur les marchés privés sont en hausse, par rapport à 38,3 pour cent au 31 décembre 2010. En fonction du rendement de placement relatif de 2012 dans les catégories d'actif des marchés publics par rapport aux marchés privés, et des occasions de placement dans les catégories d'actif du marché privé, le régime pourrait être sur le point d'atteindre ses répartitions cibles d'ici la fin de 2012.

2. GESTION ACTIVE ET DIRECTE DE L'ACTIF

Nous accomplissons des progrès considérables dans la gestion active d'une partie accrue des placements d'OMERS à l'interne dans le but d'améliorer les rendements et de réduire les coûts de placement. Les principales forces motrices sont la gestion directe accrue des actions de sociétés ouvertes étrangères négociées sur le marché et des actions de sociétés fermées. Notre objectif à long terme consiste à avoir 90 pour cent du total de l'actif des caisses géré directement en 2015. On s'attend à ce que cela entraîne une économie nette de plus de 275 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Au 31 décembre 2011, l'actif total des caisses sous gestion interne était de 83,8 pour cent comparativement à 85,6 pour cent à la fin de 2010. Cette diminution est attribuable à un déplacement temporaire des caisses vers un gestionnaire externe dans le cadre d'une décision tactique visant à atténuer le risque du portefeuille relativement aux placements sur les marchés des capitaux.

3. ACCÈS AUX CAPITAUX CANADIENS GLOBAL

L'accès aux capitaux intérieurs pour bâtir une grande base de capitaux qui nous permettront de rechercher des placements intéressants demeure une priorité essentielle. OMERS Investment Management Inc. (« OIM ») a été fondée en 2009 ayant comme principal objectif de réunir des capitaux intérieurs à partir d'autres régimes de retraite et d'autres clients admissibles. OMERS Investment Management a considérablement accru la reconnaissance des capacités de placement d'OMERS, plus particulièrement en ce qui concerne ses stratégies à l'égard des marchés d'actions de sociétés fermées, et elle en est à l'étape de discussions avancées avec des parties intéressées à obtenir une exposition à ses caisses et à tout le rendement annuel de placement du régime principal d'OMERS, ou à une partie de ce dernier.

L'initiative des cotisations facultatives supplémentaires (CFS) a été lancée avec succès le 1^{er} janvier 2011. Lors de leur premier anniversaire, les CFS avaient accumulé 94 millions de dollars.

Nous poursuivons nos efforts afin de convaincre les employeurs traditionnels et associés de se joindre à OMERS ou, s'ils ont des régimes existants, d'impartir la gestion de leurs caisses de retraite à OMERS.

4. ACCÈS AUX CAPITAUX ÉTRANGERS

OMERS Strategic Investments (OSI) dirige nos efforts en vue de former une alliance stratégique mondiale (ASM) afin de rechercher de grands placements attrayants pour la SAO et des investisseurs qui partagent nos objectifs aux États-Unis, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, ce qui a suscité un intérêt considérable de la part de nombreux partenaires éventuels, y compris des caisses de retraite et des régimes de retraite étrangers. OMERS a entrepris un processus de contrôles préalables mutuels avec plusieurs de ces organismes. Nous prévoyons qu'une première transaction d'ASM sera conclue en 2012.

5. OCCASIONS DE PLACEMENT STRATÉGIQUES

La marque OMERS Worldwide a été établie par l'entremise d'OSI afin d'aider les entités de placement à trouver des placements mondiaux. Nous sommes en train de créer une empreinte de placement mondiale en i) établissant un réseau de bureaux dans les principaux centres financiers, ii) accroissant la reconnaissance de la marque OMERS Worldwide par le biais d'articles dans les médias, la participation aux principales réunions d'affaires avec des leaders du monde des affaires et des gouvernements et en iii) faisant connaître notre initiative de l'ASM. Un nouveau bureau agrandi à New York avec des représentants de toutes les entités de placement a été ouvert en 2011. Nous avons lancé en 2011 OMERS Ventures, qui a pour mandat d'effectuer des placements de capital-risque, en réponse à la demande comprimée pour de nouvelles sources de capital-risque au Canada.

6. OBSTACLES À LA CROISSANCE

En 2011, des progrès ont été réalisés en vue de retirer les règles restrictives qui font obstacle à la croissance d'OMERS dans deux domaines. Premièrement, la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) (de l'Ontario) a été modifiée afin de clarifier le fait que les régimes de retraite qui passent des arrangements de placement avec OMERS lorsque le rendement se fonde sur la performance de la totalité ou d'une partie du régime n'enfreindra pas la règle qui restreint un régime de retraite à n'avoir pas plus de 10 pour cent de ses actifs dans tout placement unique. Cette modification clarifie qu'une telle caisse pourra se fier à OMERS quant à la conformité à la règle des 10 pour cent. Deuxièmement, certaines sections de la LRR relatives à l'exemption en matière de capitalisation de la solvabilité pour les régimes de retraite à promoteurs conjoints et à d'autres dispositions connexes ont été proclamées en 2011. Par conséquent, le régime principal est exonéré de la capitalisation de la solvabilité.

En 2011 également, le ministre canadien des Finances a annoncé l'intention du gouvernement fédéral d'aller de l'avant avec les régimes de pension agréés collectifs (RPAC). La SAO continue de surveiller le développement des RPAC afin de veiller à ce qu'OMERS ne soit pas désavantagé ni privé de l'occasion d'être un fournisseur de RPAC admissible.

RÉSUMÉ DE LA SAO

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2011

OBJECTIF DE PLACEMENT	MÉTHODE DE GESTION	RENDEMENT EN 2011
Notre objectif de placement consiste à tenir la promesse faite à l'égard des caisses de retraite et à accroître la richesse. Pour tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs, nous devons obtenir de nos placements un rendement qui génère 6,5 pour cent (un rendement réel de 4,25 pour cent plus un taux d'inflation de 2,25 pour cent) ou davantage en rendement annuel sur les catégories d'actif dans lesquelles nous investissons, moyennant un niveau de risque acceptable.	Définir une stratégie de répartition de l'actif et une stratégie de placement pour atteindre les objectifs de placement du régime.	Rendement total de 3,17 pour cent du régime, comparativement à 2,52 pour cent pour l'indice de référence. Rendement négatif de 2,42 pour cent du fonds d'investissement de la CR contre un rendement négatif de 2,43 pour cent pour l'indice de référence.

APERÇU ÉCONOMIQUE DE 2011

Le rendement vigoureux qu'ont connu les marchés en 2009 et 2010, alors que l'indice boursier S&P 500 et l'indice composé S&P/TSX ont presque doublé de façon ininterrompue par rapport aux seuils atteints en mars 2009, et aux sommets de l'indice en avril 2011 qui ont cessé en raison d'un certain nombre d'événements macro-économiques. Le deuxième semestre de 2011 a vu le retour du genre de volatilité quotidienne sur le marché des actions qui rappelle la récente récession. La majorité des marchés des actions des pays développés ont terminé l'exercice en territoire négatif, y compris l'indice composé S&P/TSX qui a terminé 2011 en baisse de 8,7 pour cent. La seule exception a été l'indice S&P 500, qui a réussi à afficher un rendement positif de 2,1 pour cent en 2011, soutenu en grande partie par les gains meilleurs que prévus de la part de nombreuses sociétés américaines.

La crise financière et la récession de 2007 à 2009 ont été un fardeau pour de nombreux gouvernements (en particulier ceux des États-Unis et de l'Europe) avec des niveaux de dette sans précédent alors qu'ils tentaient de stabiliser le système financier et de stimuler la croissance. Bien que de nombreux événements aient eu une incidence sur l'économie mondiale, dont le tremblement de terre gigantesque qui a déclenché un tsunami et une catastrophe nucléaire au Japon, et le printemps arabe qui a entraîné des soulèvements civils dans de nombreux pays de l'Afrique du nord et du Moyen-Orient, les grands titres financiers des médias ont été dominés par la crise de la dette souveraine provenant d'Europe.

OMERS a poursuivi sa stratégie consistant à surpondérer les titres à revenu fixe afin de préserver le capital à la lumière de l'incertitude économique mondiale, et de maintenir des liquidités adéquates afin de satisfaire aux exigences en matière de financement pour les placements dans des actions de sociétés fermées. Cette stratégie a atténué en partie les pertes qui sont survenues sur les marchés publics au dernier semestre de 2011.

SURVOL DU RENDEMENT DES PLACEMENTS

Par l'entremise de nos entités de placement, nous investissons dans plusieurs catégories d'actif – marchés publics, actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers – au Canada et dans le reste du monde.

Entité de placement	Catégories d'actif principales
OMERS Capital Markets	Marchés publics, dont titres productifs d'intérêt, hypothèques commerciales, obligations à rendement réel et actions de sociétés ouvertes.
OMERS Private Equity	Actions de sociétés fermées par le biais de placements directs et indirects (fonds).
Borealis Infrastructure	Placements directs en infrastructure
Groupe immobilier Oxford	Placements directs en biens immobiliers
OMERS Strategic Investments	Placement direct d'actifs stratégiques de n'importe quelle catégorie d'actif ne faisant pas partie de la stratégie des autres entités de placement, mais revêtant un intérêt particulier pour la caisse.

Nos entités de placement sont décrites plus en détail à partir de la page 38 du présent rapport annuel.

Sur la base du revenu des placements avant les honoraires de rendement supérieur du gestionnaire externe et les frais de gestion des placements, le rendement des placements pour le régime et la CR pour 2011 et 2010 a été le suivant :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2011		2010	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
OMERS Capital Markets	-0,22 %	1,26 %	11,04 %	10,11 %
OMERS Private Equity	7,23 %	-5,58 %	22,21 %	28,05 %
Borealis Infrastructure	8,79 %	8,00 %	10,10 %	8,50 %
Groupe immobilier Oxford	8,40 %	6,83 %	7,51 %	6,65 %
OMERS Strategic Investments	7,24 %	6,90 %	7,65 %	7,00 %
Total des placements sur le marché privé	8,20 %	4,50 %	11,84 %	12,39 %
Total de la caisse du régime principal ⁱ⁾	3,17 %	2,52 %	12,01 %	11,47 %
Fonds d'investissement de la CR ⁱⁱ⁾	-2,42 %	-2,43 %	7,99 %	10,09 %

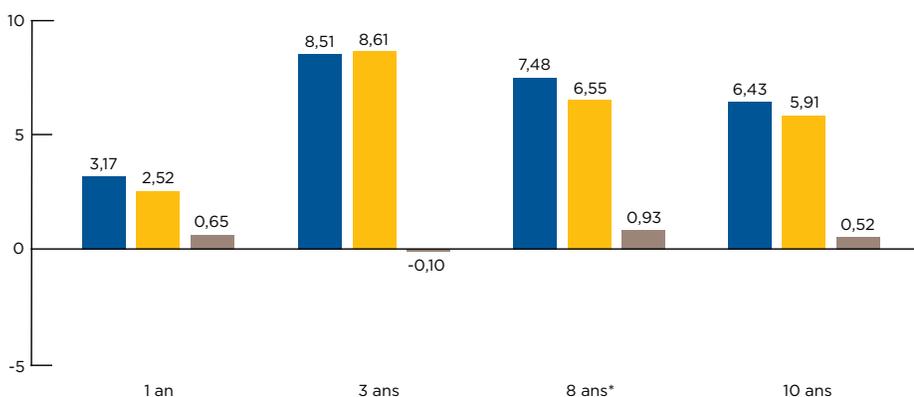
- i) Les résultats du programme de couverture transversale du risque de change de la caisse du régime principal et les coûts de couverture du risque de change de certains placements sur le marché privé sont inclus uniquement dans le rendement total.
- ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. En tenant compte du solde de l'impôt remboursable, le rendement de la CR était de -1,25 pour cent (4,31 pour cent en 2010).

Le régime principal a affiché un rendement total de ses placements de 3,17 pour cent en 2011, dépassant de 65 points de base l'indice de référence de 2,52 pour cent, alors que le rendement du Fonds d'investissement de la CR était de 2,42 pour cent, comparativement à un indice de référence de 2,43 pour cent.

La grande volatilité des marchés publics, qui a eu une incidence sur les résultats d'OMERS Capital Markets, a entraîné un rendement négatif de négatif 0,22 pour cent, soit 148 points de base sous l'indice de référence qui était de 1,26 pour cent. Le rendement total des marchés privés de 8,20 pour cent a dépassé l'indice de référence par 370 points de base pour tous les placements du marché privé, ce qui montre l'efficacité de la répartition de l'actif et de la gestion directe établies par le plan stratégique. En 2004, nous avons adopté une politique de répartition de l'actif consistant à attribuer une plus grande partie de notre répartition de l'actif aux placements sur le marché privé. Depuis ce temps, le régime a gagné un revenu de placement total de 24,8 milliards de dollars et un rendement moyen de placement annuel de 7,48 pour cent, malgré les pertes considérables encourues en 2008 et les rendements généralement négatifs des actions des marchés publics en 2011. Nos rendements au cours de cette période de huit ans ont dépassé le rendement de l'indice de référence, ajoutant 3 milliards de dollars à la valeur de la caisse. Le taux de rendement, l'indice de référence et la valeur ajoutée par nos professionnels des placements au cours des dernières périodes de un, trois, huit et dix ans figurent dans le tableau ci-dessous :

TAUX DE RENDEMENT ET RENDEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE (%)

- Taux de rendement annuel moyen
- Indice de référence
- Valeur ajoutée



* Période depuis l'adoption en 2004 de la politique de répartition de l'actif

RENDEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Nous mesurons le rendement de chacune de nos catégories d'actif d'OMERS Capital Markets et d'OMERS Private Equity par rapport à un indice de référence représentatif du marché établi par le conseil qui reflète les résultats des marchés dans lesquels nous investissons, et pour Borealis Infrastructure, le Groupe immobilier Oxford et OMERS Strategic Investments, le rendement est mesuré par rapport à un indice de référence du rendement absolu déterminé par le conseil au début de chaque année. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant chaque indice de référence pour chaque entité. Nos indices de référence ont été examinés et approuvés par le conseil de la SAO. Notre but est d'obtenir des rendements qui égalent ou dépassent ces indices de référence. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placement ajoutent de la valeur au portefeuille, en sus du rendement cible de la catégorie d'actif ou du rendement boursier que rapportent des placements passifs. Les indices de référence utilisés sont les suivants :

Entité	Indice de référence
OMERS Capital Markets	
- Revenu fixe	Indice de référence mixte : bons du Trésor à 30 jours DEX et indice universel DEX.
- Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel DEX.
- Actions de sociétés ouvertes canadiennes	Indice composé S&P/TSX.
- Actions étrangères	Indice de référence mixte : indice MSCI de tous les pays, à l'exclusion du Canada et des É.-U., et indice MSCI de toutes les sociétés américaines à grande capitalisation.
OMERS Private Equity	Total des indices mondiaux Russell ajustés pour les expositions géographique et sectorielle, plus une prime d'illiquidité et d'endettement; des crédits mezzanines en fonction d'un indice de référence du rendement absolu.
Borealis Infrastructure, Groupe immobilier Oxford et OMERS Strategic Investments	Rendement absolu fixé au début de chaque exercice en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil.
Total de la caisse ⁹⁾	Indice moyen pondéré des indices de référence des entités, y compris une couverture de 50 pour cent dans le cas des actions étrangères.
Fonds d'investissement de la CR	L'indice moyen pondéré de la CR est de 5 pour cent des bons du Trésor à 30 jours DEX + 23,75 pour cent de l'indice composé S&P/TSX à 60 jours + 23,75 pour cent de l'indice MSCI EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient) (capitalisation moyenne à grande) + 47,50 pour cent de l'indice MSCI États-Unis toutes capitalisations.

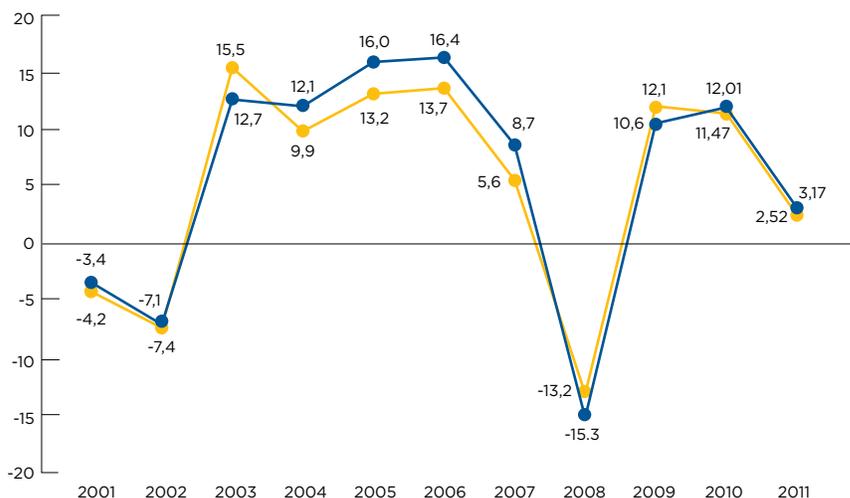
i) Le rendement total de la caisse est mesuré par rapport à l'indice de référence composé libellé en dollars canadiens obtenu par le rendement global de chacun des indices de référence des entités visées par la politique, au moyen de la pondération de la répartition de l'actif de la caisse déterminée par la politique.

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL ET INDICE DE RÉFÉRENCE (%)

(%)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

● Taux de rendement
● Indice de référence



ACTIF NET DES RÉGIMES

Au 31 décembre 2011, l'actif net de la SAO s'élevait à 55 083 millions de dollars, y compris l'actif net lié aux placements de 55 702 millions de dollars et l'actif net lié aux retraites de 209 millions de dollars, moins le montant à payer aux caisses administrées de 828 millions de dollars.

ACTIF NET

(en millions de dollars)
au 31 décembre

	2011	2010
Actif net lié aux placements	55 702 \$	53 965 \$
Actif net lié aux retraites	209	193
Montants à payer aux caisses administrées	(828)	(809)
Actif net	55 083 \$	53 349 \$

L'actif net a enregistré une hausse de 1 734 million de dollars, soit 3,3 pour cent, comparativement à une augmentation de 5 517 millions de dollars, soit 11,5 pour cent, en 2010. L'augmentation enregistrée en 2011 est principalement attribuable aux rendements de placement des marchés privés et à l'excédent des cotisations par rapport au paiement des prestations de retraite et aux frais d'administration des retraites. Ces augmentations ont été compensées en partie par les rendements négatifs d'OMERS Capital Markets. Les rendements des marchés des actions canadiennes et des actions étrangères, qui ont enregistré une croissance vigoureuse en 2009 et 2010, n'ont pas poursuivi sur leur lancée et sont demeurés surtout négatifs en 2011.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2011	2010
Actif net au début de l'exercice	53 349 \$	47 832 \$
Variations attribuables aux activités de placement	1 363	5 384
Variations attribuables aux activités de retraite	371	133
Actif net à la fin de l'exercice	55 083 \$	53 349 \$

FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS ET D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

Des frais d'administration sont engagés pour l'administration directe des retraites, la gestion directe des placements et les services généraux. Les frais d'administration directe des retraites représentent les frais servant à procurer des services directs aux employeurs et aux participants aux régimes de retraite d'OMERS. Les frais de gestion directe des placements représentent les frais des entités de placement qui gèrent les placements d'OMERS. Les services généraux comprennent principalement les frais des systèmes informatiques de l'organisme, les charges comptables, les frais juridiques et d'autres frais de gouvernance engagés en soutien de l'administration des retraites ou de la gestion des placements. Ces frais sont répartis entre les retraites et les placements en fonction d'une estimation de l'utilisation des ressources.

Les frais de gestion des placements étaient de 279 millions de dollars en 2011, comparativement à 268 millions de dollars en 2010, soit une augmentation de 4,1 pour cent. Les frais de gestion des placements, y compris les honoraires de rendement du gestionnaire externe qui sont comptabilisés au revenu de placement, représentent un ratio de frais de gestion des placements de 58 points de base (51 points de base à l'exclusion des honoraires de rendement) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, contre 64 points de base (55 points de base à l'exclusion des honoraires de rendement) en 2010. Les frais d'administration des retraites et les frais généraux connexes se sont établis à 59 millions de dollars pour l'exercice, contre 54 millions de dollars l'exercice précédent, soit une hausse de 9,3 pour cent. L'augmentation des frais d'administration est principalement attribuable à l'introduction de la taxe de vente harmonisée, ainsi qu'à l'augmentation de la dotation en personnel et des coûts des systèmes liés à la gestion d'un régime plus vaste, plus complexe et plus raffiné.

DETTE

La SAO conserve une notation « AAA » auprès de deux des principales agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt à des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. La dette à recours comprend 1 538 millions de dollars de débentures et 1 788 millions de dollars de papier commercial émis par OMERS Finance Trust. Les débentures et le papier commercial sont garantis par la SAO et s'appuient sur la notation « AAA » de la Société d'administration d'OMERS (SAO). Les autres dettes de la SAO sont garanties par des placements spécifiques.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DU RÉGIME

Comme nous l'avons évoqué dans la section sur la stratégie de placement, l'une de nos stratégies de placement consiste à maintenir une répartition de l'actif à long terme selon une pondération de 53 pour cent des placements sur les marchés publics et de 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2011, nos placements sur les marchés privés représentaient 42,4 pour cent de la répartition de l'actif comparativement à 38,3 pour cent à la fin de l'exercice 2010. Comme l'indique le tableau de la page 28, la valeur marchande de notre actif net lié aux placements exposé aux actions de sociétés fermées, à l'infrastructure et à l'immobiliers est passée à 23 591 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,935 millions de dollars, soit 14,2 pour cent, par rapport à 2010.

En raison de la volatilité inhérente et de l'incidence connexe des marchés boursiers mondiaux sur la valeur de nos placements sur le marché public, nos spécialistes en placement gèrent constamment la composition de notre actif, gardant à l'esprit nos objectifs à long terme pour chaque catégorie d'actif, afin que le régime soit toujours maintenu dans une position de croissance. Afin de faciliter ce processus de gestion, le conseil de la SAO approuve la répartition entre les marchés publics et privés de l'actif net du régime lié aux placements et, à l'intérieur de chacun de ces marchés, nos spécialistes en placement répartissent notre actif entre les diverses catégories d'actif. La répartition exacte de l'actif est communiquée régulièrement au conseil. La répartition de l'actif au 31 décembre 2011 était la suivante, comparativement à l'objectif à long terme de répartition de l'actif :

RÉPARTITION DE L'ACTIF - EFFECTIF C. CIBLE

Au 31 décembre	2011	Réelle 2010	Répartition à long terme entre marchés publics et privés
Marchés publics			
Placements productifs d'intérêts ⁱ⁾	28,6 %	22,3 %	
Obligations à rendement réel	3,9 %	2,7 %	
Actions canadiennes de sociétés ouvertes	6,8 %	15,1 %	
Actions étrangères de sociétés ouvertes	18,3 %	21,6 %	
	57,6 %	61,7 %	53,0 %
Marchés privés			
Actions de sociétés fermées	13,9 %	12,3 %	
Infrastructure	15,2 %	14,2 %	
Biens immobiliers	13,2 %	11,8 %	
	42,4 %	38,3 %	47,0 %

i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et des débetures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

Répartition par catégorie d'actif

Pour déterminer l'exposition de la composition de l'actif du régime, la valeur marchande de l'encaisse et des autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net lié aux placements selon les états financiers consolidés est affectée aux diverses catégories d'actif. De plus, l'exposition aux instruments dérivés et aux autres éléments, notamment les soldes et opérations entre entités de placement, est répartie pour déterminer l'exposition totale du régime aux diverses catégories d'actif. L'actif net lié aux placements, selon les avoirs présentés aux états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

EXPOSITION DE L'ACTIF

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

	2011			2010		
	Avoirs	Exposition	Composition de l'actif %	Avoirs ⁱ⁾	Exposition ⁱⁱ⁾	Composition de l'actif %
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts ⁱⁱ⁾	17 988 \$	15 926 \$	28,6 %	16 632 \$	12 041 \$	22,3 %
Obligations à rendement réel	1 743	2 199	3,9 %	1 472	1 475	2,7 %
Total des placements productifs d'intérêts ⁱⁱ⁾	19 731	18 125	32,5 %	18 104	13 516	25,0 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	2 177	3 787	6,8 %	6 994	8 133	15,1 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	10 246	10 199	18,3 %	9 025	11 660	21,6 %
	32 154	32 111	57,6 %	34 123	33 309	61,7 %
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	7 753	7 764	13,9 %	6 633	6 634	12,3 %
Infrastructure	9 635	8 490	15,3 %	9 593	7 681	14,2 %
Biens immobiliers	14 516	7 337	13,2 %	12 599	6 341	11,8 %
	31 904	23 591	42,4 %	28 825	20 656	38,3 %
Éléments d'actif liés aux placements	707	-	-	645	-	-
Éléments d'actif liés aux placements	(9 063)	-	-	(9 628)	-	-
Actif net lié aux placements	55 702 \$	55 702 \$	100,0 %	53 965 \$	53 965 \$	100,0 %

i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et des débetures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

ii) Les avoirs de 2010 ont été retraités conformément à la transition des états financiers consolidés de la SAO (note 2) au chapitre 4600 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

iii) Retraitée afin de se conformer à la présentation du présent exercice. Auparavant, les gains et pertes cumulatifs réalisés et non réalisés provenant de la couverture des avoirs des marchés privés libellés en devises étaient comptabilisés dans la catégorie d'actif des marchés privés. À partir de 2011, l'exposition aux marchés privés ne subit que l'incidence des gains et pertes non réalisés sur opérations de couverture.

EXAMEN DES CONTRÔLES INTERNES

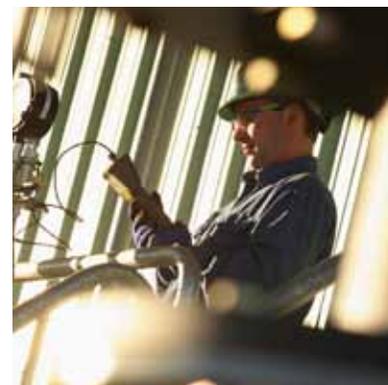
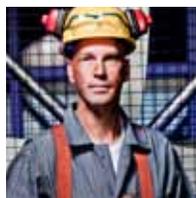
La Société d'administration d'OMERS maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer l'intégrité et la fidélité des données présentées dans les états financiers consolidés et d'autres parties du présent rapport annuel, afin de garantir que les opérations sont dûment autorisées et que les actifs sont adéquatement protégés. Conformément à notre engagement envers une gouvernance et une responsabilité accrues, nous procédons à un examen interne annuel de nos contrôles internes à l'égard de la communication et de la présentation de l'information financière en utilisant l'Internal Control Integrated Framework publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission. Cet examen est supervisé par le comité d'audit de manière à se conformer aux directives pour les sociétés ouvertes au Canada, tout en tenant compte des caractéristiques particulières d'un régime de retraite. L'efficacité de l'opération des principaux contrôles est mise à l'essai par notre Service d'audit et par nos auditeurs externes. Nous avons indiqué au comité d'audit que notre examen pour 2011 n'avait pas révélé de problème majeur au niveau des contrôles internes à l'égard de la communication et de la présentation de l'information financière.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

Notre programme de gestion du risque d'entreprise (Entreprise Risk Management [ERM]) a pour but d'améliorer notre cadre de gouvernance et de cerner et de gérer le risque sur une base intégrée, d'uniformiser à l'échelle de l'organisme les normes, les concepts et les politiques touchant le risque et de faire du concept d'évaluation et de gestion du risque un élément durable et à part entière des activités de l'organisme. Le programme ERM se fonde sur une modification du cadre Enterprise Risk Management – Integrated Framework, publié par le COSO.

La responsabilité de surveillance à l'égard de la gestion du risque incombe principalement au conseil. Le conseil a examiné le rapport d'évaluation du risque de l'ERM de 2011. Le conseil reçoit des communications trimestrielles de la direction sur la situation du programme du risque de placement.

RÉGIMES DE RETRAITE D'OMERS



RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et le personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite conjoint à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par le revenu de placement du régime. Le régime compte 419 007 participants, soit une hausse de 2,3 pour cent par rapport à 2010. Le régime compte également 947 employeurs participants, ce qui représente une augmentation de 16 employeurs par rapport à 2010.

En 2011, OMERS a lancé l'élément des cotisations facultatives supplémentaires (CFS) du régime. Les CFS sont un arrangement d'épargne volontaire de retraite offert aux participants du régime.

L'élément des prestations déterminées de la rente du régime est coordonné avec la rente du Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de raccordement si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans. Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de raccordement, sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant, les « gains ouvrant droit à pension », par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de raccordement de 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension (ou 0,675 pour cent de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) au cours de l'année de retraite et des quatre années précédentes, si le montant obtenu est inférieur à 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension), est supprimée dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada. Le régime fournit également aux participants :

- une protection complète contre l'inflation jusqu'à six pour cent par an (au-dessus de six pour cent, l'inflation est reportée sur les années suivantes);
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant cotisant deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivant pour protéger la famille d'un participant en cas de décès de ce dernier;
- la transférabilité des rentes qui permet à un participant au régime de le demeurer auprès de l'un des 947 employeurs partout en Ontario.

CONVENTION DE RETRAITE

Outre le régime offert à tous les participants, une convention de retraite (CR) prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations, aux termes du régime, sont limitées par les plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations sur leur rémunération totale. La CR n'étant pas un régime de retraite enregistré, un impôt remboursable de 50 pour cent est perçu par l'Agence du revenu du Canada (l'ARC) sur toutes les cotisations versées à la CR ainsi que sur tous les revenus de placement et gains de placement réalisés. Cet impôt remboursable est détenu par l'ARC et ne rapporte pas de revenu de placement pour la CR. Il est remboursé à concurrence d'un dollar pour deux dollars de pertes nettes réalisées ou de prestations versées. La CR est consolidée dans les états financiers de la SAO et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. La SAO investit les actifs de la CR, sauf l'impôt remboursable et un solde d'encaisse minimale, en actions de sociétés ouvertes distinctes des placements du régime. Au 31 décembre 2011, l'actif net de la CR s'établissait à 68 millions de dollars, contre 59 millions de dollars au 31 décembre 2010. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés, qui commence à la page 99 du présent rapport annuel.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE D'OMERS POUR LES POLICIERS, LES POMPIERS ET LES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX

Le régime complémentaire pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux (le régime complémentaire) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises indépendant au financement distinct, qui offre des prestations complémentaires à celles du régime pour les participants qui sont employés dans le secteur des services policiers et d'incendie et qui comprend également les ambulanciers paramédicaux, en vertu de la Loi sur OMERS.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les participants, et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre les groupes d'employés et leur employeur. Au 31 décembre 2011, le régime complémentaire ne possédait ni actifs (31 décembre 2010 – pas d'actifs), ni participants.

CAPITALISATION DU RÉGIME

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif placé à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite accumulées par les participants à ce jour. Le 31 décembre 2011, l'obligation estimative au titre des prestations de retraite constituées de tous les participants au régime, y compris les survivants, se chiffrait à 64 548 millions de dollars, contre 60 035 millions de dollars un an auparavant. L'augmentation de 4 513 millions de dollars tient essentiellement aux intérêts courus sur l'obligation au titre des prestations de retraite, plus les nouvelles prestations constituées au cours de l'exercice, partiellement compensées par les prestations versées en 2011. L'obligation au titre des prestations de retraite a aussi augmenté de 560 millions de dollars, principalement en raison de l'incidence nette des facteurs économiques réels et des facteurs démographiques du régime, qui ont été moins favorables que prévus en 2011. Pour l'élément des CFS du régime, l'obligation au titre des rentes constituées est égale à l'actif net des CFS.

Le régime déclare une position de surplus ou de déficit aux fins comptables et de capitalisation actuarielle du régime. Aux fins comptables, la position de surplus ou de déficit repose sur la juste valeur de l'actif, comparativement à l'obligation au titre des rentes constituées. Pour calculer le surplus ou le déficit actuariel, les variations positives ou négatives de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'hypothèse actuarielle du taux de rendement nominal à long terme sont reportées et amorties sur cinq ans afin de « lisser » les inégalités du rendement des placements d'un exercice à l'autre, résultat de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant reconnue par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme du marché sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement annuel du lissage actuariel se fonde sur l'écart entre le rendement réel de l'exercice en cours et le rendement prévu à long terme (l'inflation prévue de 2,25 pour cent, majorée de 4,25 pour cent, soit 6,50 pour cent en 2011) lequel est reporté et constaté sur cinq ans, et rajusté selon les montants non constatés équivalents des quatre exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et nous permet de maintenir des taux de cotisation stables.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché de l'élément des prestations déterminées de l'actif net du régime était de 54 921 millions de dollars, comparativement à la valeur actuarielle après lissage de 57 258 millions de dollars. Le compte de rajustement du lissage actuariel représente donc des pertes nettes non constatées de 2 337 millions de dollars au 31 décembre 2011, qui seront constatées dans la valeur actuarielle de l'actif net au cours des quatre prochains exercices. Après l'application du taux de rendement actuariel requis, qui représente les intérêts sur les pertes non constatées des exercices précédents (voir la note 7 des états financiers consolidés, commençant à la page 95 du présent rapport annuel), et avant constatation d'un revenu de placement futur supérieur ou inférieur au taux de rendement actuariel à long terme, l'incidence des pertes nettes non constatées sur la situation du surplus ou du déficit du régime selon l'exercice de comptabilisation se présentera comme suit :

(en millions de dollars)
pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Gains (pertes) net(tes)
2012	(2 530) \$
2013	452 \$
2014	75 \$
2015	(543) \$

Fondé sur la juste valeur de marché de l'actif net du régime, le déficit s'élevait à 9 627 millions de dollars au 31 décembre 2011, comparativement à un déficit de 6 745 millions de dollars au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 2 882 millions de dollars.

L'élément des prestations déterminées de l'actif net du régime avait une valeur actuarielle de 57 258 millions de dollars à la fin de 2011, par rapport à 55 568 millions de dollars l'exercice précédent. Le déficit de capitalisation qui en a résulté s'élevait à 7 290 millions de dollars au 31 décembre 2011, comparativement à un déficit de capitalisation de 4 467 millions de dollars l'exercice précédent.

DÉFICIT FONDÉ SUR LA JUSTE VALEUR C. VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)
au 31 décembre

	2011	2010
Juste valeur de l'actif net du régime, à l'exclusion des CFS	54 921 \$	53 290 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	64 548	60 035
Déficit du régime fondé sur la juste valeur de l'actif net	(9 627)	(6 745)
Rajustement de la valeur actuarielle	2 337	2 278
Déficit du régime fondé sur la valeur actuarielle de l'actif net	(7 290) \$	(4 467) \$

ÉVOLUTION DU DÉFICIT PENDANT L'ANNÉE EN COURS

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2011	2010
Régime de retraite principal d'OMERS		
Déficit au début de l'exercice	(4 467) \$	(1 519) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour les prestations, à l'exclusion des CFS	1 631	5 506
Variation attribuable au lissage actuariel	59	(2 672)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations	1 690	2 834
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(4 513)	(5 782)
Déficit à la fin de l'exercice	(7 290) \$	(4 467) \$

Le ratio de capitalisation (valeur actuarielle de l'actif net divisée par l'obligation au titre des prestations constituées) au 31 décembre 2011 est de 88,7 pour cent, comparativement à 92,6 pour cent en 2010.

PERSPECTIVES DE CAPITALISATION

La capitalisation du régime de retraite comporte deux volets – le montant requis pour capitaliser le coût des prestations accumulées par les participants actifs pendant l'exercice en cours, qui représente le coût actuariel normal, et le montant requis pour éliminer d'éventuels déficits de capitalisation.

La SP est chargée de modifier la structure du régime et de fixer le taux des cotisations afin de garantir un niveau de capitalisation suffisant et de déterminer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime, conformément aux obligations prévues par la réglementation. Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport d'évaluation actuarielle au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures selon le postulat de la continuité de l'exploitation pour éliminer les déficits de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2010 a été déposée en 2011 auprès de l'autorité de réglementation des retraites de l'Ontario, ce qui signifie que la date du prochain dépôt de l'évaluation actuarielle est le 31 décembre 2013, bien que la SP puisse, à sa discrétion, effectuer le dépôt avant cette date.

Aux termes du régime, les employeurs versent des cotisations égales à celles des participants. En 2010, la SP a approuvé des augmentations temporaires du taux des cotisations pour financer le déficit actuariel en vertu du régime; ces augmentations ont été en moyenne de 1,0 pour cent en 2011, de 1,0 pour cent en 2012 et de 0,9 pour cent en 2013 pour les participants et les employeurs.

Les taux de cotisation des participants dont l'âge de retraite normale (ARN) est de 60 et 65 ans qui en ont résulté en 2011 et 2012 figurent dans le tableau ci-dessous avec les taux de 2010 aux fins de comparaison. Le taux des cotisations de 2013 sera déterminé par la SP à la suite des recommandations d'un cabinet actuariel indépendant quant aux principes de répartition.

	2012	2011	2010
ARN 65			
- Jusqu'au MGAP ⁱ⁾	8,3 %	7,4 %	6,4 %
- Au-dessus du MGAP ⁱ⁾	12,8 %	10,7 %	9,7 %
ARN 60			
- Jusqu'au MGAP ⁱ⁾	9,4 %	8,9 %	7,9 %
- Au-dessus du MGAP ⁱ⁾	13,9 %	14,1 %	13,1 %

i) Le MGAP est le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension fixé par l'Agence du revenu du Canada. Pour les années ci-dessus, le MGAP était de : 50 100 \$ en 2012, 48 300 \$ en 2011 et 47 200 \$ en 2010.

Même si le régime souffrait à la fin de 2011 d'un déficit de capitalisation de 7 290 millions de dollars (4 467 millions de dollars en 2010), la recette nette de l'élément à prestations déterminées, provenant des cotisations moins le versement des prestations et les frais de gestion des rentes, a atteint 269 millions de dollars en 2011 (124 millions de dollars en 2010) et devrait augmenter au cours des prochaines années en raison de l'augmentation temporaire des taux de cotisation dont nous avons parlé plus haut. De plus, grâce au rendement escompté de nos placements et à la modification de nos prestations qui se produira après 2012, nous nous attendons à ce que le régime retourne à un surplus d'ici 10 à 15 ans.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Pour calculer la capitalisation et le coût actuariel normal actuel nécessaires pour assurer les prestations de retraite des participants actifs, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses démographiques servent à calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, et comprennent des hypothèses portant sur le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux tendances futures. Les hypothèses économiques relatives au rendement futur des placements (c.-à-d. le taux d'actualisation) et les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales des participants influent sur la valeur projetée des prestations futures et sur leur valeur actualisée. Voici un résumé des principales hypothèses économiques actuarielles comprises dans l'évaluation de la capitalisation selon le postulat de la continuité de l'exploitation et le coût actuariel normal au 31 décembre 2011, qui ont été approuvées par le conseil :

• Taux d'inflation

Le régime a présumé un taux d'inflation de 2,25 pour cent par an pour les prochaines années dans le calcul des indexations futures, et comme élément du taux nominal d'actualisation pour l'estimation du passif et des augmentations de salaire anticipées, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2010. Toute variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse donnera lieu pour le régime à des gains (si le taux d'inflation est moins élevé que le taux présumé) ou à des pertes (si le taux d'inflation est plus élevé que le taux présumé).

• Taux d'actualisation

Le taux de rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les exercices futurs sont présumés être de 6,50 pour cent, comme en 2010. Cette hypothèse présume un taux d'inflation de 2,25 pour cent et d'un rendement de placement réel de 4,25 pour cent, fondé sur la composition de l'actif du régime, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2010. Une baisse ou une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réel, sans modification des autres hypothèses, donnerait lieu à une augmentation ou une baisse approximative de 4 900 millions de dollars du total de l'obligation au titre des rentes constituées du régime.

Le taux de rendement réel présumé des placements utilisé en 2011, inchangé par rapport à 2010, comprend une marge prudente tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables, de sorte qu'à long terme, l'actif du régime a davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles. Cette hypothèse comprend une estimation des rendements attendus à long terme de l'actif du régime, compte tenu de la composition actuelle de l'actif. Par rapport à certains autres régimes de retraite du secteur public, le régime se caractérise par un ratio plus élevé de participants actifs par rapport aux participants retraités et la composition de notre actif comprend une proportion plus élevée de placements en titres autres qu'à revenu fixe, d'où une composante à revenu fixe un peu moins importante dans la composition de l'actif et un taux d'actualisation réel un peu plus élevé.

• Augmentations salariales

La valeur estimative du passif actuariel comprend une hypothèse relative aux futures augmentations salariales des participants actifs. L'hypothèse relative aux augmentations salariales recourt à une échelle reposant sur l'âge, qui prévoit des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de la rémunération liées au mérite et à la promotion. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, l'hypothèse comprend aussi les augmentations liées au service. La moyenne des augmentations salariales réelles présumées (c. à d. les augmentations supérieures à l'inflation) pour l'évaluation au 31 décembre 2011 est comme suit :

	ARN 60		ARN 65	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Moyenne réelle de l'augmentation du salaire annuel	1,4 %	1,9 %	1,1 %	1,6 %

CONVENTION DE RETRAITE

La politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la convention de retraite (CR) prévoit que le versement des prestations courantes aux participants est assuré par les entrées de fonds provenant des cotisations, les revenus de placements et l'impôt remboursable par l'ARC. L'excédent des cotisations courantes et des revenus de placements par rapport aux prestations versées est accumulé dans une réserve qui servira au versement des prestations futures. Du fait de la politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Une augmentation relativement minime du nombre de cessations et de retraites à des niveaux de revenu supérieurs peut augmenter les versements réels des prestations et réduire les cotisations réelles à la CR. Notre actuaire estime toutefois que, si les cotisations à la CR se poursuivent comme prévu, les entrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître pendant le court terme. À partir du 1^{er} janvier 2012, le financement de la CR sera géré et contrôlé afin de veiller à ce que l'actif net actuel de la CR, ainsi que les cotisations et les gains futurs, suffiront à couvrir les versements des prestations prévues au cours de la période de 20 ans suivant la date de l'évaluation. L'obligation relative aux prestations constituées de la CR est également sensible aux modifications des hypothèses et aux gains et pertes survenus.

ÉVOLUTION DU DÉFICIT PENDANT L'EXERCICE EN COURS

L'obligation au titre des rentes constituées de la CR a augmenté, passant de 468 millions de dollars en 2010 à 504 millions de dollars à la fin de 2011. Cette modification était attribuable aux nouvelles prestations gagnées au cours de l'exercice, à l'intérêt sur l'obligation au titre des rentes constituées, aux gains et pertes survenus, aux prestations mensuelles et aux paiements forfaitaires effectués au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2011, l'estimation du déficit de capitalisation de la CR s'élevait à 436 millions de dollars, contre un déficit de 409 millions de dollars au 31 décembre 2010, comme indiqué ci dessous :

VARIATION DU DÉFICIT DE LA CR

(en millions de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2011	2010
Déficit au début de l'exercice	(409) \$	(438) \$
Augmentation de l'actif net	9	11
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre des prestations constituées	(36)	18
Déficit à la fin de l'exercice	(436) \$	(409) \$

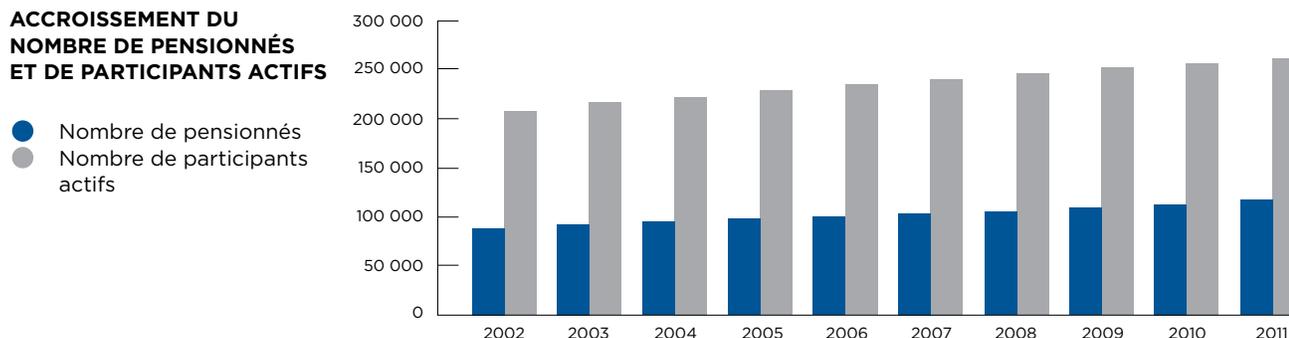
PRESTATIONS DE RETRAITE ET COTISATIONS

En 2011, le régime comptait plus de 118 300 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées aux termes du régime en 2011 se sont élevées à 2 375 millions de dollars, soit une hausse de 254 millions de dollars par rapport à 2010. Cette hausse s'explique par de nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation et la valeur plus élevée des rentes de retraite des nouveaux retraités par rapport aux retraités qui touchent déjà leurs prestations et par une augmentation des transferts vers d'autres régimes de retraite agréés et des versements de la valeur de rachat. Les prestations versées aux termes de la CR s'établissaient à 7 millions de dollars en 2011, soit une augmentation de 2 millions de dollars par rapport à 2010.

En 2011, les cotisations au régime ont totalisé 2 702 millions de dollars, contre 2 299 millions de dollars en 2010. Cette hausse s'explique par une hausse du taux des cotisations, un accroissement de 1,5 pour cent du nombre de participants actifs et l'augmentation salariale des participants. Les cotisations à l'élément des CFS du régime ont atteint 93 millions de dollars en 2011, première année du programme des CFS. Les cotisations à la CR ont totalisé 18 millions de dollars en 2011, soit une hausse de 4 millions de dollars par rapport à 2010.

Le tableau ci-dessous compare la croissance du nombre de pensionnés par rapport aux participants actifs au cours des 10 derniers exercices. Le ratio des participants actifs par rapport aux pensionnés était de 2,22 au 31 décembre 2011, comparativement à 2,28 au 31 décembre 2010.

ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE PENSIONNÉS ET DE PARTICIPANTS ACTIFS



SERVICES DE RETRAITE D'OMERS

Nous avons pour mission de fournir un excellent service à nos participants et aux employeurs.

Les services de retraite d'OMERS sont le principal point de contact avec nos participants et employeurs. En mettant essentiellement l'accent sur la satisfaction de la clientèle et la rapidité du service, nous garantissons que nos participants et employeurs reçoivent un excellent service. Grâce au savoir-faire et à la souplesse de notre équipe de spécialistes des retraites, nous disposons d'une capacité d'innovation et de croissance qui nous permettra de créer de nouveaux services et de nouvelles options, et d'engendrer de plus vastes occasions de croissance à l'avant-scène de la réforme des retraites.

Nos initiatives en matière de croissance et d'innovation appuient l'objectif stratégique d'OMERS de réunir des capitaux nationaux. En fin de compte, cela est bénéfique pour tous les participants, les employeurs et les retraités du régime. Un accès discrétionnaire à des capitaux plus importants permet des placements à grande échelle qui peuvent générer des rendements stables à long terme et soutenir les besoins croissants liés aux changements démographiques, au vieillissement des participants et à la pression qui en résulte sur le passif.

Notre mission en tant qu'organisme de services professionnels repose sur trois stratégies fondamentales :

- une amélioration des capacités internes;
- une meilleure réaction aux facteurs externes;
- le soutien d'une gouvernance efficace du régime.

Amélioration de nos capacités internes

Afin de répondre aux besoins de nos participants, nous continuons de renforcer nos capacités internes en améliorant notre structure, nos systèmes et nos processus internes, et en favorisant une culture de leadership et de collaboration. En 2011,

- les services de retraite d'OMERS ont continué d'apporter des améliorations à leur structure organisationnelle en lançant un groupe d'opérations multifonctionnel, ainsi qu'un service de gestion de la qualité et des ressources, afin de mettre l'accent sur des projets spéciaux visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services que nous offrons à nos participants et employeurs.
- Nous avons remanié avec succès nos processus de « rachat » de service de retraite afin d'offrir aux participants individuels d'OMERS qui ont des états de service qui n'étaient pas couverts à l'origine par le régime de retraite d'OMERS, de l'information et des cotisations supplémentaires requises afin qu'ils puissent racheter un tel service dans le régime. Cela a entraîné une réduction considérable des délais d'exécution pour ces participants, et le total des fonds entrant dans le régime à partir des rachats a atteint 36 millions de dollars en 2011, tout comme en 2010.
- Nous avons entamé un programme de trois ans visant à réélaborer nos systèmes technologiques internes dans le but de composer avec la complexité accrue du régime et d'accroître notre souplesse.

Nos employés et nos systèmes seront positionnés en vue de soutenir les initiatives stratégiques d'OMERS, d'aborder les programmes de gestion du déficit et de poursuivre la réforme des retraites au cours des prochains exercices. Nous favoriserons le leadership grâce au perfectionnement des compétences fondamentales et en établissant des lignes directives claires en matière de responsabilisation. Des plans d'action feront en sorte que nous maintiendrons un engagement de nos employés et une culture de collaboration. Dans le but d'innover et de favoriser la croissance, nous exploiterons notre capital intellectuel commercial afin d'identifier des niches de clientèle et d'élaborer une nouvelle architecture de systèmes orientée sur le service.

Capacité de répondre aux facteurs externes

En réagissant rapidement et judicieusement aux facteurs externes qui peuvent influencer sur notre secteur, nous pouvons jouer un rôle décisif en façonnant le paysage des retraites en Ontario afin de mieux satisfaire aux besoins de nos membres.

En 2011, notre réussite à l'aune des normes de service exigeantes et le nombre grandissant d'opérations confirment que nous relevons avec succès le défi de fournir d'excellents services de retraite. À chaque mois de 2011, nous avons satisfait ou dépassé nos objectifs pour les principales normes de service en traitant toutes les activités commerciales clés en moyenne dans un délai de trois jours ouvrables, tout en abordant la croissance continue des demandes de la part de la clientèle; et en répondant en moins de 100 secondes à 80 pour cent des appels au service de la clientèle, pendant une année au cours de laquelle le service à la clientèle d'OMERS a répondu à 137 600 appels entrants comparativement à 121 300 appels en 2010.

Nos participants sont diversifiés et les exigences en matière de service hors pair à la clientèle continuent de croître.

- Comme il ressort des tableaux A et B de la page 37, nous desservons désormais 947 employeurs et un total de 419 007 participants – soit 2,3 pour cent de plus qu'en 2010. En outre, en tant que groupe, nos participants actifs vieillissent. Alors qu'ils approchent l'âge de la retraite, ils s'intéressent davantage aux services qu'offre OMERS. Les estimations de rente de retraite et les séances d'information préretraite deviennent plus importantes pour eux. Le nombre de participants actifs âgés de 45 ans et plus a augmenté, passant de 48 pour cent en 2003 à 58 pour cent en 2011. Le fait que les participants vieillissent entraîne une hausse des coûts normaux du régime (c. à d. les cotisations nécessaires au financement des prestations de retraite accumulées durant l'exercice en cours) pour le régime.
- Les participants aux régimes de retraite d'OMERS appartiennent à divers syndicats et groupes associatifs. Le tableau C de la page 37 présente la répartition de nos participants actifs selon leur affiliation au 31 décembre 2011.
- Comme le montre le tableau D de la page 37, le nombre de personnes qui reçoivent une rente d'OMERS continue de croître. Nous avons versé en 2011 à nos retraités et survivants des prestations de retraite et d'invalidité totalisant 2 047 millions de dollars, comparativement à 1 890 millions de dollars en 2010, respectant ainsi notre parole en matière de retraite. De plus, nous avons versé 336 millions de dollars en 2011 (236 millions de dollars en 2010) sous forme de transferts aux participants dont la rente a été transférée à un autre régime de retraite agréé, qui ont touché des prestations de décès ou qui ont choisi de quitter le régime, renonçant ainsi à sa garantie de prestations mensuelles.
- Nous avons reçu environ 81 400 demandes d'estimations des prestations de retraite et de cessation d'emploi, soit une augmentation de 20 pour cent par rapport à l'exercice précédent. La majorité de ces estimations ont été demandées et terminées du début à la fin par des participants d'OMERS utilisant l'outil d'estimation virtuel qui est maintenant disponible par l'entremise d'un canal sécuritaire pour les participants d'OMERS, soit myOMERS, qui est offert à Omers.com. De plus, nous avons géré environ 18 000 demandes de retraite, de cessation d'emploi, d'invalidité et de prestations de décès antérieures à la retraite, soit une hausse de plus de 10 pour cent par rapport à 2010, dont environ 80 pour cent ont été demandées par l'entremise du canal d'accès électronique de l'employeur ou de myOMERS.
- OMERS a lancé un nouvel outil analytique sur le Web doté d'une nouvelle méthodologie de suivi. À l'aide de cet outil analytique standard du secteur, OMERS a eu 771 000 consultations de son site Web en 2011.
- La communication est un élément critique de notre service. Outre les renseignements détaillés disponibles sur notre site Web, nous avons poursuivi notre habitude de servir nos participants et de renforcer nos relations avec les employeurs par l'entremise d'environ 1 200 visites d'information sur notre site en 2011, afin de présenter des exposés aux participants dans le cadre de séances d'information ou de préparation à la préretraite, et en offrant un soutien technique aux employeurs.
- À la fin de 2011, le portail myOMERS avait enregistré un total d'environ 57,000 inscriptions depuis son entrée en service en décembre 2009. Nos participants apprécient l'accès rapide et sécuritaire aux renseignements sur leur rente, le choix de recevoir des relevés électroniques, ainsi que l'outil d'évaluation du revenu de retraite « Retirement Income Estimator » et celui d'évaluation des rachats « Buy-back Estimator », disponibles sur myOMERS.

- L'accès Web est demeuré en 2011 le moyen de communication privilégié pour rejoindre les employeurs, du fait que 900 employeurs (soit 95 pour cent d'entre eux, représentant 99 pour cent des participants actifs) sont désormais inscrits à notre programme d'accès Web. L'application Web la plus importante, tant pour les employeurs que pour les services de retraite d'OMERS, est le formulaire électronique 119, qui permet aux employeurs de nous transmettre directement et de manière sécuritaire les données annuelles sur les participants. Au total, plus de 99 pour cent de tous les relevés annuels de retraite ont été remis aux participants avant le 30 juin 2011, ce qui a dépassé notre cible de 90 pour cent. Nous avons traité, en 2011, 9 600 demandes par courriel.

Non seulement répondons-nous en temps voulu à de nombreux participants, mais les résultats de notre sondage annuel indépendant sur la qualité de nos services révèlent que nous continuons de bien répondre aux besoins de nos participants et des employeurs (graphique E à la page 37). Selon les résultats du sondage de 2011, le taux de satisfaction moyen se situe à 88 pour cent pour l'ensemble des services, ce qui témoigne de la reconnaissance continue de nos normes élevées. L'année 2011 est la huitième d'affilée où notre taux de satisfaction dépasse les 85 pour cent.

Tout en continuant d'offrir un service hors pair pour nos activités fondamentales, les services de retraite d'OMERS continuent d'élaborer de nouveaux services et de nouvelles options à l'intention des participants au régime, et de s'adapter aux modifications liées à la réforme des retraites en 2011.

- Plus de 5 100 participants d'OMERS ont contribué au programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS), ce qui a entraîné une accumulation totale de fonds (y compris les gains de placement) de 94 millions de dollars au cours de sa première année. L'élément des CFS du régime procure aux participants un nouveau programme facultatif d'épargne-retraite semblable sous certains points au régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Les CFS permettent aux participants d'obtenir pour leur épargne de retraite personnelle, en plus des prestations déterminées prévues par le régime, le même rendement que les placements du portefeuille mondial diversifié d'OMERS. Les participants actifs peuvent verser volontairement des cotisations supplémentaires et tous les participants peuvent virer des fonds à partir de leur REER, d'un fonds de retraite immobilisé, d'un fonds de retraite enregistré ou d'un régime de rentes avec participation différée aux bénéficiaires.
- Afin de soutenir le programme des CFS, le portail myOMERS a été amélioré afin d'offrir aux participants des occasions supplémentaires d'accéder au programme des CFS, notamment l'inscription en ligne, les caractéristiques d'entretien et de consultation, et plus de 200 000 appels « sortants » ont été effectués à des participants d'OMERS afin de leur procurer des renseignements sur le nouveau programme.
- Nous nous sommes préparés à soutenir nos participants dans le cadre des modifications législatives à compter du 1^{er} janvier 2012 relativement à la distribution des prestations de retraite dans les cas de l'échec du mariage.
- OMERS est demeurée un participant actif aux solutions de réformes provinciales et fédérales des retraites, et nous avons offert nos connaissances et notre savoir-faire en appui aux discussions du gouvernement liées à des solutions de retraite améliorées pour les Canadiens.

Soutien d'une gouvernance efficace du régime

Un régime de retraite efficacement gouverné garantit que nous croîtrons, innoverons et tiendrons nos promesses en matière de retraite. En 2011, les services de retraite ont travaillé en étroite collaboration avec les membres du conseil de la Société d'administration d'OMERS (SAO) afin de soutenir le conseil lors de la mise sur pied d'un nouveau comité sur les services aux participants.

En vertu de la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (SP) est responsable de la structure du régime et du taux de cotisation. En 2011, les services de retraite ont procuré à la SP de l'information et des analyses, et soutenu la mise en œuvre des décisions de la SP, notamment :

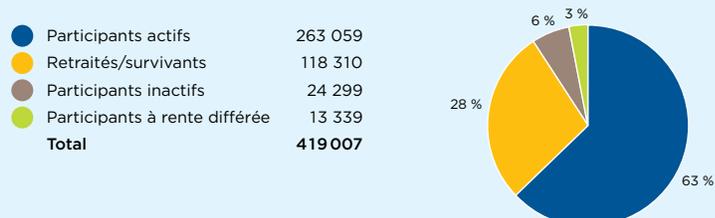
- le lancement d'une déclaration des objectifs de conception et de la stratégie du régime (Statement of Plan Design Objectives and Strategy);
- une modification exigeant un examen annuel de la convention de retraite (CR) afin de veiller à ce que, sur une base permanente, les fonds de la CR soient suffisants, de sorte qu'on ne s'attende pas à ce qu'ils soient épuisés entièrement pendant au moins 20 ans;
- l'augmentation des taux des cotisations des participants et des employeurs à compter de la première paye intégrale en 2012.

En perspective, nous continuerons à préparer nos systèmes informatiques et nos formulaires afin de mettre en œuvre les taux des cotisations de 2013, tels qu'ils sont déterminés par la SP, ainsi que les modifications qui seront apportées aux prestations après 2012.

Nous garderons surtout les yeux fixés sur l'objectif prioritaire d'OMERS, qui est d'assurer d'excellents services de retraite aux employés actifs et retraités de plus de 940 municipalités, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et d'incendie, et divers organismes locaux partout en Ontario.

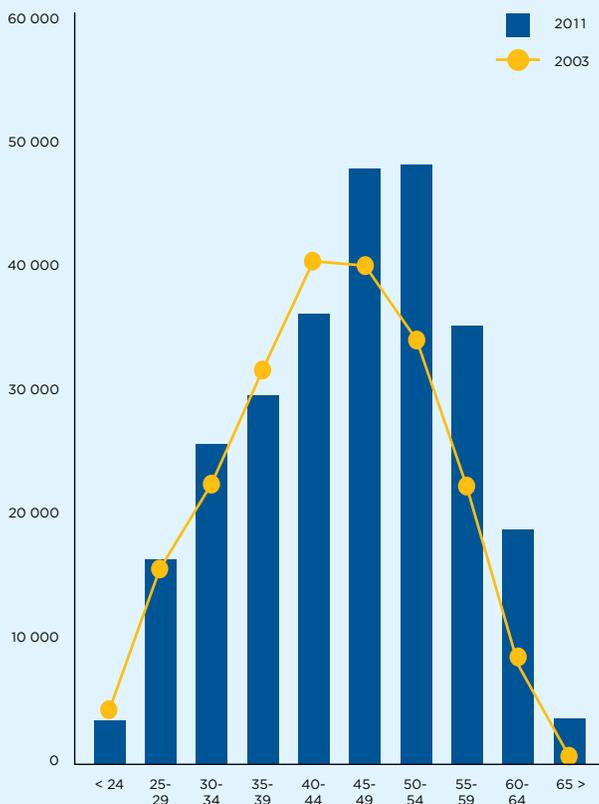
GRAPHIQUE A PROFIL DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2011



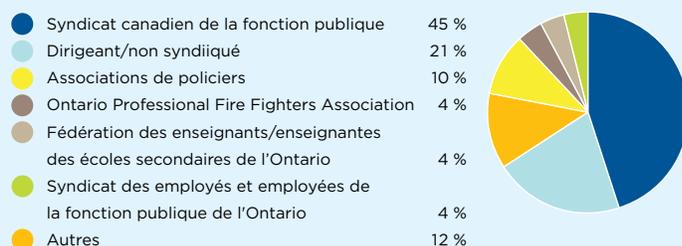
GRAPHIQUE B PARTICIPANTS ACTIFS PAR TRANCHE D'ÂGES

Au 31 décembre



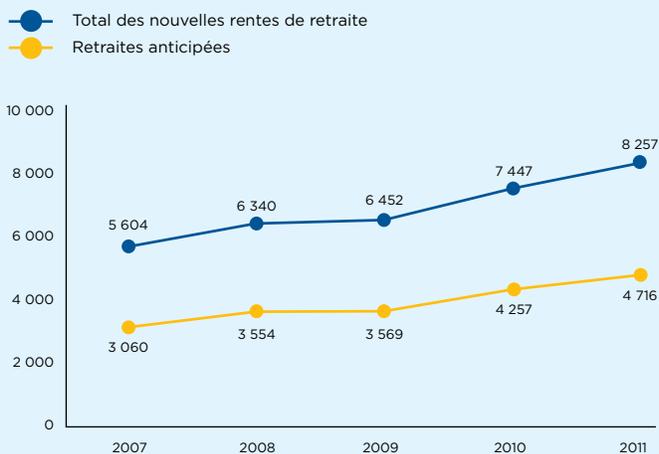
GRAPHIQUE C AFFILIATION DES PARTICIPANTS ACTIFS

Au 31 décembre 2011



GRAPHIQUE D NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE

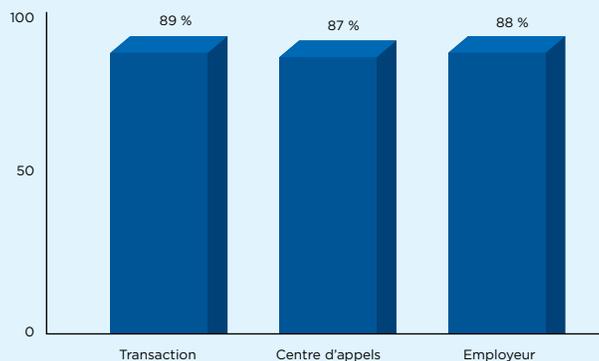
Pour l'exercice terminé le 31 décembre



GRAPHIQUE E SONDAGES SUR LA SATISFACTION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service



LES CAISSES



Au 31 décembre 2011, l'actif net lié aux placements des caisses s'élevait à 55 702 millions de dollars. Pour tenir la promesse en matière de retraite que nous avons faite à plus de 419 000 participants au régime, nous devons obtenir un taux de rendement annuel de 6,5 pour cent (soit un rendement de 4,25 pour cent plus le taux d'inflation prévu) sur les placements à long terme. L'hypothèse relative au rendement prévu est établie par un actuaire indépendant dont les services sont retenus par le conseil et repose sur la politique de répartition de l'actif établie par le conseil.

La politique de répartition de l'actif à long terme consiste à investir 53 pour cent de l'actif sur les marchés publics et 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2011, les placements sur les marchés publics représentaient 57,6 pour cent de l'actif, tandis que nos placements sur les marchés privés en représentaient 42,4 pour cent. Les placements sur les marchés publics se composent principalement de titres productifs d'intérêt et d'actions de sociétés ouvertes. Les placements sur les marchés privés se composent d'actions de sociétés fermées, ainsi que de biens immobiliers et d'infrastructure.

Au moins une fois par an, le conseil procède à un examen formel de l'objectif de placement et de la politique de répartition de l'actif, en sollicitant les conseils de spécialistes actuariels, financiers et économiques sur l'évolution du passif, les hypothèses économiques et les attentes en matière de placements. L'objectif est de s'assurer que la valeur de l'actif investi, additionnée du revenu de placement et des cotisations nettes des employeurs et des participants au régime, correspond à, ou dépasse, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur plusieurs décennies pendant lesquelles les marchés traverseront de nombreux cycles positifs et négatifs.

Le conseil a confié à l'équipe de la direction la responsabilité de réaliser le rendement cible et d'effectuer la répartition de l'actif entre marchés privés et marchés publics, telle qu'approuvée par le conseil. La direction a élaboré un plan stratégique global quinquennal approuvé par le conseil qui a entre autres pour mission de constituer pour le régime un excédent de patrimoine dépassant l'objectif de placement à long terme. Le conseil est tenu au courant des progrès des initiatives du plan stratégique à l'occasion de chaque réunion ordinaire du conseil et un examen approfondi est effectué lors d'une séance annuelle de planification stratégique.

STRATÉGIE DE PLACEMENT

Notre stratégie de placement repose sur deux piliers : la prise de participations directes dans des sociétés ouvertes et fermées et la gestion active de ces participations de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement à long terme.

Le conseil est convaincu que la gestion active des placements produit des rendements corrigés du risque supérieurs aux rendements obtenus par un investissement passif. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs démarches : trouver des placements en effectuant nos propres recherches, acheter des biens à des prix optimisant la valeur à long terme et garantissant des flux de trésorerie stables et substantiels, établir des relations avec des partenaires commerciaux et des investisseurs institutionnels partageant nos convictions et nos objectifs, structurer les participations dans des sociétés fermées de manière novatrice et en respectant la réglementation, financer ces placements au moyen d'emprunts sans disposition de recours ou faire appel à nos compétences de trésorerie pour financer les placements par des emprunts avec disposition de recours appuyés sur la notation « AAA » de la SAO, et gérer tous les placements de manière à minimiser le risque et à optimiser les rendements.

Afin d'atténuer le risque et d'optimiser les rendements, la direction doit diversifier ses placements par catégorie d'actif, secteur d'activité et marché géographique. Environ 67,5 pour cent des placements d'OMERS se trouvent actuellement au Canada. La valeur du capital investi dans des sociétés cotées en bourse au Canada représente moins de trois pour cent de la capitalisation boursière mondiale. Bien que le Canada continue d'offrir des occasions exceptionnelles à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion du risque connexes nous obligent à diversifier nos placements dans des économies présentant des profils de croissance différents. Cette démarche est facile à mettre en œuvre dans le cas des placements sur les marchés publics du fait de leur liquidité et de la facilité des opérations sur les marchés organisés. Au cours des deux derniers exercices, nous nous sommes dotés de moyens plus importants visant à faciliter la recherche de placements en actions et les opérations directes et actives à l'échelle mondiale.

Le défi de la diversification s'avère différent et potentiellement plus complexe dans le cas des placements sur les marchés privés. Les relations avec les investisseurs, les propriétaires d'entreprises et les gouvernements sont primordiales pour comprendre les marchés et trouver des placements adéquats. En général, les placements sur les marchés privés nécessitent une importante infusion de capitaux en une seule fois, sont difficiles à négocier et doivent être conservés pendant plusieurs années. Les études confirment que la taille est un facteur déterminant pour obtenir des rendements corrigés du risque supérieurs (du fait des économies d'échelle), garantir la concentration d'expertise requise au niveau de l'exploitation et améliorer l'efficacité de la gouvernance.

L'acquisition de placements de grande envergure sur les marchés privés peut aller jusqu'à 500 millions de dollars pour les actions de sociétés fermées et de 3 à 10 milliards de dollars pour les portefeuilles de biens immobiliers commerciaux et les biens en infrastructure. En règle générale, la caisse ne s'engage pas seule dans des placements aussi importants, conformément à sa politique en matière de gestion du risque. C'est pourquoi l'un de nos objectifs stratégiques consiste à nous associer à d'autres investisseurs désireux d'apporter leur capital. La SAO a mis en place une équipe de spécialistes expérimentés qui possède plusieurs décennies d'expérience dans la formation de consortiums d'investisseurs. Nos équipes de chacune des entités des marchés privés possèdent également les compétences en négociation pour effectuer les contrôles préalables et exercer son influence dans des biens et des sociétés au nom de la caisse et de ses coinvestisseurs.

STRUCTURE DES PLACEMENTS D'OMERS

La SAO bénéficie aujourd'hui d'une structure de gestion des placements étoffée qui s'appuie sur des équipes de professionnels entièrement dévoués à la gestion de catégories et de sous-catégories d'actif déterminées et dirigées par le chef des placements d'OMERS. Le chef des placements d'OMERS est responsable de la stratégie de placement et du leadership opérationnel des entités de placement d'OMERS. OMERS Capital Markets gère tous les placements sur les marchés publics tandis que le Groupe immobilier Oxford, OMERS Private Equity et Borealis Infrastructure s'occupent de la gestion des placements sur les marchés privés. Ces entités sont décrites en détail aux pages 40 à 54 du présent rapport annuel.

De plus, trois entités internes liées aux placements, OMERS Strategic Investments, OMERS Investment Management Inc. et OMERS Finance Trust soutiennent les activités des entités de placement proprement dites.

OMERS Strategic Investments

Créée en 2008, OMERS Strategic Investments est chargée d'appliquer certaines stratégies de l'entreprise et a pour rôle d'assembler un portefeuille de plateformes stratégiques de placement. Son mandat est décrit à la page 55 du présent rapport annuel.

OMERS Investment Management

OMERS Investment Management Inc. (OIM) a été créée en 2009 en vertu de la loi autorisant la SAO à offrir des services de gestion des placements et des produits, par le biais d'une filiale autorisée, à un large éventail de clients admissibles, parmi lesquels des caisses de retraite des secteurs public et privé, des gouvernements et leurs organismes, des collèges, des universités et leurs fondations, et des organismes de bienfaisance enregistrés du Canada. OMERS Investment Management offre des arrangements qui procurent aux clients admissibles l'accès à l'ensemble ou à des parties du rendement de placement annuel du régime principal d'OMERS.

OMERS Finance Trust

Établie en 2010, OMERS Finance Trust est responsable de la gestion de toute la dette à recours de la SAO et répond aux besoins de refinancement de la dette des marchés publics en utilisant avec prudence l'effet de levier d'endettement et en portant la marque OMERS sur les marchés financiers. Les titres de créance garantis actuellement émis par la SAO ont reçu la notation « AAA » de deux agences d'évaluation du crédit. Tous le papier commercial garanti de la SAO est désormais émis par l'entremise d'OMERS Finance Trust.

OMERS CAPITAL MARKETS



OMERS Capital Markets (OCM) gère les placements d'OMERS sur les marchés publics, le portefeuille d'obligations et d'autres titres productifs d'intérêts et actions de sociétés ouvertes sur les marchés canadiens et mondiaux, ainsi que des positions de change.

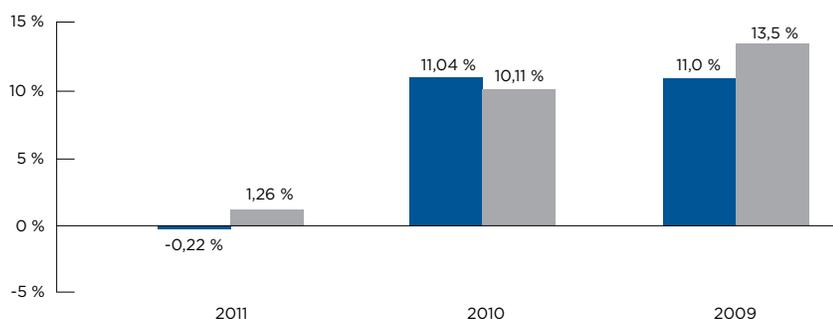
RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour l'exercice terminés le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

-0,22 %

Le rendement global des placements d'OMERS Capital Markets était négatif à -0,22 % en 2011. Ce rendement est inférieur à celui de l'indice de référence de 1,26 %.



Un sommaire des rendements de performance du marché public par portefeuille est présenté ci-dessous :

pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2011		2010	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêt	9.13 %	9.22 %	6.72 %	6.42 %
Obligations à rendement réel	17.84 %	18.35 %	11.04 %	11.09 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	-11.29 %	-8.71 %	18.31 %	17.60 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	-4.96 %	-4.23 %	9.90 %	8.04 %

Le rendement négatif d'OMERS Capital Markets à -0,22 pour cent est inférieur à l'indice de référence de 1,26 pour cent entraîné en grande partie par le sous-rendement des actions de sociétés ouvertes canadiennes. OMERS Capital Markets a généré une perte nette de placement de 296 millions de dollars en 2011, comparativement à un revenu de placement net de 3 036 millions de dollars l'exercice précédent. Des modifications de l'affectation de l'actif ont été effectuées en 2011, entraînant une position de sous-pondération par rapport à l'indice de référence en actions de sociétés ouvertes et une position de surpondération par rapport à l'indice de référence des placements productifs d'intérêts et des obligations à rendement réel.

Au 31 décembre 2011, l'actif net des placements d'OMERS Capital Markets était de 30 357 millions de dollars, comparativement à 30 654 millions de dollars à la fin de 2010.

PLACEMENTS PRODUCTIFS D'INTÉRÊT

Les placements productifs d'intérêts produisent un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse et ils conviennent donc parfaitement aux régimes de retraite.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont rapporté un revenu total de placement de 1 083 millions de dollars, comparativement à 733 millions de dollars en 2010. De ce total en 2011, 25 millions de dollars (rien en 2010) se rapportent à une dette détenue par le Groupe immobilier Oxford et 40 millions de dollars (53 millions de dollars en 2010) se rapportent à des hypothèques administrées par OMERS Capital Markets pour le compte d'OMERS Strategic Investments. Le rendement de 2011 de 9,13 pour cent, calculé en fonction de l'exposition aux placements productifs d'intérêts, est inférieur à l'indice de référence de 9,22 pour cent, mais il est au supérieur au rendement de 2010 de 6,72 pour cent. L'augmentation de revenu est principalement attribuable à la position de surpondération en placements productifs d'intérêts et à la baisse des taux d'intérêt en 2011, ce qui a entraîné de solides gains d'évaluation en 2011 de 590 millions de dollars, contre des gains de 302 millions de dollars en 2010. Les obligations à rendement réel ont rapporté un revenu de placement total de 270 millions de dollars, par rapport à 167 millions de dollars en 2010, en raison de la baisse des taux d'intérêt en 2011, ce qui a produit en 2011 des gains d'évaluation de 232 millions de dollars, comparativement à des gains d'évaluation de 121 millions de dollars en 2010.

En incluant les actifs des autres entités de placement de la SAO, les placements productifs d'intérêts comprennent des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux et des obligations de sociétés de qualité institutionnelle, des hypothèques et des titres de créance privés et des espèces et des titres équivalents à des espèces à court terme. Les placements productifs d'intérêts avaient une juste valeur de 19 731 millions de dollars au 31 décembre 2011, y compris 17 988 millions de dollars en espèces et dépôts à court terme, obligations nominales, et hypothèques et titres de créance privés (16 632 millions de dollars en 2010) et 1 743 millions de dollars dans le portefeuille d'obligations à rendement réel (1 472 millions de dollars en 2010).

Les placements productifs d'intérêts sont utilisés dans le cadre de notre portefeuille de placements productifs d'intérêts, en garantie reçue pour les activités de prêt de titres, et en tant qu'actifs cédés en garantie dans le cadre de notre programme d'instruments dérivés. Au 31 décembre 2011, notre exposition aux placements productifs d'intérêts (à l'exclusion des obligations à rendement réel) totalisait 15 926 millions de dollars comparativement à 12 041 \$ au 31 décembre 2010 comme suit :

(en millions de dollars)
au 31 décembre

	2011	2010
Avoirs en placements productifs d'intérêts	17 988 \$	16 632 \$
Placements productifs d'intérêts cédés en garantie de dérivés sur actions	(2 774)	(3 075)
Garantie en espèces pour le prêt de titres et l'exposition provenant ou tirée d'autres programmes	712	(1 516)
Exposition aux placements productifs d'intérêts	15 926 \$	12 041 \$

Notre exposition aux obligations à rendement réel était de 2 199 millions de dollars au 31 décembre 2011, comparativement à 1 475 millions de dollars à la fin de 2010 comme suit :

(en millions de dollars)
au 31 décembre

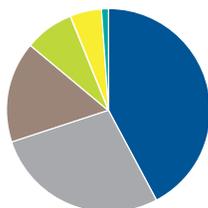
	2011	2010
Avoirs en obligations à rendement réel	1 743 \$	1 472 \$
Exposition aux obligations à rendement réel d'autres programmes	456	3
Exposition aux obligations à rendement réel	2 199 \$	1 475 \$

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Au 31 décembre 2011, le régime avait une exposition de 3 787 millions de dollars (8 133 millions de dollars en 2010) aux actions de sociétés ouvertes canadiennes et de 10 199 millions de dollars (11 660 millions de dollars en 2010) aux actions de sociétés ouvertes étrangères, y compris les titres activement gérés et ceux autres que les instruments financiers dérivés dans les portefeuilles quantitativement gérés de divers secteurs industriels et géographiques. Environ 95 pour cent des titres de sociétés ouvertes GLOBAL détenus sont des actions porteuses de dividendes. L'ensemble de notre exposition géographique aux titres de sociétés ouvertes est illustrée par le graphique suivant.

EXPOSITION AUX ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

● É.-U.	42 %
● Canada	28 %
● Europe	16 %
● Japon	8 %
● Marchés émergents	5 %
● Rég. du Pacifique sans le Japon	1 %



En ce qui concerne notre exposition à l'Europe, nous sommes bien diversifiés et avons des avoirs minimaux du secteur financier direct dans les pays européens, qui présentent les plus grandes préoccupations économiques (le Portugal, l'Irlande, l'Italie, la Grèce et l'Espagne). De plus, dans l'ensemble, nous sommes sous la pondération de l'indice de référence pour l'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni.

Portefeuille des actions canadiennes

Les avoirs des actions de sociétés ouvertes canadiennes qui sont activement gérées a accusé une perte totale de placement de 1 120 millions de dollars en 2011, contre un gain de 1 128 millions de dollars en 2010. Le rendement négatif de 2011 de -11,29 pour cent, calculé en fonction de notre exposition aux actions canadiennes, est inférieur à l'indice de référence de -8,71 pour cent et au rendement de 18,31 pour cent en 2010. En 2011, le rendement du portefeuille des actions canadiennes était inférieur à l'indice de référence par 258 points de base, en partie en raison du sous-rendement de la caisse principale active. Pour l'avenir, les placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes seront gérés par l'entremise de notre programme de placement quantitatif et de nos programmes mondiaux.

Notre exposition aux actions de sociétés ouvertes canadiennes est comme suit :

(en millions de dollars)
au 31 décembre

	2011	2010
Avoirs en actions canadiennes	2 177 \$	6 994 \$
Actifs autres que des actions cédés en garantie de dérivés sur actions	1 433	956
Exposition aux actions canadiennes d'autres programmes	177	183
Expositions aux actions de sociétés ouvertes canadiennes	3 787 \$	8 133 \$

Le déclin des placements en titres canadiens résulte des changements opérés au cours de l'exercice dans la répartition de l'actif.

Portefeuille d'actions étrangères de sociétés ouvertes

Les placements en actions étrangères de sociétés ouvertes ont affiché une perte totale de placement de 338 millions de dollars, comparativement à un gain de 1 175 million de dollars en 2010. Le rendement négatif en 2011 de -4,96 pour cent, calculé en fonction de notre exposition aux actions étrangères de sociétés ouvertes, est inférieur à l'indice de référence négatif de -4,23 pour cent, ainsi qu'au rendement en 2010 de 9,90 pour cent. Le rendement des actions étrangères a été affecté par de nombreux événements considérables en 2011, dont le tremblement de terre et le tsunami au Japon, la crise permanente européenne de la dette souveraine, et les débats sur le plafond de la dette aux États-Unis. Ces événements ont contribué au pire rendement annuel sur les marchés mondiaux des actions depuis la crise financière de 2008.

Le fait de participer aux marchés mondiaux des actions accroît la diversification de notre portefeuille et réduit le risque global. Tel qu'abordé ci-dessous, la gestion active de notre portefeuille d'actions étrangères de sociétés ouvertes a été l'orientation de notre stratégie au cours des exercices passés, tout en continuant à tirer parti du savoir-faire qu'offrent les gestionnaires externes sur les marchés mondiaux. Le portefeuille d'actions étrangères comprend également des actifs au rendement absolu et d'autres stratégies similaires de fonds de couverture.

Notre exposition aux actions étrangères est résumée ci-dessous :

(en millions de dollars)

au 31 décembre

	2011	2010
Avoirs en actions étrangères de sociétés ouvertes	10 246 \$	9 025 \$
Titres autres que des actions couvrant les dérivés sur actions	1 292	2 122
Exposition aux actions étrangères provenant tirée d'autres programmes	(1 339)	513
Exposition aux actions étrangères de sociétés ouvertes	10 199 \$	11 660 \$

La baisse de l'exposition au portefeuille d'actions étrangères de sociétés ouvertes provient de modifications de la répartition de l'actif effectuées au cours de l'exercice pour répondre au niveau de volatilité élevé sur les marchés mondiaux des actions.

Comme cela est décrit à la page 21 du présent rapport annuel, notre stratégie de placement à long terme consiste à accroître la gestion active et directe de nos placements. Au cours des trois derniers exercices, OMERS Capital Markets a mis à profit son équipe de spécialistes en placement et ses systèmes informatiques pour accroître notre capacité de gérer une plus grande partie de nos placements en actions étrangères à l'interne. Cela nous permet de mieux contrôler nos placements étrangers et de réduire considérablement les coûts liés à la détention de ces placements. Bien que nous poursuivions cette stratégie, en 2011 des décisions tactiques ont été effectuées afin de placer les fonds auprès de certains gestionnaires externes. Depuis le lancement du programme il y a trois ans, nous avons rapatrié un montant net de 3,7 milliards de dollars des gestionnaires externes.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de gérer le risque et d'accroître les rendements, nous concluons des contrats dérivés standardisés d'usage courant dans le secteur. Ces contrats sont utilisés en combinaison avec d'autres placements d'actif et ils constituent un moyen économique d'améliorer le rendement en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la gestion de la composition de l'actif. Les valeurs théoriques des diverses catégories d'instruments dérivés détenus comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)
au 31 décembre

	2011	2010
Dérivés de taux d'intérêt	3 382 \$	1 524 \$
Dérivés sur actions	7 302	4 556
Dérivés sur marchandises	286	-
Dérivés de change à terme	19 038	13 887
	30 008 \$	19 967 \$

Dérivés de taux d'intérêt

Nous recourons à des dérivés de taux d'intérêt pour améliorer le rendement des placements et gérer la durée de nos placements productifs d'intérêts ainsi que le rapport de notre exposition aux taux d'intérêt fixe et variable. Les types de dérivés de taux d'intérêt utilisés comprennent les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur indice obligataire, les contrats à terme sur obligations et les options sur obligations. À la fin 2011, nous détenons des dérivés de taux d'intérêt ayant une valeur théorique de 3 382 millions de dollars en circulation comparativement à une valeur théorique de 1 524 million de dollars au 31 décembre 2010.

Dérivés d'actions

Nous recourons à des dérivés sur actions pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et étrangers. Cette exposition aux indices des principaux marchés boursiers est réalisée principalement par le recours à des contrats à terme sur indice boursier et des contrats de swaps sur indice boursier et complète le portefeuille d'actions canadiennes et les portefeuilles d'actions étrangères gérés par des spécialistes internes et externes. Au 31 décembre 2011, nous avons une exposition aux dérivés d'actions de sociétés ouvertes de 7 302 millions de dollars (4 556 millions de dollars en 2010), représentant la valeur théorique des dérivés comme suit :

- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 3 553 millions de dollars offrant une exposition à l'indice S&P 500;
- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 1 518 million de dollars offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX et à l'indice S&P/TSX 60;
- divers portefeuilles de dérivés d'une valeur totale de 2 231 millions de dollars offrant une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

Dérivés sur marchandises

Nous utilisons les dérivés des marchandises pour améliorer les rendements de placement.

Dérivés de change

Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2011, 18 702 millions de dollars (19 546 millions de dollars en 2010), soit 34 pour cent (36 pour cent en 2010) de notre actif net lié aux placements ont été exposés au risque de change avant la couverture. Nous couvrons environ 50 pour cent du risque lié à 12 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. De plus, pour les placements sur les marchés privés étrangers, nous couvrons le risque lié aux devises jusqu'à 100 pour cent.

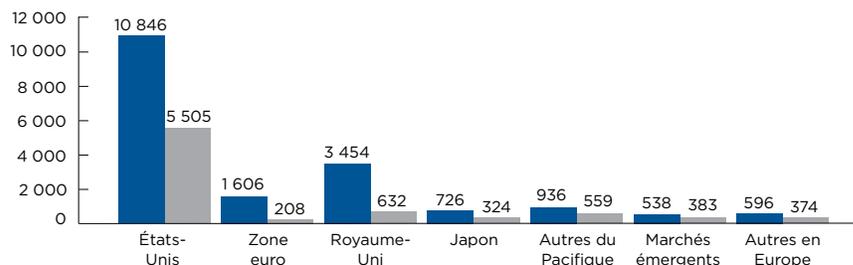
Depuis la mise en œuvre de notre programme de couverture des devises, il a produit un gain net de 1 811 million de dollars, compensant les pertes de change subies par nos actifs en devises. Cela découle en grande partie de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises au cours de la période.

Notre exposition nette aux devises, après avoir tenu compte de notre gestion des devises et des programmes de négociation au 31 décembre 2011 était de 7 985 millions de dollars (7 974 millions de dollars en 2010). Notre exposition brute et nette aux devises est attribuée comme indiqué dans le tableau suivant :

EXPOSITION BRUTE ET NETTE AUX DEVISES

Au 31 décembre 2011
(en de \$ CA)

- Exposition brute aux devises
- Exposition nette aux devises



Risque de crédit

Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif net total lié aux placements. Nous exigeons que toutes les contreparties aient une notation minimale de « A ». Au 31 décembre 2011, l'exposition au risque de crédit représentait 0,6 pour cent de l'actif net lié aux placements, soit 343 millions de dollars.

Dix principaux titres détenus

Les 10 principaux titres détenus par OMERS Capital Markets sont les suivants :

- Pargesa Holding SA
- Banque Royale du Canada
- Banque Toronto-Dominion
- Total SA
- Banque de Nouvelle-Écosse
- Exxon Mobil Corp.
- Microsoft Corp.
- Apple Computer Inc.
- Suncor Energy Inc.
- Goldcorp Inc.

OMERS PRIVATE EQUITY



OMERS Private Equity (OPE) gère un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées en effectuant des placements directs dans des sociétés fermées et par le biais de fonds appartenant à des tiers.

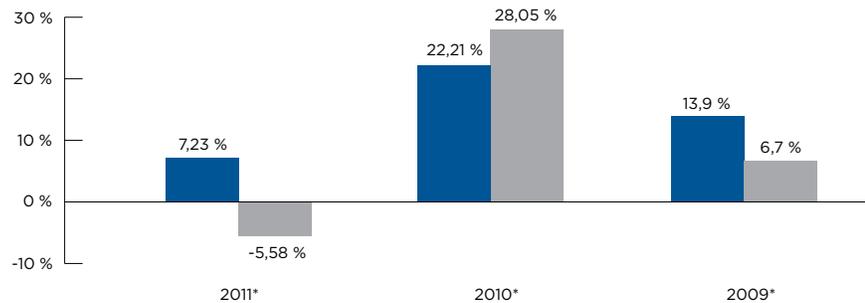
RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

7,23 %

En 2011, le rendement d'OMERS Private Equity était de 7,23 % comparativement à l'indice de référence négatif de -5,58 % pour un exercice.

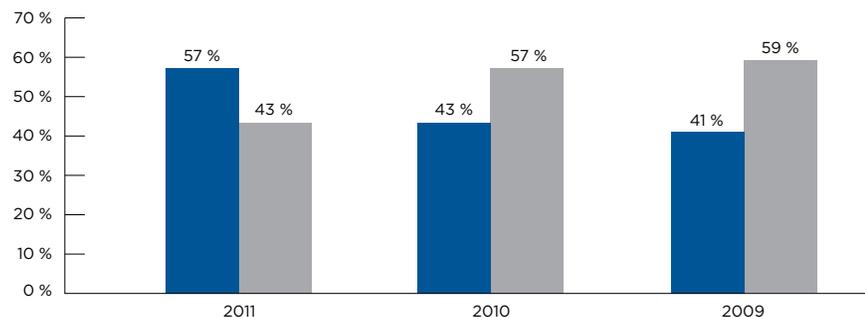


* L'indice repère se fonde sur le rendement absolu en 2009 et le rendement relatif en 2010 et 2011.

La stratégie de placement d'OMERS Private Equity met l'accent sur l'acquisition d'une participation majoritaire d'une société dont la valeur se situe entre 200 millions de dollars et 1,5 milliard de dollars. Nous envisagerons d'autres structures du capital social, y compris le contrôle conjoint ou le fait d'avoir une influence considérable avec des partenaires de confiance qui partagent nos convictions et nos objectifs, dans la mesure où nous avons des droits de gouvernance correspondant à notre investissement. Notre approche en matière de placement repose sur le long terme et le partenariat actif avec des équipes de gestion talentueuses. Notre mandat de placement est souple pour tirer parti des conditions existantes du marché et des marchés financiers, afin d'investir dans une vaste gamme de secteurs sur divers marchés géographiques. Nous croyons fermement en l'alignement direct de nos intérêts financiers avec ceux de l'équipe de gestion de nos placements et de nos coinvestisseurs. Notre changement d'orientation stratégique vers les placements directs est un changement important qui a commencé en 2008 et qui est sur la bonne voie en vue d'atteindre notre cible consistant à avoir 80 pour cent de nos actifs investis en placements directs d'ici 2015. Le tableau ci-dessous illustre le progrès constant réalisé depuis trois ans grâce à la nouvelle politique d'OMERS Private Equity de gérer directement et activement son portefeuille.

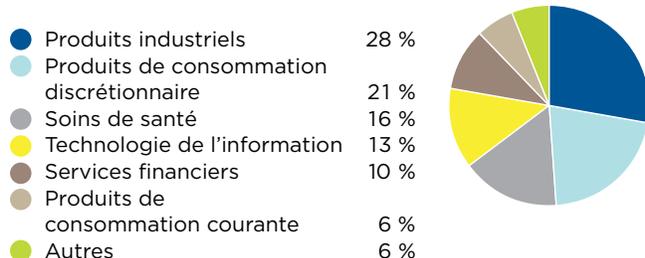
PLACEMENTS DIRECTS PAR RAPPORT AUX PLACEMENTS DE FONDS

- Placements directs
- Placements de fonds

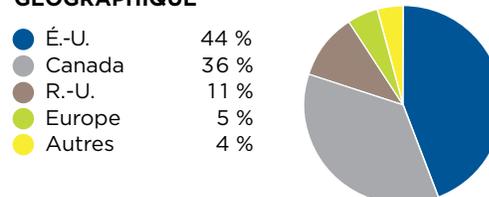


Géographiquement, nous visons présentement le Canada, les États-Unis et l'Europe, et plus particulièrement le Royaume-Uni. Nos placements peuvent prendre diverses formes, notamment des transactions sur le marché privé et secondaires de fonds d'actions de sociétés fermées, des placements d'actions d'entités détachées. L'objectif demeure la possession d'un portefeuille de placement bien diversifié, sur les plans sectoriel et géographique.

TOTAL DE L'ACTIF PAR SECTEUR



TOTAL DE L'ACTIF PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



En évaluant les occasions de placement, les principaux critères que nous considérons sont la position actuelle du marché et les perspectives du marché pour les produits et services de la société, la qualité et l'expérience de l'équipe de gestion de la société et sa volonté d'investir de concert avec nous, une évaluation de la stratégie de croissance de la société et notre rendement prévu en fonction du prix d'achat de l'entreprise. Notre rôle consiste à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de gestion et à réunir les ressources nécessaires afin que la société puisse atteindre une croissance durable et rentable.

Lorsqu'elle est mesurée contre notre indice de référence, OMERS Private Equity avait un exercice exceptionnel rapportant un rendement de 7,23 pour cent par rapport à un rendement négatif de l'indice de référence de -5,58 pour cent. L'indice de rendement négatif reflète l'agitation enregistrée sur les marchés mondiaux des actions de sociétés ouvertes qui ont accusé des rendements négatifs au cours de l'exercice. L'évaluation de nos placements repose généralement sur le rendement d'exploitation des sociétés individuelles, ainsi que sur les rendements d'entités comparables négociées sur le marché. À ce titre, les rendements des marchés des actions de sociétés ouvertes ont eu une incidence sur les évaluations de l'OPE. Le taux de rendement de l'exercice est bien inférieur à celui de 22,21 pour cent déclaré l'exercice précédent et qui avait subi l'incidence de la reprise continue sur les marchés des actions mondiales, suivie de la crise financière qui est survenue en 2008. Au cours des trois exercices terminés le 31 décembre 2011, OMERS Private Equity a enregistré un rendement de 14,30 pour cent par rapport à son indice de référence de 8,86 pour cent avec un revenu net de placement de 354 millions de dollars en 2011, comparativement à 941 millions de dollars en 2010. Le solide rendement financier d'un certain nombre de nos placements directs de portefeuille a contribué au rendement très positif par rapport à l'indice de référence de l'exercice.

En 2011, l'actif net de placement d'OMERS Private Equity a augmenté pour atteindre 6 333 millions de dollars par rapport à 5 568 millions de dollars en 2010, reflétant une augmentation de la valeur marchande des placements actuels, ainsi que des nouveaux placements nets effectués en 2011. Un capital record de 1,6 milliard de dollars a été déployé en 2011. De cette somme, 1,3 milliard de dollars ont été déployés en placements directs dans cinq nouvelles plateformes de placement, dont un suivi de placement; le solde a servi à des appels de capital de divers engagements de la caisse. Les cinq placements directs au cours de l'exercice comprennent l'acquisition :

- i) d'une participation de 44 pour cent dans Husky International Ltd., située en Ontario, fournisseur mondial de solutions de systèmes informatiques présentant énormément d'ingénierie, et les services et les éléments subséquents qui y sont liés, ainsi que des composantes pour l'industrie de l'équipement d'emballages moulés en plastique par injection et principal fournisseur de PET (polyéthylène téréphtalate) de l'industrie d'emballages préformés,
- ii) centres de réadaptation accélérée, qui sont un principal fournisseur de services traditionnels et spécialisés de réadaptation physique pour les patients externes dans le Midwest des États-Unis;
- iii) Great Expressions Dental, société principal gestionnaire de cabinets dentaires (DPM), avec 152 cabinets dentaires affiliés dans sept États du Midwest, du Sud et du Nord-Est des États-Unis;

- iv) V.Group Limited, leader du marché mondial de l'impartition de la gestion des navires, et principal élément de l'approvisionnement d'équipages et de services maritimes connexes; et
- v) la conclusion le 4 janvier 2011 de l'acquisition de CBI Health Group qui avait été convenue vers la fin de 2010.

Le suivi de placement a été l'acquisition de Consolidated Utility Services aux États-Unis par la United States Infrastructure Company (USIC) afin de mieux consolider la position de la société sur certains marchés.

OMERS Private Equity avait également un montant record de 1,2 milliard de dollars, de capital obtenu par ses réalisations. La majorité de cela provenait de réalisations des caisses d'actions de sociétés privées au premier semestre de l'exercice, lorsque les conditions de crédit étaient bien plus soutenues.

La poursuite de la volatilité sur le marché des actions de sociétés ouvertes enregistrée en 2011 présenterait un risque pour le rendement des gains de 2012, tant sur les marchés directs que pour les portefeuilles des caisses. L'OPE continuera notre stratégie de gestion active « à entraînement direct ». Nous travaillerons de concert avec la direction de nos placements directs en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

Les placements considérables directs d'OMERS Private Equity, autres que ceux notés ci-dessus comprennent :

- **Affinia Group Inc.** – important fabricant et fournisseur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route. Sa vaste gamme de freins, de filtres et d'accessoires pour châssis est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie;
- **Cengage Learning** – fournisseur de moyens d'apprentissage hautement personnalisés pour les collèges, universités, enseignants, étudiants, bibliothèques, organismes gouvernementaux, entreprises et professionnels à travers le monde;
- **Constellation Software Inc.** – fournisseur mondial de logiciels et de services haut de gamme aux secteurs public et privé. La société acquiert, gère et crée des entreprises fournissant des logiciels pour le marché vertical qui offrent des logiciels personnalisés de manière critique en fonction de leur usage;
- **Give and Go Prepared Foods Corp.** – boulangerie industrielle de Toronto qui propose la gamme de produits Two-Bite^{MC}, Cinnamon Crunchies^{MC}, Butter Tarts et Two-Bite Coffee^{MC} Cakes. Les produits de Give and Go sont vendus partout au Canada et aux États-Unis;
- **Golf Town** – plus important détaillant canadien de produits pour le golf. La société offre les principales marques, des cours de golf, des simulateurs de golf et un service de boutique du pro. Golf Town imprime également des logos sur l'habillement et l'équipement pour les tournois et événements corporatifs;
- **Haymarket Financial LLP** – société de financement indépendante offrant aux entreprises des produits de crédit ciblés et aux clients institutionnels des services de gestion des placements;
- **Marketwire** – important fournisseur de services de presse qui dispose d'une des plus importantes plates-formes de distribution en Amérique du Nord. Établie à Toronto, Marketwire a des partenariats dans le monde entier pour la diffusion des nouvelles et possède des bureaux aux États-Unis et au Royaume-Uni;
- **Maxxam Analytics** – plus grand réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada, qui offre des services de tests diagnostiques au gouvernement et aux grandes entreprises œuvrant dans les domaines environnemental, alimentaire, pétrolier et gazier, médicolégal et génétique, ainsi que dans le secteur de la santé;
- **Logibec** – chef de file nord-américain des systèmes informatiques destinés au secteur de la santé et des services sociaux;
- **Nelson Education** – premier éditeur scolaire canadien, de la maternelle à l'université. Nelson offre des solutions pédagogiques personnalisées pour les principales disciplines (mathématiques, sciences et arts du langage);
- **Nordco** – important concepteur et fabricant de produits et services d'entretien de l'infrastructure ferroviaire, au service des sociétés ferroviaires, des exploitants de transport en commun, des entrepreneurs et des sociétés de location de matériel en Amérique du Nord;
- **Public Mobile** – nouveau venu sur le marché canadien de la téléphonie et de l'Internet sans-fil, au service de la clientèle de l'Ontario et du Québec;

BOREALIS INFRASTRUCTURE



Borealis Infrastructure (« Borealis ») s'occupe de la gestion des placements de la SAO et est au rang de l'un des plus grands investisseurs d'infrastructure au monde. Borealis possède de solides antécédents dans la recherche, l'investissement et la gestion des placements en infrastructure dans le monde entier, dépassant constamment son indice de référence au cours des sept derniers exercices.

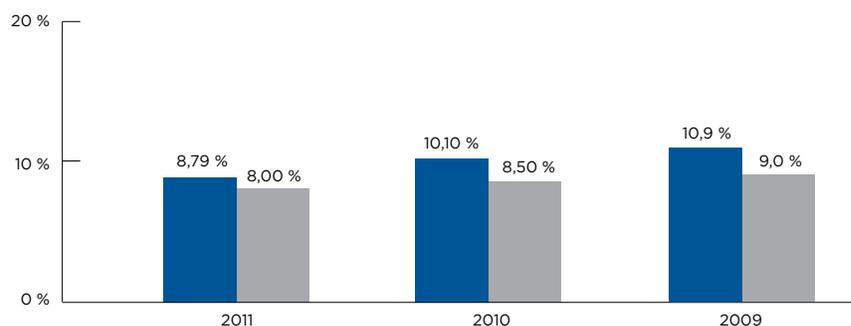
RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

8,79 %

En 2011, le rendement global des placements en infrastructure a été de 8,79 %, contre 8,00 % pour l'indice de référence.



Les placements en infrastructure supposent en général des investissements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité économique à long terme des sociétés industrielles modernes. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des services, ou des deux. Ces placements nécessitent en général l'engagement de capitaux à l'avance ou à court terme et produisent habituellement des rendements de fonds fortement liés à l'inflation; ils sont donc parfaitement compatibles avec notre obligation à long terme au titre des prestations de retraite.

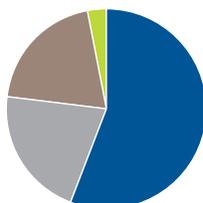
Borealis a recours à une stratégie de gestion active à entraînement direct dans la recherche et la gestion d'actifs d'infrastructure qui présentent une forte demande sous-jacente et inélastique avec des entrées de fonds prévisibles et stables soutenues par la réglementation ou les contrats à long terme avec des contreparties à faible risque. Nous gérons activement nos placements par des positions majoritaires ou minoritaires considérables, et offrons aux entités émettrices notre savoir-faire acquis par la gestion d'un grand portefeuille d'actifs d'infrastructure, ainsi que par les relations que nous avons établies avec les gouvernements, les bailleurs de fonds, et d'autres investisseurs et membres du monde des affaires. Borealis joue également un rôle actif en s'assurant que chacun de ses placements a en place l'équipe de gestion appropriée avec des mesures incitatives significatives qui font la promotion de l'harmonisation avec les actionnaires. Dans les cas où nous ne détenons pas une participation majoritaire dans un placement, nous nous associons avec des investisseurs qui partagent nos objectifs avec des intérêts harmonisés dont d'autres caisses de retraite, des investisseurs de sociétés et de gouvernements, ainsi que de solides partenaires d'exploitation qui peuvent apporter leur savoir-faire opérationnel envers les placements, en évaluant leur potentiel et en gérant et en améliorant leur rendement.

Nos placements sont situés au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Compte tenu de la portée des occasions et du faible risque politique et de réglementation qui existe dans ses marchés actuels, Borealis s'attend à ce que les actifs d'infrastructure situés en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest resteront l'orientation de ses efforts à court terme. Nous continuons cependant à rechercher les occasions d'actifs d'infrastructure dans d'autres territoires de compétences ou géographiques qui présentent des environnements politiques et réglementaires stables et solides.

Les placements de Borealis peuvent être regroupés en quatre secteurs principaux comme illustré ci-dessous.

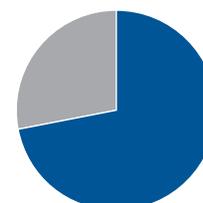
TOTAL DE L'ACTIF PAR SECTEUR

● Énergie	56 %
● Transports	21 %
● Services réglementés par le gouvernement	20 %
● Institutionnels et autres	3 %



TOTAL DE L'ACTIF PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

● Amérique du Nord	72 %
● R.-U.	28 %



Le secteur de l'énergie comprend des placements dans des services publics réglementés, la production d'énergie et les oléoducs. Nous adhérons à une approche de placement patiente et disciplinée et nous continuons à diversifier prudemment notre portefeuille par secteur industriel, répartition géographique, taille et étape de développement, tout en poursuivant les occasions à plus grande probabilité et aux risques d'exécution plus faibles.

Les placements de Borealis ont rapporté un revenu net de placement de 674 millions de dollars en 2011, comparativement à 693 millions de dollars l'exercice précédent. Le taux de rendement brut de 2011 avant les frais de gestion des placements était de 8,79 pour cent, contre 8,0 pour cent pour l'indice de référence et de 10,10 pour cent en 2010. En outre, les placements de Borealis ont rapporté un rendement comptant de 5,6 pour cent (7,4 pour cent en ce qui a trait aux actifs sous exploitation) en 2011, par rapport à 5,4 pour cent (7,1 pour cent en ce qui a trait aux actifs sous exploitation) en 2010. Les rendements solides et stables et les entrées de fonds constantes qu'ont rapporté les placements de Borealis au cours des trois derniers exercices montrent que la répartition par la SAO d'une partie considérable de son portefeuille de placement en investissements d'infrastructure demeure une initiative stratégique réussie.

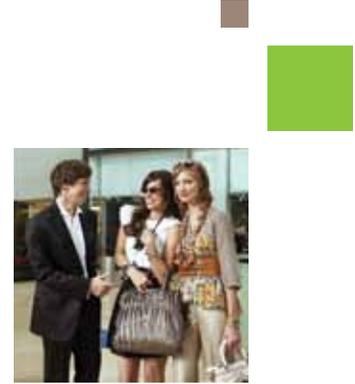
En 2011, les placements nets de Borealis ont augmenté pour atteindre 8 997 millions de dollars par rapport à 8 184 millions de dollars en 2010. Bien qu'elle n'ait pas fait de nouvelles acquisitions considérables en 2011, l'augmentation en 2010 est attribuable aux hausses de la valeur marchande de ses placements actuels, ainsi qu'aux injections de suivi de capital dans les placements actuels. En 2011, deux arrangements considérables de refinancement de la dette ont été complétés pour Teranet et Associated British Ports. Le refinancement d'Associated British Port a été accompli malgré les conditions du marché de la dette en Europe. Ces deux transactions montrent la qualité élevée de ces actifs de placement.

Nous nous attendons en 2012 au parachèvement des travaux de rénovation des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire Bruce Power. Ce projet a nécessité pendant plusieurs années l'investissement d'un important capital de développement sans produire en retour un revenu d'exploitation. Une fois rénovée, la centrale Bruce Power deviendra la plus importante centrale nucléaire au monde et sera en mesure de répondre à 25 pour cent des besoins en électricité de l'Ontario. La situation de Bruce Power est entièrement différente de celle de la centrale nucléaire japonaise Fukushima Daiichi qui a été dévastée par le tremblement de terre et le tsunami de 2011 (environnement géologique, genre de réacteurs, etc.). Cependant, à l'instar de tous les exploitants mondiaux de centrales nucléaires, Bruce Power est d'avis que les événements survenus au Japon doivent l'amener à évaluer sérieusement ses propres installations. Bruce Power a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à améliorer sa capacité de répondre à une urgence et a fait approuver par la Commission canadienne de sûreté nucléaire des modifications mineures de sa conception. Ces mesures et ces sauvegardes additionnelles amélioreront davantage le plan d'urgence déjà robuste de Bruce Power, conformément à son objectif d'exploiter cette centrale selon les normes nucléaires les plus élevées.

Les autres principaux placements effectués au cours des exercices précédents comprennent une participation dans :

- **Ciel Satellite** – qui offre, à titre de grossiste, des canaux de satellite offrant une capacité de télécommunications à large bande au marché nord-américain;
- **Pont de la Confédération** – un pont de 12,9 kilomètres qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'un accord de concession avec le gouvernement du Canada jusqu'en 2032;
- **Detroit River Tunnel** – un tunnel ferroviaire exploité en tant que l'un des plus importants couloirs commerciaux du monde;
- **Enwave Energy Corporation** – société propriétaire du plus important service de refroidissement par eaux lacustres profondes au monde, qui fournit dans le respect de l'environnement chauffage et climatisation aux bureaux du centre-ville de Toronto;
- **Express Pipeline** – oléoduc de 2 800 kilomètres du réseau d'oléoducs qui achemine du pétrole brut de l'Alberta vers les États-Unis et dessert des raffineries dans six États de l'Ouest et du Midwest américain;
- **HS1 Limited** – une société qui exploite, gère et maintient la seule voie ferrée à grande vitesse du Royaume-Uni reliant la station internationale de St. Pancras, au centre de Londres, au tunnel de la Manche;
- **LifeLabs** – plus important fournisseur au Canada de services de laboratoire, qui fournit chaque année à près de 20 000 médecins plus de 50 millions d'analyses diagnostiques pour plus de 10 millions de patients;
- **Oncor** – importante société qui exploite le plus vaste réseau de distribution et de transport d'électricité au Texas;
- **Scotia Gas Networks** – une société qui exploite les réseaux de distribution de gaz d'Écosse et du sud de l'Angleterre, soit environ 73 000 kilomètres de gazoducs desservant approximativement 5,6 millions de clients.

GROUPE IMMOBILIER OXFORD



Le Groupe immobilier Oxford (Oxford) est l'une des plus importantes sociétés de placements de développement et de gestion immobiliers commerciaux en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2011, Oxford supervise et gère environ 19 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2010) de biens immobiliers pour son propre compte et celui de ses copropriétaires et partenaires d'investissement.

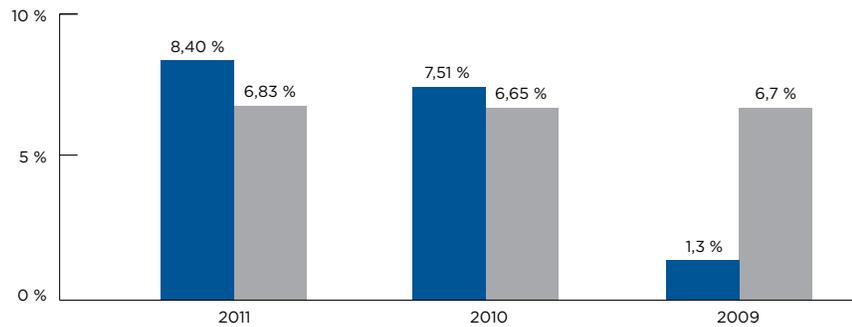
RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

8,40 %

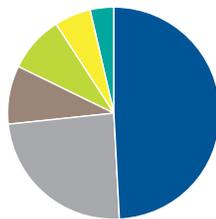
En 2011, le rendement global des placements en biens immobiliers a été de 8,40 % contre 6,83 % pour l'indice de référence.



Oxford a pour objectif de bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur des placements immobiliers, en fournissant au régime des rendements corrigés du risque supérieurs et des entrées de fonds sûres, continues et en constante augmentation. La stratégie d'Oxford met l'accent sur la propriété, le développement et la gestion active de biens immobiliers importants, diversifiés par type de biens, marché géographique, relations stratégiques et profil de risque-rendement. Un portefeuille immobilier diversifié de cette nature produit des entrées de fonds prévisibles, ce qui nous aide à faire face à nos obligations actuelles et futures au titre des prestations. De plus, les biens immobiliers activement gérés s'apprécient généralement au fil du temps, compensant ainsi en partie le risque d'inflation lié à l'obligation au titre des prestations.

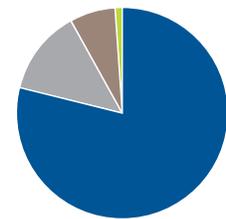
TOTAL DES ACTIFS PAR SECTEUR

- Bureaux 49 %
- Commerces de détail 24 %
- Hôtels 9 %
- Immeubles résidentiels 9 %
- Immeubles industriels 6 %
- Autres 3 %



TOTAL DE L'ACTIF PAR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

- Canada 79 %
- Europe 13 %
- É.-U. 7 %
- Autres 1 %



Au 31 décembre 2011, le portefeuille immobilier direct d'Oxford était composé de 118 biens immobiliers situés principalement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne, ayant une superficie locative totale de 46,3 millions de pieds carrés, 3 511 chambres d'hôtel et 21 111 logements.

À l'exception de trois biens situés au Royaume-Uni, le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans six grands marchés urbains du Canada : Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa et Montréal. Il est concentré principalement dans la région du Grand Toronto (environ 44 pour cent de la valeur marchande du portefeuille d'immeubles de bureaux). Les plus importants sont :

- TD Canada Trust Tower, le complexe Richmond-Adelaide et une participation de 50 pour cent dans la Royal Bank Plaza de Toronto;
- Centennial Place et une participation de 50 pour cent dans Bow Valley Square à Calgary;
- Watermark Place et une participation de 50 pour cent dans MidCity Place, situées à Londres, au Royaume-Uni;
- Green Park Business Park à Reading, au Royaume-Uni.

Le portefeuille de commerce de détail comprend 14 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux suprarégionaux et régionaux, d'une superficie totale de 14,2 millions de pieds carrés. Ils sont situés aux États-Unis et dans tout le Canada, surtout dans la région du Grand Toronto. Parmi les plus importants, citons :

- une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One Shopping Centre, Scarborough Town Centre et Hillcrest Mall dans la région du Grand Toronto;
- l'Upper Canada Mall à Newmarket, en Ontario;
- le Southcentre Mall à Calgary;
- des centres commerciaux régionaux aux États-Unis.

Le portefeuille hôtelier comprend des principaux biens immobiliers, centres de villégiature et points de repère canadiens situés à Banff, au lac Louise et à Jasper, en Alberta, ainsi qu'à Whistler, en Colombie-Britannique, à Montebello, au Québec, et deux centres hôteliers urbains situés à Vancouver, en Colombie-Britannique et à Toronto, en Ontario.

Le portefeuille résidentiel d'habitations multifamiliales d'Oxford se compose de 23 biens immobiliers situés en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, dans le sud des États-Unis et en Allemagne. L'utilisation industrielle d'actifs comprend 22 biens immobiliers sur les marchés de la région du Grand Toronto, de Calgary et d'Edmonton.

En outre, le portefeuille immobilier d'Oxford comprend des biens immobiliers détenus pour le développement ou en cours de développement qui constituent la base de son programme de développement actif se composant présentement du développement de trois tours de bureaux à Toronto et à Vancouver, ainsi qu'une tour de bureaux à Londres, au Royaume-Uni et des biens immobiliers industriels à Edmonton et à Calgary. Oxford poursuit également le projet de développement conjoint de Hudson Yards, un projet à usage mixte comprenant des bureaux, des commerces de détail et des résidences à Manhattan, à New York, aux États-Unis.

Oxford poursuit activement une stratégie de placement mondial sur des marchés internationaux cibles afin de diversifier son portefeuille et d'accroître le rendement. En 2011, en plus de continuer ses projets de développement au Royaume-Uni et aux États-Unis, Oxford a acquis Green Park Business Park, un complexe de bureaux à Reading, au Royaume-Uni, ainsi qu'une participation de 50 pour cent dans MidCity Place, une tour de bureaux et point de repère au centre-ville de Londres. Les plans de la stratégie à long terme d'Oxford visent à continuer la diversification par secteur et répartition géographique.

L'exposition européenne actuelle d'Oxford se restreint à ses investissements dans des immeubles à bureaux à Londres et dans des propriétés résidentielles en Allemagne. Les placements dans des immeubles à bureaux de Londres représentent 10 pour cent de la valeur totale de l'actif brut d'Oxford et les biens immobiliers résidentiels en Allemagne représentent moins de 3 pour cent de la valeur de l'actif brut total d'Oxford.

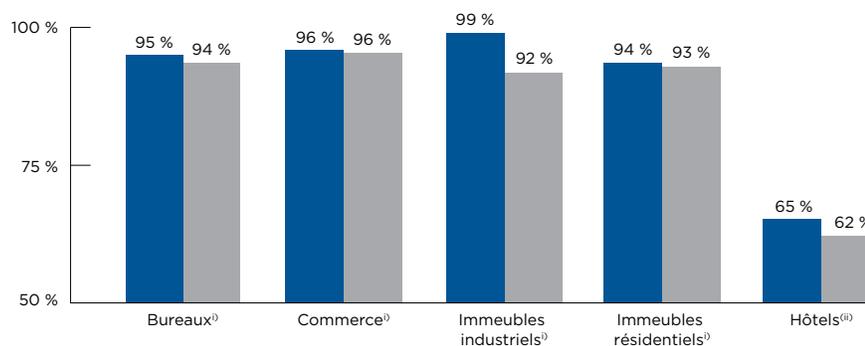
Le revenu net de placement d'Oxford a augmenté considérablement, passant de 487 millions de dollars en 2010 à 610 millions de dollars (585 millions de dollars à l'exclusion du revenu des placements hypothécaires) en 2011. Le revenu net de placement se compose principalement du revenu net d'exploitation et des gains et pertes non réalisés découlant de modifications de la valeur marchande des actifs et des passifs nets en biens immobiliers et d'autres gains et pertes réalisés.

À l'exclusion de l'incidence des coûts d'opérations et du revenu tiré des placements hypothécaires, le revenu net d'exploitation d'Oxford a augmenté de 49 millions de dollars en 2011, principalement en raison de l'incidence nette des acquisitions et de l'achèvement de projets de développement, ainsi que d'un taux d'occupation plus élevé à l'échelle du portefeuille comme le montre le tableau ci-dessous.

TAUX D'OCCUPATION

(%)

- Réel en 2011
- Réel en 2010



i) au 31 décembre

ii) Selon le taux d'occupation moyen de l'exercice

Les gains nets étaient de 177 millions de dollars en 2011 (167 millions de dollars à l'exclusion des gains liés aux placements hypothécaires), comparativement à 70 millions de dollars en 2010. Le gain net en 2011 est principalement attribuable à un gain non réalisé de la valeur des placements de 211 millions de dollars (gain de 157 millions de dollars en 2010) partiellement compensé par une perte au prix de marché de 52 millions de dollars sur les titres de créance (perte de 79 millions de dollars en 2010). Les évaluations de gains de placement non réalisés ont été principalement attribuables aux portefeuilles canadiens d'immeubles à bureaux et de commerces de détail.

À la fin de 2010, Oxford a commencé à exécuter sa stratégie consistant à investir dans des titres de créance américains au solide rendement ajustés en fonction du risque et garantis par des actifs de biens immobiliers de haute qualité qui sont conformes à notre stratégie de propriété de biens immobiliers. Ce portefeuille de titres de créance a contribué 25 millions de dollars de revenu net de placement en 2011, ce qui comprenait un revenu net d'exploitation de 15 millions de dollars et des gains nets de 10 millions de dollars.

Le rendement global des biens immobiliers a augmenté, pour atteindre 8,40 pour cent en 2011, comparativement au rendement de l'indice repère de 6,83 pour cent et à un rendement de 7,51 pour cent en 2010.

L'actif total des biens immobiliers que possède Oxford a été évalué 14 679 millions de dollars (y compris une créance hypothécaire de 163 millions de dollars) au 31 décembre 2011, comparativement à 12 782 millions de dollars (y compris une créance hypothécaire de 183 millions de dollars) au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1 897 million de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'appréciation de la valeur marchande du portefeuille immobilier et à l'activité nette de placement au cours de l'exercice. De plus, les nouveaux placements au Royaume-Uni mentionnés précédemment, et d'autres principales acquisitions en 2011 comprenaient :

- Le complexe du Palais des congrès du Toronto métropolitain, à Toronto;
- Une participation de 50 pour cent dans Hillcrest Mall, dans la région du Grand Toronto;
- Golden Gate Apartments, à Toronto;
- Une participation supplémentaire de 47,5 pour cent dans le portefeuille résidentiel d'habitations multifamiliales de Williams aux États-Unis;
- 2600 North Park Drive, propriété industrielle dans la région du Grand Toronto, et aménagement de terrains à Burnaby et à Vancouver.

Oxford détient et gère aussi un portefeuille de placements indirects d'une valeur de 445 millions de dollars au 31 décembre 2011, par rapport à 418 millions de dollars au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 27 millions de dollars, principalement attribuable à des placements supplémentaires effectués au cours de l'exercice.

Le portefeuille immobilier d'Oxford est partiellement financé par 6 160 millions de dollars en créances hypothécaires, débetures, et papier commercial au 31 décembre 2011, comparativement à 5 319 millions de dollars au 31 décembre 2010. La hausse nette de la dette de 841 millions de dollars en 2011 est principalement attribuable à de nouveaux emprunts liés aux acquisitions effectuées au cours de l'exercice.

OMERS STRATEGIC INVESTMENTS



OMERS Strategic Investments (OSI) a un vaste mandat consistant à diriger certaines initiatives stratégiques de la société et à élaborer des plateformes de placement stratégiques qui ne font pas logiquement partie des mandats actuels des entités de placement d'OMERS, ce qui positionnera OMERS en tant que chef de file mondial des entreprises de placement axées sur les régimes de retraite.

L'OSI a les objectifs primordiaux suivants :

- Établir des relations stratégiques à long terme et des alliances de coinvestissement afin de permettre à OMERS de réunir du capital pour les entités de placement d'OMERS.
- Élaborer et gérer un portefeuille de plateformes de placement stratégiques qui procure à la SAO des points d'ancrage sur les principaux marchés partout au monde, qui peut éventuellement être transféré aux entités de placement, aux plateformes établies comme étant autonomes, ou être vendu à des investisseurs tiers.
- Établir une empreinte mondiale d'OMERS par l'entremise d'un réseau de bureaux et communiquer la profondeur et la portée du savoir-faire derrière la marque OMERS Worldwide pour des investisseurs importants sur le plan stratégique et les entreprises d'exploitation partout au monde.

Une partie essentielle du mandat d'OSI consiste à établir des relations stratégiques à long terme avec des investisseurs institutionnels mondiaux partageant nos convictions et nos objectifs afin de former des alliances stratégiques qui permettront à la SAO de tirer parti de son capital et d'accéder à de nouvelles sources de capital de coinvestissement. En s'acquittant de son mandat l'OSI est en train de former une alliance mondiale de placements stratégiques (AMPS) avec des investisseurs institutionnels en Europe, aux États-Unis, en Asie et au Moyen-Orient. Une telle alliance améliorera la capacité d'OMERS de garantir des placements privilégiés sur le marché à grande échelle, tout en tirant parti du savoir-faire de gestion des placements d'OMERS. Les relations ont été entamées auprès de nombreux organismes, et avec certains d'entre eux, nous en sommes aux étapes avancées en vue de former notre AMPS initiale.

L'OSI élabore activement un portefeuille de plateformes de placement stratégiques spécialisées qui étendront notre capacité de générer des occasions de placement attrayantes et d'établir des relations commerciales mondiales au bénéfice des entités de placement. Un aperçu des plateformes de placement de l'OSI et des principaux placements est comme suit :

- La première plateforme repose sur le secteur des ressources et des marchandises qui est un moteur principal de la prospérité économique à long terme du Canada. Les placements de l'OSI dans ce secteur comprennent les suivants :
 - **OMERS Energy/OMERS Energy Services** – OMERS Energy est une société d'acquisition, d'exploration, de développement et de production de pétrole et de gaz naturel de Calgary, qui possède des puits de pétrole et de gaz partout dans l'Ouest du Canada;
 - **CEDA International** – CEDA International est une société chef de file industriel, mécanique et de services électriques qui est bien établie dans les sables bitumineux de l'Alberta.

- La seconde plateforme se situe dans des entités qui aident à tirer parti du savoir-faire de propriété exclusive et de connaissances en ingénierie, en innovation et en technologie afin de procurer à OMERS un accès supplémentaire aux placements et au savoir-faire. Les placements de l'OSI dans ce secteur comprennent les suivants :
 - **MMM Group** – MMM Group est une société d'ingénierie internationale établie au Canada qui procure des services d'ingénierie et de gestion de projets, ainsi que des services environnementaux et consultatifs au Canada et dans plus de 40 pays sur cinq continents. MMM Group est reconnue comme chef de file de son secteur dans la fourniture de services multidisciplinaires de qualité, rentables et techniquement excellents pour une grande diversité d'affectations;
 - **OMERS Ventures** – OMERS Ventures investit dans les secteurs de la technologie, des médias, des télécommunications, de la technologie propre et des sciences de la vie au Canada pendant tout le cycle de vie d'une société, en commençant par de petits placements aux premières étapes, puis en fonction du succès, suivis de montants supérieurs visant à favoriser la croissance de la société, lorsqu'une valeur considérable peut être récoltée.
- La plateforme des marchés émergents et de croissance qui a été établie afin de répondre au besoin de pénétrer sur les économies émergentes et de croissance, où la SAO n'a pas investi directement par le passé, principalement en Amérique latine, en Amérique du Sud et en Asie, de façon rentable. L'OSI a ainsi réalisé le placement suivant :
 - **ADC & HAS Airports** – L'OSI a formé un partenariat avec HAS Development Corporation, filiale de Houston Airport System, et Airport Development Corporation, qui s'occupent de l'exploitation et, le cas échéant, du développement d'aéroports sur des marchés croissants et importants partout au monde. Ce partenariat réunit le savoir-faire opérationnel, technique et financier de Houston Airport System, the Airport Development Corporation et OSI. Grâce à ce partenariat, nous pouvons investir et mener des opérations dans des pays où la SAO ne dispose pas d'une présence de placement à un coût raisonnable, ouvrant ainsi la porte à des placements futurs de la part d'OSI et d'autres entités de placement dans de tels pays.

L'OSI établit l'empreinte mondiale de la SAO par le biais de la promotion et en tirant parti du capital intellectuel de l'ensemble de l'entreprise sous la marque OMERS Worldwide, et en s'assurant que la SAO ait une présence et des connaissances sur les marchés mondiaux par l'entremise de relations commerciales et d'un réseau de bureaux d'OMERS Worldwide. En 2011, l'OSI a ouvert un bureau d'OMERS Worldwide à New York après l'ouverture de bureaux à Londres, en Angleterre, et à Calgary au cours des années précédentes.

En 2011, l'OSI a rapporté un revenu net de placement de 121 millions de dollars pour un rendement de placement brut de 7,24 pour cent, comparativement à un indice de référence de 6,90 pour cent, et un placement net de 128 millions de dollars en 2010. Le revenu inférieur en 2011 est partiellement attribuable au transfert de la partie des créances hypothécaires du portefeuille d'OMERS, antérieurement détenu par l'OSI pour l'OCM.

En 2011, l'actif de placement net de l'OSI a diminué, passant de 2 143 millions de dollars au 31 décembre 2010 à 1 644 million de dollars au 31 décembre 2011. Cette réduction reflète essentiellement le transfert de la partie des créances hypothécaires du portefeuille d'OMERS, antérieurement détenue par l'OSI pour l'OCM.

GESTION DES RISQUES

Nous avons à cœur d'assurer à nos participants la sécurité de leur retraite en investissant dans une vaste gamme d'actifs qui rapportent des rendements élevés tout en évitant des risques indus, conformément à notre tolérance à l'égard du risque. OMERS cherche à s'assurer que la valeur de l'actif net des caisses est suffisante pour garantir le versement de toutes les rentes de retraite promises aux participants aux régimes de retraite d'OMERS.

Pour un taux de contribution donné, notre capacité de répondre à cet objectif est affectée par deux facteurs :

- les fluctuations de la valeur du portefeuille de placements, qui sont dictées par les changements sur les marchés de placement (surtout le risque de marché, de crédit et de liquidité);
- les variations de la valeur de l'obligation au titre des rentes constituées du régime, qui sont dictées par des facteurs tant économiques que démographiques.

La gestion des risques est un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise et de placement, car elle peut atténuer l'incidence négative des facteurs ci-dessus sur le portefeuille de placement et sur l'obligation au titre des rentes constituées du régime. La gestion des risques est appuyée par notre système de contrôles internes, des programmes de gestion du risque d'entreprise et du risque de placement, et nos politiques générales, dont notamment notre code de déontologie et l'énoncé des principes et procédures en matière de placement. Nous nous efforçons constamment d'améliorer notre démarche de gestion des risques qui s'étend à l'échelle de l'organisme et implique notre conseil, la direction et les membres du personnel dans tous les secteurs de la SAO et de nos entités de placement. Tous les membres du personnel sont tenus de respecter des politiques, des procédés et des normes qu'une personne prudente adopterait dans la gestion de l'actif d'autrui.

La valeur économique de l'obligation au titre des prestations constituées est sensible aux fluctuations du taux d'intérêt et du taux d'inflation canadiens, semblables à l'évolution de la valeur d'un portefeuille constitué d'obligations à rendement réel et d'obligations canadiennes à long terme. Cependant, le régime investit à la fois dans des actions, de l'infrastructure, des biens immobiliers et une vaste gamme d'instruments productifs d'intérêts dans diverses devises. Bien que cette stratégie de placement diversifie le portefeuille de placement et permette de maintenir un taux de cotisation stable et économique, il s'ensuit un décalage entre les caractéristiques économiques de l'obligation au titre des prestations constituées du régime et l'actif lié aux placements, ce qui expose le régime à divers risques qu'il faut surveiller de près et gérer.

RISQUES AFFECTANT LES RÉGIMES DE RETRAITE D'OMERS

Le programme de gestion du risque d'entreprise (Entreprise Risk Management [« ERM »]) a cerné quatre catégories de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les régimes de retraite d'OMERS:

- risques liés aux placements (risques de marché, de crédit et de liquidité) qui sont inhérents à l'investissement sur les marchés des capitaux;
- divers risques d'exploitation auxquels nous faisons face dans le cadre de nos activités;
- risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme, y compris le risque de financement;
- risques liés à la législation et à la conformité, auxquels nous sommes confrontés dans la gestion et l'administration des régimes de retraite d'OMERS, qui tombent sous le coup des lois du Canada, et lois et règlements des pays où nous investissons.

RISQUE DE PLACEMENT

Les valeurs futures de l'actif et du passif de placement d'OMERS ne sont pas connues avec certitude et elles évoluent au fil du temps. Le risque de placement (c.-à-d. risque de marché, de crédit et de liquidité) reflète la possibilité que la valeur des placements des caisses change par rapport au taux de rendement à long terme prévu de façon actuarielle et découlant de la modification des conditions du marché, que cette modification soit causée par des facteurs spécifiques au placement individuel ou des facteurs affectant tous les investissements négociés sur le marché.

La caisse sera soumise à un risque de placement afin de satisfaire aux obligations de prestations des régimes à un coût raisonnable. L'objectif de la gestion du risque de placement ne consiste pas à éliminer le risque, mais à trouver un équilibre entre les rendements prévus et les risques nécessaires en vue de produire ces rendements. De plus, il est généralement accepté que les rendements de placement prévus (positifs ou négatifs) augmentent avec le montant du risque assumé. Plus le risque d'un placement est élevé, plus le rendement prévu est élevé (ou la perte potentielle) de ce placement. Le risque de placement n'est ni bon ni mauvais – un certain montant est nécessaire pour obtenir les rendements de placement requis afin de maintenir des taux de cotisation stables et rentables. Par le biais de diverses politiques, délégations et la composition stratégique de l'actif à long terme, le conseil de la SAO définit le montant du risque de placement qui doit être pris par les caisses. La SAO utilise des outils analytiques et de déclaration, y compris des politiques spécifiques aux entités de placement et à l'échelle de l'entreprise; des études sur l'actif et le passif et des évaluations actuarielles; la mesure et la déclaration des risques; ainsi que le contrôle préalable et les processus « à entraînement direct » interne de gestion, afin de gérer le risque de placement aux niveaux de l'entreprise et des entités de placement (marchés public et privé).

La SAO s'assure que les placements des régimes de retraite d'OMERS soient bien diversifiés parmi les actifs, les secteurs industriels et les régions géographiques, afin que divers segments du portefeuille de placement soient exposés à divers risques de placement. Cela réduit la volatilité

globale des rendements et protège le portefeuille de placement de l'incidence négative de rendements néfastes dans toute catégorie d'actif, de tout secteur industriel ou de toute région.

Le conseil de la SAO a reçu un rapport annuel exhaustif du programme de gestion du risque d'entreprise (Entreprise Risk Management [« ERM »]) qui comprend une évaluation du risque de toutes les entités de placement et de toutes les unités fonctionnelles au sein de la SAO. En 2011, le rapport consolidé des risques de placement et des expositions auxquels fait face la caisse a été amélioré par l'entremise de l'élaboration de modèles prospectifs du risque de liquidité, utilisé afin d'évaluer l'incidence des initiatives tactiques et stratégiques de la liquidité de la caisse.

Les risques du marché, du crédit et de liquidité sont abordés dans nos états financiers consolidés qui commencent à la page 86 du présent rapport annuel.

RISQUE D'EXPLOITATION

Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant soit directement, soit indirectement, d'une erreur d'exploitation attribuable à l'échec des méthodes, systèmes, technologies, actions du personnel, ou attribuable à des événements externes imprévus. Notre cadre des politiques et procédés est conçu pour identifier et gérer les risques d'exploitation grâce à la mise en œuvre de contrôles évaluant l'intégrité des données, le traitement de l'information, la gestion des technologies de l'information. De plus, nos pratiques de gestion des ressources humaines sont élaborées en vue d'atténuer le risque sur l'élément humain, y compris le risque de perte du personnel clé. Ces contrôles sont examinés de manière indépendante par le biais d'audits internes et de l'examen annuel de nos contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière et des contrôles de communication de l'information abordés à la page 28 du présent rapport annuel. Alors qu'OMERS met en œuvre sa stratégie et rapatrie les actifs qui étaient entre les mains de gestionnaires externes, continuer à gérer des risques liés aux personnes demeure une orientation de priorité ciblée pour le conseil et la direction.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque de ne pas réaliser nos objectifs stratégiques à long terme. Le conseil et le chef de la direction gèrent la réalisation de nos objectifs stratégiques en surveillant nos politiques et la planification et la réalisation de nos objectifs à long terme. Le chef de la direction doit rendre des comptes au conseil en ce qui concerne les décisions relatives à la gestion courante des régimes de retraite d'OMERS et des caisses, y compris la politique de capitalisation, les stratégies de placement, les placements recherchés, les styles de gestion de placement et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, nous avons établi un cadre de gouvernance, un processus d'élaboration de stratégie d'entreprise et des mesures du rendement. De plus, la SAO effectue une étude officielle de l'actif et du passif au moins à tous les trois ans. Cette étude identifie la composition optimale de l'actif en fonction des catégories d'actif déterminées et de leur volatilité correspondante du marché et la liquidité requise du régime. La prochaine étude de l'actif sera entreprise en 2012.

La capitalisation des caisses de retraite d'OMERS est un risque stratégique considérable, tel qu'il est abordé dans la section « Risque de capitalisation » ci-dessous.

Risque de capitalisation

Des politiques ou des décisions inappropriées relatives à la répartition de l'actif ou aux méthodes actuarielles et aux procédés d'évaluation peuvent avoir une incidence sur les régimes de retraite d'OMERS. Notre capacité de verser les rentes est non seulement assujettie aux risques de placements, mais également aux risques associés aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des rentes constituées du régime. Les principaux paramètres entrant dans l'évaluation de l'obligation au titre des rentes constituées comprennent les hypothèses sur les conditions économiques à long terme comme l'inflation, le taux de rendement réel des placements et le taux des augmentations salariales des participants, et les hypothèses sur les facteurs démographiques touchant les participants, comme le taux de mortalité, d'invalidité et de cessation d'emploi, les retraites anticipées et la situation de famille. Ce risque est double : i) le risque que les conditions réelles du marché et les facteurs démographiques touchant les participants diffèrent sensiblement des paramètres utilisés dans l'évaluation de l'obligation au titre des rentes constituées et ii) des changements imprévus intervenus dans les autres principaux paramètres.

Afin de gérer ces risques, le conseil nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année l'obligation au titre des rentes constituées en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par cet actuaire, examinées par la direction et approuvées par le conseil. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels, et les hypothèses peuvent être rajustées, le cas échéant.

Risque lié à la législation et à la conformité

Les risques liés à la législation et à la conformité découlent de modifications des exigences législatives et réglementaires et autres normes éthiques ou de l'inobservation de celles-ci, qui peuvent compromettre la capacité de la SAO de réaliser ses objectifs. Le conseil et la direction, avec l'aide du contentieux (dont le bureau de la conformité) et d'experts-conseils indépendants surveillent les situations affectant la conformité à la réglementation qui pourraient entraîner des mesures de la part des organismes de réglementation. Nous avons mis en place des méthodes pour nous tenir au courant de l'évolution de la réglementation et favoriser les changements qui sont dans l'intérêt des participants au régime.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédés en place, notamment notre code de déontologie, et la politique en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières à l'intention des administrateurs et des membres du personnel, nous nous efforçons de faire en sorte que les valeurs et les attentes comportementales soient bien comprises et intégrées dans l'ensemble de l'organisme afin de minimiser ces risques.

CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les états financiers de régimes de retraite tels ceux de la SAO doivent se conformer aux exigences du chapitre 4600 – Régimes de retraite (« chapitre 4600 de l'ICCA ») du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). La constatation et la mesure, ainsi que l'information financière que renferment les états financiers consolidés de l'exercice 2011 sont conformes aux exigences du chapitre 4600 de l'ICCA.

Le chapitre 4600 de l'ICCA exige qu'en sélectionnant ou en modifiant les conventions comptables qui ne se rapportent pas à son portefeuille de placement ni à ses obligations au titre des prestations de retraite, un régime de retraite doit se conformer de manière constante aux Normes internationales d'information financière (IFRS) de la partie I du manuel, ou aux normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la partie II du manuel, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600. La SAO a choisi de se conformer de manière constante aux IFRS.

L'adoption du chapitre 4600 de l'ICCA n'a pas eu d'incidence sur l'actif net de la SAO disponible pour les prestations, l'obligation au titre des prestations constituées et les déficits ou le revenu de placement total, tel que présenté dans les états financiers de l'exercice précédent. Conformément au chapitre 4600 de l'ICCA, l'actif lié aux placements est présenté sur une base non consolidée, même lorsqu'il s'agit d'un placement dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle effectif. Les revenus de telles entités sont comptabilisés en tant qu'intérêts, des dividendes sont déclarés et le revenu locatif immobilier est gagné. Le revenu total de placement de la SAO comprend les ajustements de valorisation requis pour ajuster le report des placements à leur juste valeur.

Une explication de la manière dont la transition au chapitre 4600 et aux IFRS a affecté la présentation des états financiers de la SAO se trouve dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés aux pages 76 du présent rapport annuel.

Conformément au chapitre 4600 de l'ICCA et aux Normes internationales d'information financière (IFRS), certaines de nos conventions comptables exigent des jugements subjectifs ou de nature complexe, ainsi que des estimations se rapportant à des questions qui sont incertaines en soi. Le recours à divers jugements et à des estimations pourrait entraîner des résultats de montants sensiblement différents qui seraient comptabilisés sous diverses conditions ou en utilisant des hypothèses différentes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et de nos hypothèses qui ont été appliquées aux états financiers consolidés. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et celle de l'obligation au titre des prestations constituées.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur; toutefois, l'évaluation à la juste valeur exige la prise en compte de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par les caisses. La juste valeur est évaluée par référence aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et exclut les coûts de transactions qui sont passés aux résultats de l'exercice en cours. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide des méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis pendant l'exercice en cours peut être égale au coût, lorsque le coût est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur, selon les événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds de capitaux propres est généralement fondée sur l'évaluation fournie par le commandité du fonds, sous réserve de l'information à la disposition de la direction des placements de la SAO. En conséquence, la juste valeur des placements sur les marchés privés est fondée sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs agréés indépendants pour les placements considérables lors de l'examen au moins une fois tous les trois ans ou pour un exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent pour les placements directs du marché privé et les états financiers vérifiés pour les placements de fonds.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des rentes constituées reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux de rendement nominal des régimes, le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération ouvrant droit à pension et l'inflation, ainsi qu'aux facteurs non économiques comme le taux de mortalité, le taux de retraite et le taux de départ à la retraite des participants au régime et à la CR. Ce processus est appuyé par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime et de la CR pourraient différer de ces estimations et les écarts seront alors constatés comme gains ou pertes actuariels au cours des exercices ultérieurs.

Le sommaire de nos principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés commençant à la page 76 du présent rapport annuel.

RAPPORT DE GESTION SUR LA RÉMUNÉRATION

RAPPORT DU COMITÉ DE LA RELÈVE DU LEADERSHIP ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité de la relève du leadership et de la rémunération (le « CRLR ») du conseil de la SAO est responsable de la rémunération des hauts dirigeants de l'entreprise.

MANDAT DU COMITÉ DE LA RELÈVE DU LEADERSHIP ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le rôle du comité de la relève du leadership et de la rémunération est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance et ses obligations connexes en : i) attirant, conservant et motivant d'excellents membres de haute direction qui s'engagent à respecter l'énoncé de mission et les valeurs fondamentales de la SAO; ii) supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de chef de la direction; iii) supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Principales responsabilités du CRLR :

- superviser le processus annuel d'évaluation du rendement du chef de la direction;
- formuler des recommandations au conseil quant à la rémunération du chef de la direction;
- le processus de gestion de la relève du chef de la direction;
- recommander au conseil le recrutement de la haute direction et sa rémunération proposée;
- approuver la stratégie de rémunération, la structure et le cadre des politiques pour les régimes de rémunération à court et à long terme pour l'équipe de la haute direction;
- réexaminer les politiques de gestion des ressources humaines, et les régimes de rémunération et d'avantages sociaux pour les liens stratégiques appropriés et l'atténuation du risque;
- examiner les changements majeurs à la structure organisationnelle et proposer des lignes directrices pour garantir l'harmonisation avec les plans stratégiques globaux.

Le CRLR examine et recommande régulièrement des modifications de son mandat au comité de la gouvernance.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'EXERCICE 2011

Le CRLR s'est acquitté en 2011 de toutes les responsabilités énumérées ci-dessus. Il a en particulier passé en revue le nouveau programme de rémunération d'OMERS Capital Markets, du Groupe immobilier Oxford et d'OMERS Strategic Investments (OMERS Ventures). Le comité a également passé en revue un tout nouveau processus détaillé de gestion de la relève destiné à faire en sorte qu'OMERS soit bien positionnée et dispose des bonnes compétences pour mieux affronter l'avenir.

CONSEILLERS EXTERNES

Afin de l'aider à remplir son mandat, le CRLR a recours aux services d'un conseiller externe, *Global Governance Advisors (GGA)*, qui lui fournit un avis indépendant. Au cours de 2011, GGA a offert des services comprenant : i) un avis indépendant sur la rémunération des cadres relativement à l'équipe de haute direction de l'entreprise (philosophie de la rémunération, gestion du rendement, groupes de comparaison, positionnement concurrentiel de la rémunération et de ses diverses formes, ii) l'assurance que le comité comprenait et accueillait favorablement le programme actuel de rémunération de l'équipe de la haute direction, iii) une aide et des conseils pour éclairer le comité relativement à toute recommandation faite par la direction, iv) des séances de formation qui ont permis au conseil de mieux comprendre les nouvelles tendances et les pratiques exemplaires, v) une aide pour tout projet de planification de la relève et vi) une aide relativement à toute autre demande du CRLR.

Le CRLR est l'unique responsable de l'approbation des honoraires du conseiller externe. Pour ses services fournis au conseil en 2011, GGA a reçu 138 500 \$. GGA n'a fourni à l'entreprise aucun service sans l'approbation du conseil en 2011.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le CRLR se compose d'au moins cinq membres du conseil de la SAO et se réunit au moins quatre fois l'an. Les membres du CRLR sont nommés par le conseil parmi ses membres et sont indépendants de la direction. Le comité tient à la fin de chacune de ses réunions une séance à huis clos à laquelle ne peut assister la direction.

En 2011, le CRLR se composait des membres suivants :

Président : Rick Miller

Vice-présidente : Sheila Vandenberk

Membres : Bill Aziz
David Carrington
Michael Power (*jusqu'au 23 septembre 2011*)
Frederick Biro (*depuis le 23 septembre 2011*)
John Sabo (*d'office*)

COMITÉ DE LA RELÈVE DU LEADERSHIP ET DE LA RÉMUNÉRATION

MESSAGE DU PRÉSIDENT

OMERS a la ferme intention de conserver une entière transparence envers ses intervenants sur toutes les facettes de son programme de rémunération de ses cadres. Cette transparence nous amène à fournir des renseignements clairs, francs et directs. Ce rapport de gestion sur la rémunération met en lumière le rendement d'OMERS en 2011, passe en revue détaillée notre programme de rémunération des cadres et décrit la rémunération du personnel de la haute direction. Ces hauts dirigeants sont le chef de la direction de la SAO, son chef des finances et les trois hauts dirigeants les mieux payés.

Gestion des compétences

La croissance que nous souhaitons qu'OMERS connaisse au cours des cinq prochaines années nécessitera un fort développement de nos compétences. C'est pourquoi il est critique d'harmoniser notre approche en matière de rémunération et notre stratégie de développement des compétences afin d'être en mesure de continuer d'attirer à tous nos postes des gens qui possèdent les plus hautes qualifications. Il sera tout aussi important de faire fructifier le talent du personnel actuel d'OMERS à tous les niveaux conduisant à la haute direction, et c'est le rôle de notre stratégie de gestion de la relève.

Approche en matière de rémunération

Nous nous engageons à donner des primes au rendement afin de continuer d'attirer et de conserver des personnes hautement performantes. Notre programme de rémunération associe fortement le salaire des cadres au rendement qu'ils obtiennent et aligne les intérêts du personnel avec ceux des participants au régime. Nos programmes de rémunération ont pour but de motiver les cadres à réaliser avec prudence les objectifs stratégiques d'OMERS tout en conservant un sain équilibre entre risque et bénéfice.

Rendement et rémunération pour 2011

Afin de déterminer la rémunération, le comité prend en considération un certain nombre de mesures quantitatives et qualitatives du rendement choisies pour leur conformité au plan stratégique quinquennal d'OMERS. Cet exercice, le rendement de nos placements n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Des progrès substantiels ont toutefois été réalisés dans la mise en œuvre à la grandeur de l'entreprise du plan stratégique quinquennal, particulièrement en ce qui a trait à la recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition des actifs entre marchés publics et marchés privés, et un progrès significatif a été réalisé dans le but d'obtenir du capital supplémentaire à investir au bénéfice des participants à OMERS. De plus, une avancée importante a été réalisée dans les moyens offerts à OMERS pour permettre au groupe d'exploitation des retraites de venir en aide directement aux participants, grâce en particulier au lancement du programme des cotisations facultatives supplémentaires (CFS), qui permet aux participants d'épargner davantage en vue de leur retraite tout en obtenant le même rendement que les placements d'OMERS. Le comité est d'avis que la rémunération offerte aux membres de la haute direction reflète de manière appropriée le rendement général obtenu au cours de l'exercice.

Gestion du risque et rémunération

Une gestion efficace du risque est un élément important de la culture d'entreprise et de la stratégie commerciale d'OMERS. Nous sommes d'avis que notre programme de rémunération incite à la prudence dans la gestion du risque i) en offrant un programme à court et à long termes de primes au rendement qui incite les cadres à adopter une perspective équilibrée, ii) en offrant des primes de risque qui peuvent rapporter aussi peu que zéro si un rendement minimum n'est pas atteint et iii) en plafonnant le montant que peut verser tout programme de prime au rendement, même dans le cas d'un rendement extraordinaire. Nous cherchons continuellement à améliorer notre manière d'intégrer la gestion du risque dans notre détermination de la rémunération afin d'inciter la direction à obtenir le rendement souhaité des placements tout en exerçant une gestion efficace du risque.

Préparer 2012

Depuis 2011, nous avons aboli dans l'ensemble de l'entreprise les avantages indirects consentis aux cadres pour les remplacer par un versement forfaitaire tenant lieu d'avantages indirects, qui sera régulièrement passé en revue par le CRLR. Aucune augmentation de salaire n'a été accordée aux cadres. Compte tenu des conditions actuelles du marché, nous avons approuvé pour 2012 le budget d'une augmentation salariale de 2,1 pour cent à la grandeur de l'entreprise.

Conclusion

Nous avons bon espoir que notre approche de la rémunération, fondée sur de bonnes pratiques de gouvernance, permettra d'atteindre un juste équilibre entre la récompense efficace du rendement et l'assurance que le programme rémunération ne poussera pas à prendre des risques excessifs, tout en attirant et en conservant des cadres talentueux. Le CRLR souhaite plus que jamais demeurer un chef de file de la gouvernance en rémunération parmi les caisses de retraite et continuera de fournir des renseignements clairs et transparents aux participants au régime et autres intervenants.



Rick Miller

Président en 2011 du comité de la relève du leadership et de la rémunération

RAPPORT DE GESTION SUR LA RÉMUNÉRATION

Ce rapport de gestion sur la rémunération décrit la philosophie, les politiques et les programmes de rémunération et discute de la rémunération accordée en 2011 au chef de l'exploitation, au chef des finances et aux trois autres personnes les mieux payées de l'équipe de haute direction de l'entreprise.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

OMERS a adopté pour tout son personnel une approche liant la rémunération au rendement. Cette approche s'applique également aux membres de la haute direction. Cette philosophie favorise le succès du plan stratégique quinquennal de l'entreprise et la promesse d'assurer la durabilité de la capitalisation du régime en obtenant à long terme un rendement favorable ajusté en fonction du risque.

Il en résulte que le programme de rémunération est conçu de manière à attirer et conserver des cadres performants tout en s'assurant qu'ils possèdent la motivation nécessaire pour la poursuite de l'objectif général de placement d'OMERS, qui consiste à générer un rendement durable qui rencontre ou dépasse les besoins à long terme du régime. OMERS reconnaît qu'un niveau acceptable de risque est nécessaire à l'atteinte de cet objectif et le CRLR a pour responsabilité de veiller à ce que nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération n'incitent pas à la prise de risques indus. Il en résulte qu'OMERS a adopté un ensemble bien défini de primes au rendement alignées sur notre stratégie à long terme de placement et tenant compte des limites du risque de placement mesuré par rapport à des repères préétablis approuvés par le conseil, principe que connaissent et comprennent la direction et le personnel.

PRINCIPES DE LA RÉMUNÉRATION

L'objectif de la stratégie de rémunération est d'attirer et de retenir des personnes très performantes qui se consacreront à assurer la viabilité à long terme du régime de retraite et à respecter notre promesse envers les retraités. Afin d'y parvenir, le programme de rémunération des cadres respecte les principes suivants :

1. **Alignement avec les intérêts des participants au régime** – aligner les intérêts du personnel avec ceux des participants au régime par le biais de politiques efficaces et d'une bonne structure du régime.
2. **Alignement avec la stratégie d'OMERS** – Orienter les efforts du personnel vers des cibles critiques de placement et de rendement, et le récompenser lorsque des rendements supérieurs sont atteints.
3. **Récompenser le rendement** – faire la promotion d'une culture d'entreprise offrant des primes de rendement et récompenser le personnel pour un rendement supérieur des résultats, avec rajustement de la rémunération lorsque le rendement n'atteint pas les objectifs fixés.
4. **Gérer efficacement le risque** – s'assurer que la structure de la rémunération n'incite pas le personnel à prendre des risques excessifs et revoir de temps à autre chaque régime de rémunération afin de s'assurer qu'il fonctionne comme prévu.
5. **Verser des salaires concurrentiels** – rémunérer le personnel d'une manière conforme aux pratiques de la concurrence afin d'améliorer la capacité d'OMERS d'attirer et de retenir des professionnels de haute qualité. Le salaire de base et l'atteinte des objectifs pour les programmes de primes au rendement à long terme et court terme correspondent à la médiane du marché et un rendement supérieur correspond au 75e centile du marché.
6. **Exercer une bonne gouvernance** – Nous efforcer d'être un chef de file en ce qui a trait à la gouvernance et continuellement revoir et modifier nos pratiques en matière de rémunération afin de les aligner en tout temps aux pratiques exemplaires. Le CRLR approuve chaque année la philosophie de rémunération, qui fait partie intégrante de notre stratégie de rémunération.

GROUPES DE COMPARAISON UTILISÉS POUR DÉFINIR UNE RÉMUNÉRATION CONCURRENTIELLE

OMERS a sélectionné plusieurs groupes de comparaison pour ses différents secteurs d'activité afin de définir une rémunération concurrentielle qui reflète le marché concurrentiel de notre secteur d'activité. Les groupes de comparaison sont régulièrement réexaminés et approuvés par le CRLR. Les facteurs généralement pris en compte sont les organismes qui recherchent des compétences semblables, les organismes spécifiques au secteur et les organismes utilisant des mesures financières comparables. Dans ces groupes de comparaison, OMERS examine le niveau de rémunération des emplois comparables et évalue le rendement relatif et la taille des institutions comparées.

ÉLÉMENTS DU PLAN DE RÉMUNÉRATION DES CADRES

La rémunération des cadres pour 2011 s'articule autour de six éléments principaux : le salaire de base, une prime de rendement à court terme, une prime de rendement à long terme, des avantages sociaux, une allocation tenant lieu d'avantages indirects et une rente de retraite.

Ces éléments s'ajoutent les uns aux autres pour former une rémunération conçue dans le but d'attirer des personnes hautement qualifiées, de fournir une forte motivation à aligner les efforts du personnel avec les objectifs d'OMERS et à susciter un rendement capable de créer des résultats durables au bénéfice des participants à OMERS.

Salaire

La philosophie de la rémunération de la SAO consiste à payer des salaires de base concurrentiels, en fonction du groupe de comparaison. Le salaire est revu au début de chaque année et une augmentation est accordée lorsque le cadre doit assumer de plus grandes responsabilités, faire preuve de connaissances ou de savoir-faire plus approfondis ou lorsqu'on assiste à une augmentation importante de la rémunération des postes comparables dans le groupe de comparaison. Le CRLR est chargé d'évaluer et d'approuver le salaire de base des membres de l'équipe de la haute direction, alors qu'il revient au conseil de la SAO d'approuver le salaire de base du chef de la direction selon la recommandation du CRLR.

Afin de récompenser les cadres qui déploient des efforts particuliers dans l'intérêt des participants au régime, leur rémunération est divisée en deux volets. Le rendement de l'exercice est immédiatement récompensé par le biais d'une prime de rendement à court terme, et un programme de primes de rendement à long terme récompense les efforts de longue durée.

Programme de primes de rendement à court terme

Le programme de primes de rendement à court terme (PRCT) a pour but d'attirer et de retenir des cadres performants en leur proposant des objectifs de rémunération fondés sur le rendement. Ce programme a pour but de faire mieux correspondre la rémunération avec les principaux objectifs de rendement stratégiques et le rendement personnel. Le CRLR revoit les objectifs de rendement des membres de l'équipe de haute direction chaque année ainsi qu'à l'embauche, la promotion et lorsque surviennent d'importants changements de responsabilités.

Au début de chaque exercice, le CRLR approuve les principaux domaines d'intérêt, les critères de rendement, la pondération et les cibles en comparaison desquelles le rendement devra être évalué. L'élément relatif au rendement de l'entreprise se fonde sur une carte de pointage comprenant i) le rendement des placements, ii) le rendement du service des retraites et iii) des objectifs conformes au plan stratégique quinquennal d'OMERS. Il existe également un élément individuel qui évalue pour le récompenser le comportement de leadership dont font montre les cadres dans la réalisation de leurs principaux objectifs de rendement et la manière dont chacun a rencontré les attentes formulées quand à son rendement général au travail.

L'attribution au chef de la direction et aux cadres supérieurs d'une PRCT se détermine de la manière suivante :

PRCT	Salaire	x	Cible de rendement à court terme (%)	x	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">Rendement des placements</div> <div style="text-align: center;">+</div> <div style="text-align: center;">Rendement du service des retraites</div> <div style="text-align: center;">+</div> <div style="text-align: center;">Objectifs du plan stratégique</div> <div style="text-align: center;">+</div> <div style="text-align: center;">Objectifs individuels</div> </div>
-------------	---------	---	--------------------------------------	---	--

Les cadres supérieurs des entités de placement reçoivent de la même manière une PRCT fondée sur le rendement de leur entité.

Programme de primes de rendement à long terme

Les primes à long terme ont pour but i) de motiver et récompenser les cadres pour l'atteinte d'un rendement supérieur soutenu des placements et ii) d'aligner les intérêts des cadres avec ceux des participants au régime.

Le programme de primes de rendement à long terme (PRLT) récompense le rendement global des placements et met l'accent sur un rendement soutenu à valeur ajouté au cours d'une période de trois ans. Cette récompense devient acquise au troisième anniversaire de la date où elle est accordée.

La PRLT se détermine de la manière suivante pour le chef de la direction et les membres de la haute direction :

PRLT	Salaire	x	Cible de rendement à long terme (%)	x	<div style="text-align: center;">Rendement des placements</div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">Total marchés publics • Valeur ajoutée</div> <div style="text-align: center;">+</div> <div style="text-align: center;">Total marchés privés • Valeur ajoutée • Rendement absolu</div> </div>	x	Multiplicateur du rendement absolu pour l'ensemble de la caisse d'OMERS
-------------	---------	---	-------------------------------------	---	--	---	---

Les cadres supérieurs des entités de placement reçoivent de la même manière une PRLT fondée sur le rendement de leur entité. Le chef de la direction est également admissible à un programme de performance à long terme (PPLT) fondé sur la valeur ajoutée provenant de la croissance des actifs sous gestion.

PROGRAMME D'AVANTAGES SOCIAUX, D'AVANTAGES INDIRECTS ET DE RETRAITE

Tout le personnel reçoit des avantages sociaux qui comprennent des vacances, une assurance-vie et invalidité, de prestations de soins de santé et dentaires, notre programme d'aide au personnel et un régime de retraite. En 2011, nous avons aboli dans l'ensemble de l'entreprise les avantages indirects consentis aux cadres pour les remplacer par un versement forfaitaire tenant lieu d'avantages indirects, qui sera régulièrement passé en revue par le CRLR.

PRINCIPES DU CONSEIL RELATIFS À L'ALIGNEMENT DE LA RÉMUNÉRATION SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE – POUR UNE GOUVERNANCE EFFICACE DE LA RÉMUNÉRATION

Le CRLR a pris des mesures pour renforcer notre approche de la rémunération, particulièrement en énonçant les Financial Stability Board Principles for Sound Compensation Practices et les normes d'application qui leur sont associées. Ces principes et ces normes, créés en 2009, ont pour objet d'assurer une gouvernance efficace de l'alignement de la rémunération avec une approche prudente du risque, une supervision efficace et le rôle des intervenants dans la rémunération. Les paragraphes suivants discutent la manière dont l'approche d'OMERS en matière de rémunération s'aligne sur ces principes et ces normes.

Le CRLR se compose exclusivement de membres indépendants du conseil d'administration et se réunit régulièrement pour discuter de diverses questions de rémunération et de ressources humaines. Il a pour tâche d'approuver la rémunération des membres de la haute direction de l'entreprise et les politiques qui s'y rapportent, incluant le salaire de base et les primes de rendement. Le CRLR dispose d'un processus officiel complet qui lui permet d'approuver la structure de la rémunération à la grandeur de l'entreprise. Au début de chaque exercice, le CRLR approuve les critères de rendement, la pondération et les cibles en comparaison desquelles le rendement devra être évalué. À la fin de l'exercice, une évaluation des résultats permet de déterminer le montant des primes.

Les cadres reçoivent une rémunération constituée d'un salaire et d'éléments variables et différés. Sa composition varie en fonction du poste et du niveau hiérarchique du cadre, avec une plus forte pondération de la rémunération variable et de la prime de risque à un niveau hiérarchique élevé. Toutes les PRCT et PRLT dépendent du rendement des résultats selon une formule prédéterminée approuvée par le CRLR et de l'importance du risque encouru pour obtenir les résultats par rapport au cadre d'OMERS en matière de risque. Les cadres reçoivent une proportion considérable de leur rémunération sous la forme de PRLT, sujette au rendement et aux conditions d'acquisition. Chaque programme de rémunération revu ou conçu après 2010 comporte un examen approfondi des critères de risque afin de déterminer leur impact sur la rémunération. Le CRLR a recours à des critères tant objectifs que subjectifs pour déterminer l'ajustement au risque. L'ajustement au risque tient compte de tous les genres de risque, ce qui comprend, sans s'y limiter, le risque de répartition et de concentration de l'actif, le risque actif, le risque de violation réglementaire, le risque d'exploitation et le risque humain.

OMERS continue d'assurer une gouvernance efficace de la rémunération et son alignement sur une approche prudente du risque. Le CRLR demeure déterminé à conserver son rôle de chef de file de la gouvernance en matière de rémunération parmi les caisses de retraite canadiennes et continuera de s'efforcer à devenir de plus en plus transparent envers les participants au régime et les autres intervenants.

RENDEMENT DE 2011 ET RÉMUNÉRATION DES CADRES

La prime de rendement du chef de la direction et des cadres supérieurs est basée sur le rendement par rapport à des résultats prédéterminés des placements, au rendement du service des retraites et au rendement par rapport au plan stratégique quinquennal d'OMERS. Cette section met en lumière le rendement obtenu au cours de l'exercice et l'effet qu'aura ce rendement sur la rémunération offerte aux membres de l'équipe de haute direction.

Rendement de l'entreprise en 2011

Sous la direction de M. Nobrega, OMERS continue de renforcer son rôle de leader stratégique en offrant des programmes et des services novateurs dans le secteur des retraites et celui des placements.

OMERS a connu un solide rendement par rapport aux objectifs de son plan stratégique quinquennal en continuant de mettre en œuvre sa politique de répartition à long terme de l'actif et en déployant des efforts pour accéder à des sources nationales et étrangères de capital, de même qu'en identifiant les occasions de placement stratégiques et en retirant les barrières à sa croissance. Ces initiatives stratégiques sont discutées dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

Le service des retraites a rencontré ou dépassé tous ses objectifs destinés à assurer que nos participants et nos employeurs reçoivent un excellent service, en continuant d'améliorer nos capacités internes, en soignant la prestation de ses services, en déployant une gouvernance efficace du régime et en lançant avec succès le programme des cotisations facultatives supplémentaires, qui permet aux participants au régime d'augmenter leur épargne de retraite en obtenant le même rendement que les placements d'OMERS.

Un bon rendement des placements est essentiel afin de remplir notre promesse relativement aux retraites que nous devons verser à nos retraités actuels et futurs, car OMERS doit obtenir de ses placements un rendement supérieur à celui dont tiennent compte les hypothèses actuarielles, sans assumer un risque déraisonnable. Au début de chaque exercice, le conseil de la SAO approuve les repères relatifs aux catégories d'actifs dans lesquelles OMERS investit. Le rendement total de la caisse a été inférieur en 2011 aux attentes en raison de la réalité des marchés financiers. Dans le cas de Borealis Infrastructure, du Groupe immobilier Oxford et d'OMERS Strategic Investments, le repère se fonde sur le rendement absolu projeté, et le rendement a été égal ou supérieur aux attentes pour 2011. Pour OMERS Capital Markets et OMERS Private Equity, le repère se fonde sur un indice repère du marché. Le rendement d'OMERS Capital Markets a été inférieur à celui de l'indice repère, alors que celui d'OMERS Private Equity y a été supérieur. Les résultats de chacune des entités sont discutés en détail dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

Décisions relatives à la rémunération

Au moment de déterminer la rémunération, le CRLR s'assure qu'il existe un fort lien de correspondance entre la rémunération d'un cadre et son rendement véritable. À la lumière des rendements de 2011, le CRLR a approuvé pour les PRCT un facteur de rendement de 120,7 pour cent pour le chef de la direction, ce qui a conduit à lui verser la PRCT indiquée dans le tableau ci-dessous. Dans le cas de la PRLT de 2009, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2011, le rendement prédéterminé sur trois ans a conduit au versement d'une prime inférieure aux prévisions, en raison du rendement des placements au cours de ces trois exercices. Le CRLR est d'avis que la rémunération versée aux membres de la haute direction reflète fidèlement le rendement véritable d'OMERS, afin de concilier l'impératif de rétention des cadres sans déroger à la philosophie d'OMERS qui lie la rémunération au rendement.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous représente la divulgation du salaire, de la prime de rendement à court terme, de la prime de rendement à long terme, de la portion des cotisations de retraite payée par l'employeur et des autres éléments de la rémunération versés à chacun des membres de la haute direction ou gagnés par lui au cours des trois plus récents exercices financiers terminés.

Nom et poste principal	Exercice	Rémunération et primes sans prise de participation					Rémunération totale
		Salaire	Prime de rendement annuelle	Prime de rendement à long terme ⁱ⁾	Valeur de fonds de retraite ⁱⁱ⁾	Autres formes de rémunération ⁱⁱⁱ⁾	
Michael Nobrega Président et chef de la direction	2011	515 000 \$	777 263 \$	790 364 \$	145 715 \$	95 652 \$	2 323 994 \$
	2010	515 000 \$	1 179 496 \$	1 191 259 \$	276 707 \$	90 573 \$	3 253 035 \$
	2009	475 000 \$	1 051 210 \$	1 362 110 \$	200 097 \$	143 158 \$	3 231 575 \$
Patrick G. Crowley Vice-président directeur et chef des finances	2011	438 000 \$	600 000 \$	353 584 \$	95 261 \$	29 462 \$	1 516 307 \$
	2010	438 000 \$	613 200 \$	532 932 \$	152 824 \$	31 531 \$	1 768 487 \$
	2009	425 000 \$	510 000 \$	232 800 \$	96 034 \$	31 582 \$	1 295 416 \$
R. Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	2011	500 000 \$	1 000 000 \$	549 120 \$	112 009 \$	105 186 \$	2 266 315 \$
	2010	500 000 \$	1 100 000 \$	1 762 128 \$	214 257 \$	122 638 \$	3 699 023 \$
	2009	640 000 \$	228 480 \$	1 978 086 \$	57 600 \$	93 908 \$	2 998 074 \$
Michael Rolland Président et chef de la direction, Borealis Capital Corporation	2011	438 000 \$	812 769 \$	1 845 563 \$	22 000 \$	49 066 \$	3 167 398 \$
	2010	438 000 \$	841 377 \$	1 958 516 \$	21 000 \$	46 537 \$	3 305 430 \$
	2009	425 000 \$	820 250 \$	1 639 463 \$	20 000 \$	46 496 \$	2 951 209 \$
Paul Renaud Président et chef de la direction, OMERS Private Equity	2011	438 000 \$	798 985 \$	1 384 438 \$	22 450 \$	78 278 \$	2 722 151 \$
	2010	438 000 \$	810 300 \$	1 364 260 \$	22 000 \$	73 360 \$	2 707 920 \$
	2009	425 000 \$	569 500 \$	800 000 \$	21 000 \$	70 725 \$	1 886 225 \$

i) Le montant reporté d'un exercice donné reflète le total des gains pour la période d'évaluation de la PRLT arrivant à échéance à la fin de cet exercice.

ii) Représente la cotisation de l'employeur au régime et aux régimes de retraite à cotisations déterminées offerts par des tiers.

iii) Inclut l'assurance, les avantages sociaux et les autres allocations.

VERSEMENTS EN VERTU DES PROGRAMMES DE PRIMES DE RENDEMENT

Les primes de rendement à long terme (PRLT) sont attribuées au début de l'exercice et versées à la fin de la période d'acquisition. Le tableau suivant présente les PRLT en circulation des membres de la haute direction.

Name	Exercice	Type de prime	Valeur-cible de la prime	Valeur maximale pouvant être versée
Michael Nobrega Président et chef de la direction	2011	PPLT	386 250 \$	579 375 \$
	2011	PRLT	1 287 500	2 575 000
	2010	PPLT	386 250	579 375
	2010	PRLT	1 287 500	2 575 000
Patrick G. Crowley Vice-président directeur et chef des finances	2011	PRLT	547 500	1 095 000
	2010	PRLT	547 500	1 095 000
R. Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	2011	PRLT	1 250 000	2 500 000
	2010	PRLT	1 250 000	2 500 000
Michael Rolland Président et chef de la direction, Borealis Capital Corporation	2011	PRLT	1 095 000	2 190 000
	2010	PRLT	1 095 000	2 190 000
Paul Renaud Président et chef de la direction, OMERS Private Equity	2011	PRLT	1 095 000	2 190 000
	2010	PRLT	1 095 000	2 190 000
	2010	PRLT	1 095 000	2 190 000

Les PRLT de 2009 sont arrivées à échéance à la fin de 2011 et ont été versées, laissant en circulation les PRLT de 2010 et de 2011. Toutes les PRLT arrivent à échéance au troisième anniversaire de la date où elles sont accordées, à l'exception de la PRLT additionnelle pour 2010 de Paul Renaud, qui arrivera à échéance au quatrième anniversaire de la date où elle a été accordée. Le CRLR a approuvé la PRLT de 2012 des membres de la haute direction. La valeur minimale de cette prime pourrait être zéro, sur la base des cibles de rendement sur trois ans.

RÉGIME DE RETRAITE

Le tableau suivant représente la divulgation des renseignements sur le fonds de retraite estimé des membres de la haute direction au 31 décembre 2011.

Nom	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles à verser		Valeur actuelle à l'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Changement de la rémunération	Changement non lié à la rémunération	Valeur actuelle à la clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Michael Nobrega Président et chef de la direction	4,808	222 270 \$	n/a	2 700 423 \$	69 245 \$	270 659 \$	3 040 327 \$
Patrick G. Crowley Vice-président directeur et chef des finances	8,910	92 625 \$	204 627 \$	1 038 652 \$	219 885 \$	139 046 \$	1 397 583 \$
R. Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	6,843	93 786 \$	211 897 \$	1 369 434 \$	278 527 \$	183 268 \$	1 831 229 \$
Paul Renaud Président et chef de la direction, OMERS Private Equity	2,153	25 967 \$	41 924 \$	435 126 \$	- \$	35 393 \$	470 519 \$

CONCLUSION

Tout le personnel d'OMERS s'efforce d'obtenir à long terme un rendement réaliste ajusté au risque afin de respecter nos engagements relativement à la caisse de retraite des participants au régime. L'approche en matière de rémunération des cadres les motive à atteindre prudemment les objectifs stratégiques d'OMERS en privilégiant un juste équilibre entre le risque et la récompense. OMERS demeure soucieuse d'assurer que ses politiques et ses programmes de rémunération appuient sa stratégie de gestion des compétences afin de continuer d'attirer et de retenir des personnes hautement performantes qui créeront de la valeur pour les participants au régime.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION, DE L'ACTUAIRE ET DES AUDITEURS INDÉPENDENT

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), qui comprend l'élément à prestations définies et celui des cotisations facultatives supplémentaires, la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des caisses du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »). Au 31 décembre 2011, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Les états financiers consolidés de la SAO ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil de la SAO (le « conseil de la SAO »). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien conçus pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service de vérification interne examine les systèmes de contrôle interne de la SAO afin de s'assurer que ces contrôles sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SAO est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SAO, aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs internes et externes pour examiner la portée et le calendrier de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière portées à son attention et les solutions adoptées. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SAO.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et d'en faire rapport au conseil de la SAO. Le comité de vérification aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations prévues par les régimes de retraite d'OMERS en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SAO et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

Les auditeurs externes sont nommés eux aussi par le conseil de la SAO. Leur responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SAO sur la question de savoir si, à leur avis, l'état consolidé de l'actif net disponible pour les prestations et de l'obligation au titre des prestations constituées et du déficit, et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et l'état de l'évolution de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les auditeurs indépendants ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur vérification portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur le caractère suffisant des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. Le rapport des auditeurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le présent rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour les prestations, l'obligation au titre des prestations constituées et le déficit, de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et l'évolution de l'obligation au titre des prestations constituées de la SAO à la date et pour les périodes visées par le présent rapport annuel.

Le président-directeur général



Michael Nobrega

Toronto, Canada
Le 22 février 2012

Le vice-président directeur et chef de la direction financière



Patrick G. Crowley

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2011 du régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal ») et de la convention de retraite (la « CR ») administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »). Le régime principal se compose d'un élément à prestations déterminées et d'un élément de cotisations facultatives supplémentaires (les « CFS »). Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation actuarielle du régime principal et de la CR au 31 décembre 2011 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4600 de la section IV du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du régime principal ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de 64 642 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2011 (composé de 64 548 millions de dollars relativement à l'élément à prestations déterminées et de 94 millions de dollars relativement à l'élément des CFS). À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 57 352 millions de dollars, (composée de 57 258 millions de dollars relativement à l'élément à prestations déterminées et de 94 millions de dollars relativement à l'élément des CFS), ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 7 290 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation du régime principal demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime principal et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de ses prestations futures.

La CR fournit les prestations de retraite en excédent des prestations maximales prévues par le régime principal. La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le déficit actuariel relatif aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2011 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime principal, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 436 millions de dollars. Les cotisations, basées sur le taux de cotisation du régime principal à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime principal. La capitalisation de la CR est assurée selon une comptabilisation au décaissement modifiée et, depuis le 1^{er} janvier 2012, surveillée afin de faire en sorte que la caisse dispose en tout temps d'actifs suffisants pour assurer le versement des prestations projetées au cours de la période de 20 ans suivant la date de chaque évaluation.

Les évaluations actuarielles du régime principal et de la CR au 31 décembre 2011 ont été effectuées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires et à partir des données sur les participants au 1^{er} décembre 2011, et des données financières au 31 décembre 2011 fournies par la SAO. Les données sur les participants en date du 1^{er} décembre 2011 ont été ajustées, entre autres, en fonction des éléments suivants :

- l'augmentation réelle en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2012;
- le taux d'accumulation estimatif des années de service décomptées en 2011 et
- les gains ouvrant droit à pension estimatifs pour 2011.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données sur les participants fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;
- les hypothèses retenues, qui ont été formulées en tenant compte de la politique de capitalisation du régime principal et du remboursement d'impôt prévu par la CR, conviennent pour les évaluations;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées.

L'évolution future du régime principal et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations des régimes.

Nous avons effectué les évaluations et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada.

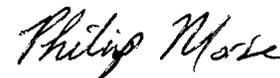
Le tout respectueusement soumis
Towers Watson ULC

Fellow, Institut canadien des actuaires



Ian Markham

Fellow, Institut canadien des actuaires



Philip Morse

Toronto, Canada
Le 22 février 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2010, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et l'état des variations de l'obligation au titre des prestations de retraite pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, et les notes complémentaires ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres renseignements.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN CE QUI A TRAIT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes relatives aux régimes de retraite, ainsi que des éléments du contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'administration d'OMERS aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2010, et 1^{er} janvier 2010, et de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et des variations de l'obligation au titre des prestations de retraite pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux normes comptables canadiennes relatives aux régimes de retraite.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 22 février 2012

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars)

Au

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2010
Actif net disponible pour les prestations			
Actifs			
Placements (note 3)	64 058 \$	62 948 \$	57 287 \$
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 5)	332	263	235
Montants à recevoir sur les opérations en cours	375	382	311
Cotisations à recevoir			
- des participants	114	99	90
- des employeurs	114	100	91
Autres éléments d'actif	65	66	50
Total de l'actif	65 058	63 858	58 064
Passif			
Éléments de passif liés aux placements (note 6)	8 802	9 392	9 293
Montants à payer aux caisses administrées	828	809	734
Montants à payer sur les opérations en cours	261	236	151
Autres éléments de passif	84	72	54
Total du passif	9 975	10 509	10 232
Actif net disponible pour les prestations	55 083 \$	53 349 \$	47 832 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit			
Régime principal (note 7)			
Élément des prestations déterminées			
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	64 548 \$	60 035 \$	54 253 \$
Déficit			
Déficit de capitalisation	(7 290)	(4 467)	(1 519)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(2 337)	(2 278)	(4 950)
	(9 627)	(6 745)	(6 469)
	54 921	53 290	47 784
Élément des cotisations facultatives supplémentaires			
Obligation au titres des prestations de retraite constituées	94	-	-
	55 015	53 290	47 784
Convention de retraite (note 8)			
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	504	468	486
Déficit	(436)	(409)	(438)
	68	59	48
Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit	55 083 \$	53 349 \$	47 832 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Signés au nom de la Société d'administration d'OMERS

Le président du conseil



Rick Miller

Le président du comité d'audit



Jim Phillips

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2011	2010
Variations attribuables aux activités de placement (note 9)		
Revenu de placement	1 988 \$	1 912 \$
Variations des justes valeurs de l'actif et du passif de placement et des dérivés	(246)	3 641
Frais de gestion des placements (note 13 b))	(279)	(268)
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change	(79)	182
Revenu attribué aux caisses sous gestion	(21)	(83)
	1 363	5 384
Variations attribuables aux activités de retraite		
Cotisations (note 11)		
- Employeurs	1 317	1 121
- Participants	1 362	1 165
- Transferts à partir d'autres régimes	41	27
- Cotisations facultatives supplémentaires	93	-
	2 813	2 313
Prestations (note 12)		
- Versements	(2 193)	(1 992)
- Transferts vers d'autres régimes	(190)	(134)
	(2 383)	(2 126)
Frais d'administration du régime de retraite (note 13 a))	(59)	(54)
	371	133
Total de l'augmentation	1 734	5 517
Actif net disponible pour les prestations au début de l'exercice	53 349	47 832
Actif net disponible pour les prestations à la fin de l'exercice	55 083 \$	53 349 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2011	2010
Régime de retraite principal d'OMERS (note 7)		
Élément des prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	60 035 \$	54 253 \$
Intérêt couru sur les prestations	3 904	3 601
Prestations constituées	2 434	2 211
Prestations versées (note 12)	(2 375)	(2 121)
Pertes actuarielles	560	491
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	(10)	1 600
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la fin de l'exercice	64 548	60 035
Élément des cotisations facultatives supplémentaires		
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires au début de l'exercice	-	-
Cotisations	93	-
Retraits	(1)	-
Revenu net de placement affecté	2	-
Frais de gestion/d'administration	-	-
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires à la fin de l'exercice	94	-
	64 642 \$	60 035 \$

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2011	2010
Convention de retraite (note 8)		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	468 \$	486 \$
Intérêt couru sur les prestations	15	16
Prestations constituées	24	24
Prestations versées (note 12)	(7)	(5)
Pertes actuarielles	4	5
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	-	(58)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la fin de l'exercice	504 \$	468 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2011

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime » ou le « régime principal »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »), conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (la « LRR ») de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi de l'impôt sur le revenu ») et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS. Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le régime de retraite combiné comprenant la SP, la SAO, le régime, la CR et le régime complémentaire.

Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS ne peuvent pas être financées par l'un ou l'autre des deux autres régimes de retraite d'OMERS. Au 31 décembre 2011, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Le régime est un régime de retraite interentreprises à promoteurs conjoints créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est régi par la Loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncées dans le texte du régime. Le régime comprend l'élément à prestations déterminées et l'élément des cotisations facultatives supplémentaires (« CFS »).

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») sous le numéro 0345983 et de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

- a) **Capitalisation** – L'élément à prestations déterminées du régime principal est un régime de retraite conjoint à prestations déterminées capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de l'actif du régime. Les taux de cotisation de l'élément à prestations déterminées sont fixés par la SP en fonction de l'évaluation actuarielle et sont déterminées conformément à la Loi sur OMERS, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la LRR, selon les besoins actuariels du régime.
- b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale (l'« ARN ») est de 65 ans pour tous les participants au régime, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des 60 mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada.
- c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) **Retraits et transferts du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer du régime les sommes auxquelles ils ont droit ou les transférer à un autre instrument d'épargne-retraite.
- e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) **Rentes d'invalidité** – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés, comme pour les prestations de retraite normale. Les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la retraite normale ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS (suite)

- g) **Impôt sur le revenu** – Le régime est un régime de retraite enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.
- h) **Élément des cotisations facultatives supplémentaires** – Le régime comprend également un élément permettant aux participants d'effectuer des cotisations facultatives supplémentaires sur lesquelles le participant reçoit le rendement de placement net de l'élément à prestations déterminées du régime. Pour l'élément des CFS du régime, la SAO est uniquement responsable des cotisations du participant plus/moins le rendement de placement net de la caisse du régime.

Les fonds d'un compte de CFS peuvent être entièrement retirés lorsque le participant prend sa retraite ou quitte son employeur d'OMERS (sous réserve de toute exigence en matière d'immobilisation). Cependant, alors qu'un participant est actif, les retraits sont limités à un maximum de 20 pour cent du solde de l'exercice précédent, sous réserve d'un minimum de 500 \$. En outre, les retraits ne sont autorisés que du 1^{er} mars au 30 avril de chaque année.

CONVENTION DE RETRAITE

La CR a été établie dans le but d'offrir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle annuelle. L'actif net de la CR disponible pour le service des prestations fait l'objet d'un placement et d'une comptabilisation distincts de ceux du régime et du régime complémentaire, et l'obligation au titre des prestations constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation distincte de l'obligation au titre des prestations constituées du régime et du régime complémentaire.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'OMERS POUR LES POLICIERS, LES POMPIERS ET LES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises, à promoteurs conjoints, au financement distinct qui offre des prestations complémentaires à celles du régime aux participants des services policiers et d'incendie lesquels, au sens de la Loi sur OMERS, comprennent les auxiliaires médicaux. Le régime complémentaire est régi par la Loi sur OMERS, et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la CSFO et de l'ARC. Le régime complémentaire est enregistré sous le numéro 1175892.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé à parts égales par les employeurs et les participants et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre un groupe d'employés et un employeur. Au 31 décembre 2011, le régime complémentaire ne possédait aucun actif (aucun actif au 31 décembre 2010) ni aucun participant.

Ni le régime ni la CR ne sont autorisés à payer les coûts du régime complémentaire. Par conséquent, jusqu'au 31 mars 2018, à moins que le régime complémentaire ne dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les coûts administratifs du régime complémentaire, le cas échéant, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la SAO a adopté les exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Cette norme est la base des normes canadiennes de comptabilité relatives aux régimes de retraite. La constatation et la mesure des éléments d'actif et de passif de la SAO sont conformes à celles des exigences du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA.

Le chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA exige qu'en sélectionnant ou en modifiant les conventions comptables qui ne se rapportent pas à son portefeuille de placement ni à ses obligations au titre des prestations de retraite, un régime de retraite se conforme de manière constante aux Normes internationales d'information financière (IFRS) de la partie I du manuel, ou aux normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la partie II du manuel, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600. La SAO a choisi de se conformer de manière constante aux IFRS.

L'adoption du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA n'a pas eu d'incidence sur l'actif net de la SAO disponible pour les prestations, l'obligation au titre des prestations constituées et les déficits ou le revenu de placement total. Conformément au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA, l'actif lié aux placements est présenté sur une base non consolidée, même lorsqu'il s'agit d'un placement dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle effectif. Les revenus de telles entités sont comptabilisés en tant qu'intérêts et le revenu locatif immobilier est comptabilisé à titre de bénéfice et des dividendes sont déclarés. Le revenu total de placement de la SAO comprend les ajustements de valorisation requis pour amener le placement à sa juste valeur marchande. Le revenu de placement total de la SAO des années antérieures est inchangé, étant donné que les placements continuent d'être déclarés à leur juste valeur.

Transition au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA et aux IFRS

En dressant ses premiers états financiers conformément au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA – Régimes de retraite et aux IFRS, la SAO a ajusté les montants qui avaient été déclarés auparavant conformément au chapitre 4100 du Manuel de l'ICCA. Une explication de la manière dont la transition a affecté la situation financière de la SAO est énoncée dans le tableau suivant et dans la note qui l'accompagne.

(en millions)	Au 1 ^{er} janvier 2010			Au 31 décembre 2010		
	Information financière en vertu du chapitre 4100 du Manuel de l'ICCA	Effet de la transition au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA et aux IFRS	Information financière en vertu du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA et des IFRS	Information financière en vertu du chapitre 4100 du Manuel de l'ICCA	Effet de la transition au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA et aux IFRS	Information financière en vertu du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA et des IFRS
Actif net disponible au titre des prestations						
Actif						
Placements ⁹⁾	60 554 \$	(3 267) \$	57 287 \$	69 139 \$	(6 191) \$	62 948 \$
Autres éléments d'actif liés aux placements ⁹⁾	862	(627)	235	1 109	(846)	263
Montants à recevoir sur les opérations en cours	311	-	311	382	-	382
Cotisations à recevoir						
- Participants	90	-	90	99	-	99
- Employeurs	91	-	91	100	-	100
Autres éléments d'actif	50	-	50	66	-	66
Total de l'actif	61 958	(3 894)	58 064	70 895	(7 037)	63 858
Passif						
Éléments de passif liés aux placements ⁹⁾	13 084	(3 791)	9 293	16 327	(6 935)	9 392
Montants à payer aux caisses administrées	734	-	734	809	-	809
Montants à payer sur les opérations en cours ⁹⁾	254	(103)	151	338	(102)	236
Autres éléments de passif	54	-	54	72	-	72
Total du passif	14 126	(3 894)	10 232	17 546	(7 037)	10 509
Actif net disponible au titre des prestations	47 832 \$	- \$	47 832 \$	53 349 \$	- \$	53 349 \$

i) Avant l'adoption du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA – Régimes de retraite, les placements dans une entité sur laquelle la SAO exerçait un contrôle étaient présentés sur une base consolidée. Les changements qui ont résulté de l'adoption du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA sont résumés plus haut à la section Mode de présentation. L'effet de la transition aux nouvelles normes exige un rajustement de l'actif de placement, des autres éléments de l'actif de placement et du passif de placement afin de refléter le fait que les placements dans de tels actifs ne sont plus consolidés.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'état de la situation financière, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations de retraite et l'état des variations de l'obligation au titre des prestations de retraite de la SAO. Les placements de la SAO sont gérés par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (qui est principalement responsable des placements en actions de sociétés ouvertes et en titres productifs d'intérêts, ainsi que dans des hypothèques commerciales et des placements de dette privée), OMERS Private Equity (qui s'occupe des placements en actions de sociétés fermées), Borealis Infrastructure (qui gère des placements en infrastructure), le Groupe immobilier Oxford (qui s'occupe de la gestion de biens immobiliers) et OMERS Strategic Investments (qui gère les placements stratégiques dans toutes les catégories d'actif) (collectivement les « entités de placement »). Conformément au chapitre 4600 de Manuel de l'ICCA, les états financiers consolidés présentent l'actif et le passif des entités de placement sur une base consolidée et la juste valeur des placements sur une base non consolidée, même lorsque la SAO exerce un contrôle réel sur l'exploitation de ce placement.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants entre la SAO et les entités de placement de la SAO ont été annulés lors de la consolidation.

UTILISATION DES ESTIMATIONS

Pour dresser les états financiers consolidés conformément au chapitre 4600 de Manuel de l'ICCA et aux Normes internationales d'information financière, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, de l'obligation au titre des prestations constituées et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées.

PLACEMENTS

Les placements de la caisse comprennent les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (qui comprennent les actions de sociétés ouvertes et les placements productifs d'intérêts tels les bons du Trésor, les obligations, les hypothèques et la dette privée), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et l'immobilier.

En 2011, l'ICCA a adopté la Norme internationale d'information financière 13 – Évaluation de la juste valeur. Cette norme définit la juste valeur et énonce un cadre pour mesurer la juste valeur. Elle sera obligatoire pour les exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2013; cependant, l'adoption anticipée est autorisée. La SAO a choisi l'adoption anticipée des exigences en vertu de la IFRS 13 pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2011.

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture du marché dans un marché actif, s'il en existe un, qui est la juste valeur la plus représentative. La juste valeur est déterminée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

La juste valeur peut être évaluée selon un indice de marché, des données de marché observables ou au moyen de techniques et de modèles d'évaluation utilisant des hypothèses fondées sur des données de marché non observables. Lorsqu'un actif ou passif de placement n'est pas coté sur un marché actif public, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction pour établir la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché d'instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Dans ces cas, il peut y avoir des écarts importants de la juste valeur lorsque diverses hypothèses sont utilisées. Des évaluateurs externes agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif ou d'un passif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie accumulés et reçus de l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement à l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

REVENU OU PERTE DE PLACEMENT

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts courus, les dividendes et le revenu locatif immobilier. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value et la moins-value non réalisées nécessaires au rajustement des placements à leur juste valeur sont ajoutés au revenu de placement pour arriver au revenu total de placement.

Le revenu est constaté lorsque les intérêts et le revenu locatif immobilier sont gagnés, lorsque des dividendes ou des distributions sont déclarés, et lorsque les placements sont ajustés à leur juste valeur.

COÛTS DE TRANSACTIONS ET DE CONTINUATION

Les coûts de transactions et de continuation, qui comprennent les commissions, les frais juridiques et autres honoraires engagés dans le cadre du contrôle préalable d'une transaction en puissance ou conclue, sont inscrits au revenu de placement dès qu'ils sont engagés.

HONORAIRES DES GESTIONNAIRES EXTERNES

Les honoraires de base de gestion de portefeuille des gestionnaires externes sont inscrits aux frais de gestion des placements dès qu'ils sont engagés. Les honoraires pour rendement élevé, dont le versement est prévu par contrat pour les gestionnaires externes qui obtiennent un rendement supérieur des placements, et les honoraires des fonds mis en commun lorsque le rendement des placements de la SAO dans ces fonds est libre d'honoraires, sont inscrits au revenu de placement dès qu'ils sont engagés.

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

Les éléments de passif liés aux placements comprennent le papier commercial, les débetures, les prêts hypothécaires et les autres créances liées principalement à l'acquisition par la SAO de placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation des caisses de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme, pour lesquels la juste valeur est réputée être leur coût.

Le passif encouru par les entités dans lesquelles la SAO a investi est imputé comme faisant partie de l'actif de placement, même lorsque le placement est dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle réel ou peut exercer une influence considérable.

MONTANTS À RECEVOIR OU À PAYER SUR LES OPÉRATIONS EN COURS

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours et des montants à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats dérivés, les gains et les pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

CONVERSION D'OPÉRATIONS EXPRIMÉES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Certains placements sont libellés en monnaies étrangères. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont comptabilisés à titre de gain net ou de perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en monnaie étrangère est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé.

MONTANTS À PAYER AUX CAISSES ADMINISTRÉES

La SAO investit des fonds, aux termes d'ententes contractuelles et avec l'approbation du gouvernement de l'Ontario, pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. La SAO est autorisée, en vertu des diverses ententes, à récupérer ses frais d'administration desdits fonds.

Le montant à payer aux caisses administrées leur est crédité avec le revenu selon leur participation proportionnelle dans le revenu net de placement du régime et le solde reflète l'obligation du régime de rendre ces fonds aux caisses administrées.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

La valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément à prestations déterminées du régime est basée sur une évaluation actuarielle par la méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les besoins de financement à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

L'obligation au titre des prestations des CFS représente la responsabilité de la SAO de rembourser les CFS, y compris une part au prorata du gain ou de la perte de placement.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer les prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle de l'obligation au titre des prestations constituées de l'élément à prestations déterminées du régime. L'obligation au titre des prestations des CFS et l'obligation au titre des prestations constituées de la CR sont distinctes de l'obligation au titre des prestations constituées de l'élément à prestations déterminées du régime principal.

VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET ET RAJUSTEMENT DE LA VALEUR ACTUARIELLE

La valeur actuarielle de l'actif net du régime sert à évaluer l'état de capitalisation du régime et comprend la détermination du taux des cotisations. La valeur actuarielle de l'actif net est déterminée par le lissage sur cinq ans du rendement annuel des placements supérieur ou inférieur à l'hypothèse actuarielle de rendement à long terme. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de l'ajustement non constaté de la valeur actuarielle.

SURPLUS/DÉFICIT

Aux fins de la présentation aux états financiers, le surplus et le déficit du régime sont calculés en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour les prestations et l'obligation du régime au titre des prestations constituées. Aux fins de la capitalisation, le surplus et le déficit du régime sont calculés en fonction de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net du régime et l'obligation du régime au titre des prestations de retraite constituées. Dans le cas de la CR, le surplus et le déficit, tant aux fins de la présentation aux états financiers que de la capitalisation, sont calculés en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net de la CR disponible pour les prestations et l'obligation de la CR au titre des prestations de retraite constituées.

COTISATIONS

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat. Les CFS sont constatées lorsque les cotisations sont reçues.

PRESTATIONS

Les prestations versées aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont payables, le premier de chaque mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SAO en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de l'obligation au titre des prestations constituées.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration qui découlent de la gestion directe des retraites et des placements, ainsi que des services généraux, sont comptabilisés selon une comptabilité d'exercice. Les frais d'administration directs liés aux retraites correspondent aux charges encourues pour fournir des services directement aux participants et aux employeurs d'OMERS. Les frais d'administration directs liés aux placements correspondent aux dépenses des entités de placement qui assurent la gestion des placements d'OMERS. Les charges des services généraux comprennent principalement les charges liées au système informatique de l'entreprise et les frais comptables, juridiques et de gouvernance engagés à l'appui de la gestion des retraites ou des placements. Elles sont réparties entre retraites et placements selon une évaluation de l'utilisation des ressources.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 février 2012.

NOTE 3

PLACEMENTS

Total des placements avant l'attribution de l'effet des contrats dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements:

(en millions de dollars)

Au	31 décembre 2011		31 décembre 2010		Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2010	
	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics						
Placements productifs d'intérêts						
Trésorerie et dépôts à court terme ⁱ⁾	6 120 \$	6 120 \$	5 573 \$	5 573 \$	5 009 \$	5 009 \$
Obligations et débetures ⁱⁱ⁾	10 173	9 522	9 177	8 923	8 117	8 042
Obligations à rendement réel	1 743	1 266	1 472	1 134	1 977	1 639
Prêts hypothécaires et titres de créance privés ⁱⁱⁱ⁾	1 695	1 583	1 882	1 744	1 785	1 709
	19 731	18 491	18 104	17 374	16 888	16 399
Actions de sociétés ouvertes						
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	2 177	2 153	6 994	5 533	6 272	5 217
Actions de sociétés ouvertes étrangères	10 246	9 750	9 025	8 173	7 859	7 349
	12 423	11 903	16 019	13 706	14 131	12 566
Total des placements sur les marchés publics	32 154	30 394	34 123	31 080	31 019	28 965
Actions de sociétés fermées^{iv)}						
Actions de sociétés fermées canadiennes ^{v)}	3 827	3 295	3 056	2 433	1 987	1 836
Actions de sociétés fermées étrangères	3 926	4 114	3 577	3 687	2 988	3 380
Total des placements en actions de sociétés fermées	7 753	7 409	6 633	6 120	4 975	5 216
Placements en infrastructure^{iv)}	9 635	8 807	9 593	9 105	9 318	8 712
Placements en biens immobiliers	14 516	13 014	12 599	11 369	11 975	10 699
Total des placements	64 058	59 624	62 948	57 674	57 287	53 592
Actif lié aux placements						
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 5)	332	501	263	440	235	283
Montants à recevoir sur les opérations en cours	375	64	382	48	311	35
	707	565	645	488	546	318
Passif lié aux placements						
Éléments de passif liés aux placements (note 6)	(8 802)	(8 560)	(9 392)	(9 264)	(9 293)	(9 246)
Montants à payer sur les opérations en cours	(261)	(73)	(236)	(102)	(151)	(33)
	(9 063)	(8 633)	(9 628)	(9 366)	(9 444)	(9 279)
Actif net lié aux placements	55 702 \$	51 556 \$	53 965 \$	48 796 \$	48 389 \$	44 631 \$

i) Comprend 86 millions de dollars de trésorerie affectée (39 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 15 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).ii) Comprend des obligations et débetures étrangères ayant une juste valeur de 289 millions de dollars (228 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 230 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 1 235 millions de dollars (1 216 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 975 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

iv) L'actif lié aux placements est net de la dette à long terme tel qu'il est présenté à la note 6 a) ii).

v) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur totale de 660 millions de dollars (599 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 422 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

L'actif net lié aux placements des caisses selon les entités responsables de la gestion des placements des caisses s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2011	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Actif des placements	31 990 \$	6 230 \$	9 515 \$	14 679 \$	1 644 \$	64 058 \$
Imputation de la trésorerie et autres	(1 004)	94	674	223	13	-
Éléments d'actif liés aux placements	474	9	11	210	3	707
Éléments de passif liés aux placements	(1 103)	-	(1 203)	(6 741)	(16)	(9 063)
Actif net lié aux placements	30 357 \$	6 333 \$	8 997 \$	8 371 \$	1 644 \$	55 702 \$

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2010	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Actif des placements	33 252 \$	5 364 \$	9 415 \$	12 782 \$	2 135 \$	62 948 \$
Imputation de la trésorerie et autres	(1 301)	201	813	273	14	-
Éléments d'actif liés aux placements	468	7	23	143	4	645
Éléments de passif liés aux placements	(1 765)	(4)	(2 067)	(5 782)	(10)	(9 628)
Actif net lié aux placements	30 654 \$	5 568 \$	8 184 \$	7 416 \$	2 143 \$	53 965 \$

(en millions de dollars) Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2010	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Actif des placements	30 369 \$	4 454 \$	9 240 \$	11 975 \$	1 249 \$	57 287 \$
Imputation de la trésorerie et autres	(762)	(7)	578	186	5	-
Éléments d'actif liés aux placements	392	5	13	132	4	546
Éléments de passif liés aux placements	(2 126)	-	(2 338)	(4 971)	(9)	(9 444)
Actif net lié aux placements	27 873 \$	4 452 \$	7 493 \$	7 322 \$	1 249 \$	48 389 \$

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La juste valeur des placements est fondée sur des prix cotés sur un marché actif. Lorsque ces prix ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à l'aide de données de marché observables, comme les taux d'intérêt, les prix cotés de titres comparables ou des données de marchés non observables selon les hypothèses de la direction. La juste valeur des placements est établie comme suit :

- i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût après amortissement qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- ii) Les obligations et débetures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en Bourse sont évaluées au cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. La juste valeur des actions de sociétés ouvertes est fondée sur les cours publiés sur les marchés boursiers; celle des obligations et obligations à rendement réel est fondée sur les prix obtenus auprès de sources reconnues du secteur. Les placements du marché public pour lesquels il n'existe pas de cours publiés, comme les prêts hypothécaires et titres de créance privés, est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie basée sur les rendements de titres comparables, des évaluations indépendantes et des analyses financières. Les fonds de couverture gérés à l'externe pour lesquels la caisse ne maintient pas de registre détaillé des titres individuels sont évalués selon les valeurs fournies par le gestionnaire du fonds.
- iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées et les investissements en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire; il n'existe généralement pas de cours de marché publiés pour ce type d'investissements. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser les fourchettes de prix qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif. Elles comprennent une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :
 - L'actualisation des flux de trésorerie attendus futurs d'un placement à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent le risque inhérent aux flux de trésorerie projetés. Les taux d'actualisation et les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des hypothèses internes et des données externes.
 - L'évaluation fondée sur la valeur de titres comparable dont les cours sont publiés.

Les placements des caisses sur les marchés privés sont évalués comme suit :

- La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant de l'évaluation.
 - La juste valeur des placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage pourra être assimilée au coût, lorsque le coût est réputé être le meilleur estimé de la juste valeur, jusqu'à preuve qu'il faille modifier cette évaluation, et
 - La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SAO d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.
- iv) Les justes valeurs des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie selon les rendements sur le marché.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif et de passif liés aux placements est fondée sur des données visées à un ou plusieurs des niveaux suivants de l'hierarchie des évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 – La juste valeur est fondée sur des prix cotés non rajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs. Le niveau 1 vise principalement les placements en actions dont les cours sont publiés.

Niveau 2 – La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation qui utilisent des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables par des intervenants sur le marché soit directement à l'aide de prix cotés pour des actifs similaires mais pas identiques soit indirectement à l'aide de données du marché observables utilisées dans des modèles d'évaluation. Le niveau 2 vise principalement les titres de créance et les contrats sur dérivés qui ne sont pas négociés à une Bourse et les actions de sociétés ouvertes qui ne sont pas négociées sur un marché actif.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

Niveau 3 – La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation où les données sont basées sur des données de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Le niveau 3 vise principalement les prêts hypothécaires et les placements sur les marchés privés dont la juste valeur est évaluée selon des modèles de flux de trésorerie futurs actualisés qui reflètent les hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer un tel actif ou passif.

Les actifs nets liés aux placements d'après leur classement dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	22 \$	5 094 \$	1 004 \$	6 120 \$
Obligations et débetures	-	10 173	-	10 173
Obligations à rendement réel	-	1 743	-	1 743
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	1 695	1 695
	22	17 010	2 699	19 731
Actions de sociétés ouvertes	9 400	-	135	9 535
Placements dans un fonds public	-	2 608	280	2 888
Total des placements sur les marchés publics	9 422	19 618	3 114	32 154
Actions de sociétés fermées				
Placements directs	31	484	4 541	5 056
Placements dans un fonds	-	-	2 697	2 697
Total des placements en actions de sociétés fermées	31	484	7 238	7 753
Placements en infrastructure	-	-	9 635	9 635
Placements en biens immobiliers	-	-	14 516	14 516
Total des placements	9 453	20 102	34 503	64 058
Actif lié aux placements				
Autres éléments d'actif liés aux placements	-	99	233	332
Montants à recevoir sur les opérations en cours ⁱ⁾	54	321	-	375
	54	420	233	707
Passif lié aux placements				
Dette	-	(3 100)	(4 139)	(7 239)
Montants à payer selon le programme de prêt de titres	-	(845)	-	(845)
Autres montants à payer et éléments de passif	(50)	(10)	(658)	(718)
Montants à payer sur les opérations en cours ⁱ⁾	(54)	(143)	(64)	(261)
	(104)	(4 098)	(4 861)	(9 063)
Actif net lié aux placements	9 403 \$	16 424 \$	29 875 \$	55 702 \$

i) Comprend la juste valeur des dérivés.

NOTE 3**PLACEMENTS (suite)**

(en millions de dollars)

Au 31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	93 \$	4 183 \$	1 297 \$	5 573 \$
Obligations et débentures	-	9 177	-	9 177
Obligations à rendement réel	-	1 472	-	1 472
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	1 882	1 882
	93	14 832	3 179	18 104
Actions de sociétés ouvertes	15 080	-	96	15 176
Placements dans un fonds public	-	553	290	843
Total des placements sur les marchés publics	15 173	15 385	3 565	34 123
Actions de sociétés fermées				
Placements directs	113	317	3 082	3 512
Placements dans un fonds	-	-	3 121	3 121
Total des placements en actions de sociétés fermées	113	317	6 203	6 633
Placements en infrastructure	-	-	9 593	9 593
Placements en biens immobiliers	-	-	12 599	12 599
Total des placements	15 286	15 702	31 960	62 948
Actif lié aux placements				
Autres éléments d'actif liés aux placements	-	89	174	263
Montants à recevoir sur les opérations en cours ⁱ⁾	37	345	-	382
	37	434	174	645
Passif lié aux placements				
Dette	-	(3 175)	(4 111)	(7 286)
Montants à payer selon le programme de prêt de titres	-	(1 566)	-	(1 566)
Autres montants à payer et éléments de passif	-	(11)	(529)	(540)
Montants à payer sur les opérations en cours ⁱ⁾	(42)	(138)	(56)	(236)
	(42)	(4 890)	(4 696)	(9 628)
Actif net lié aux placements	15 281 \$	11 246 \$	27 438 \$	53 965 \$

i) Comprend la juste valeur des dérivés.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

Le classement au niveau 3 vise tous les actifs et passifs liés aux placements évalués selon des données de marché non observables. Lorsqu'un placement est évalué en tant qu'entité, le classement au niveau 3 vise la juste valeur de cette entité. En outre, lorsque le placement est couvert contre les gains et les pertes de change, l'incidence de l'activité de couverture est incluse dans l'évaluation.

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3.

(en millions de dollars)	Juste valeur au 31 déc. 2010	Gain/(perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie ⁱ⁾	Capital contribué	Capital retourné	Juste valeur au 31 déc. 2011	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. 2010 ⁱⁱ⁾
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 882 \$	(25) \$	- \$	104 \$	(266) \$	1 695 \$	(25) \$
Placements en actions de sociétés ouvertes	96	18	-	56	(35)	135	35
Placements dans un fonds public	290	9	-	-	(19)	280	9
Actions de sociétés fermées – placements directs	3 151	220	61	1 418	(301)	4 549	164
Actions de sociétés fermées – placements dans un fonds	3 258	144	-	342	(953)	2 791	(61)
Placements en infrastructure	8 363	683	(61)	595	(463)	9 117	288
Placements en biens immobiliers	12 134	251	-	1 676	(137)	13 924	251
Placements dans un fonds immobilier	418	(46)	-	85	(12)	445	(46)
Dette	(2 154)	(147)	-	157	(917)	(3 061)	(43)
Total	27 438 \$	1 107 \$	- \$	4 433 \$	(3 103) \$	29 875 \$	572 \$

i) Représente les montants transférés entre catégories d'actifs. Le montant net transféré représente un actif d'infrastructure qui a été transféré aux actions de sociétés fermées en 2011.

ii) Montant représentant les rajustements non réalisés de la valeur marchande comptabilisés au cours de l'exercice et qui sont inclus dans l'évaluation des actifs détenus à la fin de l'exercice seulement.

Les instruments financiers visés au niveau 3 sont évalués à l'aide de modèles internes et les résultats sont affectés de façon significative par des données non observables, le taux d'actualisation étant la donnée la plus importante, car ce taux d'actualisation reflète les taux d'intérêt actuels, ainsi que l'incertitude des flux de trésorerie futurs tirés des placements. L'analyse hypothétique qui suit illustre la sensibilité des évaluations relevant du niveau 3 à des hypothèses alternatives au sujet des taux d'actualisation raisonnablement possibles pour les catégories d'actif, lorsque ces hypothèses modifieraient la juste valeur de façon importante. Les taux d'actualisation alternatifs indiqués ci-dessous sont fonction de la volatilité de leur catégorie d'actif respective. L'incidence des variations du taux d'actualisation sur l'évaluation a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables importantes. Dans la pratique, une variation du taux d'actualisation peut résulter des variations de plusieurs hypothèses sous-jacentes qui pourraient amplifier ou diminuer l'incidence sur l'évaluation.

Au 31 décembre 2011	Augmentation/ diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Augmentation/ diminution de l'actif net lié aux placements (en millions de dollars)
Actions de sociétés fermées – placements directs	60	230 \$
Placements en infrastructure	20	180
Placements en biens immobiliers	25	300
Total de l'incidence sur l'actif net lié aux placements		710 \$

Au 31 décembre 2010	Augmentation/ diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Augmentation/ diminution de l'actif net lié aux placements (en millions de dollars)
Actions de sociétés fermées – placements directs	60	160 \$
Placements en infrastructure	20	380
Placements en biens immobiliers	25	250
Total de l'incidence sur l'actif net lié aux placements		790 \$

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des placements sur les marchés publics, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers pour lesquels la SAO n'a pas accès à de l'information sur le placement sous-jacent est basée sur la valeur fournie par le commandité ou le gestionnaire externe. Par conséquent, en l'absence d'information précise qui permettrait de s'écarter de cette valeur, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

Les caisses détenaient des placements, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2011			2010		
	Nombre de placements	Juste valeur	Coût	Nombre de placements	Juste valeur	Coût
Placements sur les marchés publics	3	1 707 \$	1 662 \$	1	686 \$	683 \$
Placements sur les marchés privés	14	12 011	11 158	12	9 524	8 799
	17	13 718 \$	12 820 \$	13	10 210 \$	9 482 \$

Les placements sur les marchés privés dont le prix ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du prix ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent des placements dans des titres portant intérêt du gouvernement du Canada.

Les placements sur les marchés privés dont le prix ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du prix ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power, une participation dans Teranet, Oncor, Associated British Ports, Scotia Gas Networks, LifeLabs et OMERS Energy Inc., et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale, situé en Ontario, l'hôtel Fairmont Banff Springs, situé en Alberta, TD Canada Trust Tower, situé en Ontario, le complexe Richmond-Adelaide, situé en Ontario, Centennial Place, située en Alberta, le parc commercial Green Park, situé à Reading, en Angleterre, et Watermark Place, située à Londres, en Angleterre.

RISQUE DE PLACEMENT

La SAO est exposée à divers risques de placement en raison de ses activités de placement et elle a mis en œuvre des politiques et des procédures formelles qui régissent la gestion du risque de placement (marché, risque de crédit et risque de liquidité). Le but de la gestion du risque de placement consiste à minimiser les pertes non prévues, à optimiser le compromis risque-rendement des caisses et à améliorer la capacité des régimes à honorer leurs obligations.

Les gestionnaires du portefeuille de placement et des actifs ont la responsabilité de comprendre le risque de placement des diverses stratégies et des actifs qu'ils gèrent et dans lesquels ils investissent. Ils doivent en outre s'assurer que le rendement de ces actifs et de ces stratégies correspond aux risques en présence. Par conséquent, les entités de placement sont responsables de la gestion de leur risque de placement et de faire en sorte que le rendement corresponde à l'ampleur du risque assumé.

Le risque de placement est géré au moyen de diverses politiques, notamment des politiques au niveau des entités, des méthodes d'évaluation du risque de la SAO et des politiques de placement qui prévoient la répartition de l'actif cible entre les placements sur les marchés publics et les marchés privés. Pour les placements sur les marchés publics, elles établissent des cibles entre les placements productifs d'intérêt et les placements en actions de sociétés ouvertes et pour les placements sur les marchés privés, entre les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers afin d'assurer la diversification dans et entre chacune des ces catégories d'actif.

Pour gérer le risque de placement et atteindre son niveau de risque souhaité au niveau de l'organisme et des placements sur les marchés publics et les marchés privés, la SAO emploie des outils d'analyse et d'information. La SAO se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché est une notion qui englobe divers risques financiers, comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Une volatilité importante des taux d'intérêt, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles sont détenus nos placements peut affecter sensiblement la valeur des placements de la SAO et la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

La SAO a recours à diverses stratégies de placement, comme la diversification, les opérations de couverture et le recours aux instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Les placements dans diverses catégories d'actif et sur divers marchés sont, en outre, surveillés quotidiennement.

- **Risque de change**

Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent les caisses aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SAO a mis en place des programmes de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La SAO prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change nette représente 15 pour cent (15 pour cent en 2010) de l'actif net lié aux placements au 31 décembre 2011.

La position de change totale de la SAO avant l'incidence des opérations de couverture et de courtage de devises, les opérations de couverture et de courtage et la position de change nette de la SAO au 31 décembre se présentent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'équivalents de dollars canadiens)	2011				2010			
	Position totale ⁱ⁾		Opér. de couverture		Juste valeur par devise		Juste valeur par devise	
Canada	37 000 \$	10 717 \$	47 717 \$	85 %	34 419 \$	11 572 \$	45 991 \$	85 %
États-Unis	10 846	(5 341)	5 505	10 %	10 264	(6 681)	3 583	7 %
Zone euro	1 606	(1 398)	208	0 %	2 086	(1 532)	554	1 %
Royaume-Uni	3 454	(2 822)	632	1 %	3 208	(2 131)	1 077	2 %
Japon	726	(402)	324	1 %	939	(426)	513	1 %
Autres pays de la région Pacifique	936	(377)	559	1 %	1 494	(402)	1 092	2 %
Marchés émergents	538	(155)	383	1 %	787	(175)	612	1 %
Autres pays d'Europe	596	(222)	374	1 %	768	(225)	543	1 %
	55 702 \$	- \$	55 702 \$	100 %	53 965 \$	- \$	53 965 \$	100 %

i) Position de change avant l'incidence des opérations de couverture et de change.

Après affectation de l'incidence des opérations de couverture et de change, une augmentation ou une diminution de 10 pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur de l'actif net lié aux placements des caisses et une perte ou un gain non réalisé de 799 millions de dollars (797 millions de dollars en 2010).

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif et du passif des caisses. En raison de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme des prestations de retraite (notes 7 et 8), l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est touchée par l'inflation et les taux de rendement à long terme. L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur le régime sera atténuée, car l'incidence sur l'évaluation de l'actif lié aux placements est en général à l'opposé de l'incidence sur le passif lié aux placements et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration et à la durée, qui sont également conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts, qui est fondé sur les échéances contractuelles, est le suivant :

(en millions de dollars)	31 décembre 2011			31 décembre 2010		Solde d'ouverture			
Au	Durée jusqu'à l'échéance					Au 1 ^{er} janvier 2010			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Rendement réel moyen ⁹⁾	Total	Rendement réel moyen ⁹⁾	Total	Rendement réel moyen ⁹⁾
Espèces et dépôts à court terme	6 120 \$	- \$	- \$	6 120 \$	1,07 %	5 573 \$	1,10 %	5 009 \$	0,37 %
Obligations et débetures	165	4 127	5 881	10 173	1,76 %	9 177	3,08 %	8 117	3,47 %
Obligations à rendement réel ⁱⁱ⁾	-	50	1 693	1 743	0,26 %	1 472	1,09 %	1 977	1,51 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	67	827	801	1 695	3,22 %	1 882	4,20 %	1 785	4,81 %
	6 352 \$	5 004 \$	8 375 \$	19 731	1,54 %	18 104 \$	2,42 %	16 888 \$	2,46 %

i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur de marché courante.

ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un impact sur le taux de rendement final.

Après affectation des contrats dérivés (note 4), du passif lié aux créances de la SAO et des montants à payer aux termes des programmes de prêt de titres de la SAO (note 6), une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur des placements productifs d'intérêts nets et une (perte) ou un gain non réalisé de 579 millions de dollars (367 millions de dollars en 2010). De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations à rendement réel et une (perte) ou un gain non réalisé de 326 millions de dollars (305 millions de dollars en 2010).

- **Risque de prix**

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SAO est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de sociétés ouvertes et, en plus des analyses des secteurs géographique, d'activité et propres à des entités, elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SAO sur le marché privé sont eux aussi exposés au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique. Après affectation des contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de 10 pour cent de la valeur de tous les placements détenus en actions de sociétés ouvertes et sur le marché privé, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une hausse ou une baisse approximative de la valeur des placements sur les marchés public et privé et un gain ou une perte non réalisé de 3 758 millions de dollars (4 045 millions de dollars en 2010).

- b) **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaillance vis-à-vis de ses obligations financières envers la SAO, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer. Le risque de crédit peut aussi donner lieu à des pertes lorsque la notation des émetteurs ou des débiteurs est baissée par les agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur de marché des obligations des débiteurs. La SAO a mis en place des politiques et procédures qui prévoient des critères en matière de placement conçus pour gérer le risque de crédit, en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant. La qualité du crédit des avoirs financiers est en général évaluée par rapport à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, ou aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

L'exposition au risque de crédit de la SAO découle principalement de ses placements productifs d'intérêts. Les placements productifs d'intérêts exposés au risque de crédit des caisses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

	2011		2010	
	Placements productifs d'intérêts	% du total	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par le gouvernement fédéral	6 233 \$	32 %	5 551 \$	31 %
Titres émis par un gouvernement provincial	3 323	17 %	2 848	16 %
Titres municipaux	22	0 %	21	0 %
Titres émis par des sociétés				
De première qualité	8 570	44 %	7 006	39 %
De qualité inférieure	461	2 %	635	3 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres	845	4 %	1 566	9 %
Trésorerie	277	1 %	477	2 %
	19 731 \$	100 %	18 104 \$	100 %

La SAO participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel elle prête à des tiers des titres qu'elle possède en échange de droits. Pour les titres prêtés, la caisse reçoit des droits et l'emprunteur donne en garantie de la trésorerie ou des titres négociables d'une valeur supérieure, ce qui atténue le risque de crédit associé au programme. Au 31 décembre 2011, des titres d'une juste valeur estimative de 2 101 millions de dollars (3 615 millions de dollars en 2010) avaient été prêtés et les caisses avaient reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 2 182 millions de dollars (3 750 millions de dollars en 2010), dont 845 millions de dollars (1 566 millions de dollars en 2010) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité pour la caisse de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. La SAO a élaboré des modèles prospectifs de risque de liquidité qui sont utilisés de façon périodique pour évaluer l'incidence des initiatives tactiques et stratégiques sur les liquidités des caisses.

Les principaux éléments de passif futur de la SAO comprennent l'obligation au titre de prestations constituées du régime (note 7) et de la CR (note 8) et les placements en vue du financement par emprunt (note 6). Les remboursements contractuels du capital non actualisé et les échéances des éléments de passif liés aux placements sont présentés à la note 6.

Dans le cours normal des affaires, la SAO conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui peuvent également avoir une incidence sur nos liquidités (note 16).

Le besoin de liquidité lié à ces obligations est géré grâce au revenu provenant des placements sur les marchés publics et privés (note 9), aux cotisations des participants et des employeurs (note 11) et aux placements dans des actifs qui peuvent être efficacement convertis en espèces dans une conjoncture normale ou fragilisée.

Un autre aspect du risque de liquidité réside dans la possibilité pour la SAO de faire face à l'émission de ses papiers commerciaux. La SAO a la permission d'émettre jusqu'à 3 100 millions de dollars en papiers commerciaux pour aider à financer ses futures occasions de placements. La SAO détient sous forme d'actifs liquides de grande qualité au moins une fois et demie la valeur des papiers commerciaux qu'elle a l'autorisation d'émettre.

NOTE 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Les caisses ont recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de leur actif et pour faciliter la gestion de l'exposition au risque de marché, y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent aussi à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

CONTRATS DÉRIVÉS

Les types de contrats actuellement conclus par les caisses sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants notionnels.

Swaps sur obligations, actions et marchandises

Les swaps sur obligations, actions et marchandises sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'une obligation, d'instruments de capitaux propres ou encore d'un indice obligataire, d'un indice boursier ou d'un indice de marchandises.

Options sur obligations, actions et marchandises

Les options sur obligations, actions et marchandises sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers ou de marchandises au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre des obligations, un indice obligataire, des actions, un indice boursier ou un indice de marchandises. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote.

Contrats à terme standardisés sur indice boursier et sur marchandises

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des ententes visant l'achat ou la vente d'indices boursiers précis à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en espèces en fonction des variations de la juste valeur.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux parties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée. On a recours aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et négocier activement.

RISQUE DE CRÉDIT

Les caisses sont exposées à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, les caisses :

- ne traitent qu'avec des contreparties hautement notées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de « A », note corroborée par une agence de notation reconnue;
- obtiennent des paiements périodiques par anticipation équivalant à la juste valeur des contrats pour atténuer le risque de crédit.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

NOTE 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés des caisses et les risques de crédit connexes :

Au	31 décembre 2011			31 décembre 2010			Solde d'ouverture Au 1 ^{er} janvier 2010		
	Valeur théorique ⁱ⁾	Juste valeur ⁱⁱ⁾		Valeur théorique ⁱ⁾	Juste valeur ⁱⁱ⁾		Valeur théorique ⁱ⁾	Juste valeur ⁱⁱ⁾	
		Actif ⁱⁱⁱ⁾	Passif		Actif ⁱⁱⁱ⁾	Passif		Actif ⁱⁱⁱ⁾	Passif
Contrats sur taux d'intérêt									
Swaps de taux d'intérêt	2 332 \$	11 \$	(66) \$	847 \$	10 \$	(58) \$	1 137 \$	10 \$	(110) \$
Swaps sur indices obligataires	904	10	(2)	576	-	(4)	572	-	(5)
Contrats à terme sur obligations	80	1	-	-	-	-	-	-	-
Options sur obligations – achetées ^{iv)}	66	1	-	101	-	-	196	10	-
	3 382	23	(68)	1 524	10	(62)	1 905	20	(115)
Contrats sur actions									
Contrats à terme standardisés									
sur indice boursier	5 167	20	(13)	3 642	1	(6)	2 416	2	(16)
Swaps sur indices boursiers	663	10	(3)	914	27	(22)	305	7	-
Options sur actions vendues ^{v)}	941	-	(18)	-	-	-	38	-	(1)
Options sur actions achetées ^{vi)}	531	22	-	-	-	-	-	-	-
	7 302	52	(34)	4 556	28	(28)	2 759	9	(17)
Contrats sur marchandises									
Contrats à terme sur marchandises	48	1	-	-	-	-	-	-	-
Swaps sur marchandises	190	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur marchandises vendues	25	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur marchandises achetées ^{vii)}	23	-	-	-	-	-	-	-	-
	286	1	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de change									
Contrats de change à terme	19 038	267	(109)	13 887	296	(42)	12 814	247	(85)
Total	30 008 \$	343 \$	(211) \$	19 967 \$	334 \$	(132) \$	17 478 \$	276 \$	(217) \$

i) La valeur théorique représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, elle n'est pas comptabilisée dans les états financiers consolidés.

ii) La juste valeur représente les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont constatés à l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont comptabilisés dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont constatés dans les montants à payer sur les opérations en cours.

iii) La juste valeur des contrats dérivés comptabilisée en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les caisses sont exposées en cas de défaillance de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

iv) La prime payée sur les options sur obligations achetées en 2011 s'élevait à 1 million de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2010 et 5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

v) La prime reçue sur les options sur actions vendues en 2011 s'élevait à 23 millions de dollars (zéro \$ au 31 décembre 2010, 2 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

vi) La prime payée sur les options sur actions achetées en 2011 s'élevait à 29 millions de dollars.

vii) La prime payée sur les options sur marchandises achetées en 2011 s'élevait à 1 million de dollars.

NOTE 4**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)**

La durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur théorique est la suivante :

(en millions de dollars)													
Au	31 décembre 2011					31 décembre 2010				Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2010			
	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats sur marchandises	Contrats de change	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total
Moins de 1 an	1 493 \$	7 302 \$	286 \$	19 038 \$	28 119 \$	678 \$	4 538 \$	13 887 \$	19 103 \$	888 \$	2 759 \$	12 814 \$	16 461 \$
1 à 5 ans	1 852	-	-	-	1 852	120	18	-	138	327	-	-	327
Plus de 5 ans	37	-	-	-	37	726	-	-	726	690	-	-	690
	3 382 \$	7 302 \$	286 \$	19 038 \$	30 008 \$	1 524 \$	4 556 \$	13 887 \$	19 967 \$	1 905 \$	2 759 \$	12 814 \$	17 478 \$

NOTE 5**AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF LIÉS AUX PLACEMENTS**

Les autres éléments d'actif liés aux placements comprennent les débiteurs opérationnels, les produits à recevoir et les autres éléments d'actif liés aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers.

(en millions de dollars)			
Au	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2010
Débiteurs liés aux placements	197 \$	176 \$	179 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	135	87	56
Autres éléments d'actif liés aux placements	332 \$	263 \$	235 \$

NOTE 6**ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS**

Le passif contracté par la SAO dans des activités liées aux placements est le suivant :

(en millions de dollars)			
Au	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2010
Dette a)	7 239 \$	7 286 \$	6 809 \$
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres b)	845	1 566	1 960
Créditeurs et autres éléments de passif	718	540	524
Total	8 802 \$	9 392 \$	9 293 \$

NOTE 6

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

a) La dette comprend ce qui suit :

(en millions de dollars)

Au	31 décembre 2011			31 décembre 2010			Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2010		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
Groupe immobilier Oxford									
Créances garanties ⁱ⁾	3 175 \$	3 092 \$	3,81 %	2 222 \$	2 182 \$	4,56 %	1 703 \$	1 756 \$	5,57 %
Déventures, série A ⁱⁱ⁾	520	500	1,49 %	531	500	2,27 %	540	500	2,65 %
Déventures, série C ⁱⁱⁱ⁾	414	400	1,56 %	416	400	2,39 %	415	400	2,93 %
Déventures, série D ^{iv)}	226	200	2,51 %	212	200	3,81 %	202	200	4,63 %
Déventures ORCH ^{v)}	188	170	2,15 %	182	170	3,33 %	177	170	4,01 %
Déventures ORCH Two ^{vi)}	190	180	1,65 %	188	180	2,70 %	185	180	3,34 %
Papier commercial ^{vii)}	-	-	-	-	-	-	1 296	1 296	0,29 %
	4 713	4 542	3,14 %	3 751	3 632	3,72 %	4 518	4 502	3,27 %
Borealis Infrastructure									
Créances garanties ^{viii)}	738	735	2,50 %	890	885	2,68 %	792	787	1,71 %
Papier commercial ^{ix)}	-	-	-	-	-	-	1 499	1 499	0,29 %
	738	735	2,50 %	890	885	2,68 %	2 291	2 286	0,78 %
OMERS Finance Trust^{x)}									
Papier commercial du Groupe immobilier Oxford	1 447	1 447		1 568	1 568		-	-	
Papier commercial de Borealis Infrastructure	341	341		1 067	1 067		-	-	
Autre	-	-		10	10		-	-	
	1 788	1 788	1,10 %	2 645	2 645	1,14 %	-	-	-
Total^{xi)}	7 239 \$	7 065 \$	2,57 %	7 286 \$	7 162 \$	2,70 %	6 809 \$	6 788 \$	2,43 %

i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.

ii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 % émises le 4 décembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.

iii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série C, à 4,09 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2013.

iv) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.

v) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Inc., série A, à 4,75 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2016.

vi) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Two Inc., série A, à 4,05 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2014.

vii) Le programme de papier commercial d'OMERS Realty Corporation est venu à échéance en 2010. Depuis le 12 avril 2010, tout le papier commercial garanti de la SAO est émis par OMERS Finance Trust.

viii) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2042, chaque titre de créance étant garanti par un actif d'infrastructure déterminé.

ix) Le programme de papier commercial de Borealis Finance Trust est venu à échéance en 2010. Depuis le 12 avril 2010, tout le papier commercial garanti de la SAO est émis par OMERS Finance Trust.

x) Le programme de papier commercial d'OMERS Finance Trust est autorisé jusqu'à concurrence de 3 100 millions de dollars. Le papier commercial en circulation arrivera à échéance entre le 3 janvier 2012 et le 21 mars 2012.

xi) Les remboursements de capital et d'intérêts non actualisés prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2011 et par la suite s'échelonnent ainsi :

(en millions de dollars)

2012	3 607 \$
2013	1 366
2014	448
2015	424
2016	1 063
Par la suite	912
	7 820 \$

NOTE 6**ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS** (suite)

Les éléments d'actif liés aux placements sur lesquels la SAO exerce un contrôle réel sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sur une base non consolidée. Le coût de la dette (qui est sans recours contre la SAO) contractée relativement à ces placements est le suivant :

(en millions de dollars) Au	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2010
Borealis Infrastructure	5 998 \$	5 460 \$	2 634 \$
OMERS Private Equity	1 381	664	438
OMERS Strategic Investments	181	167	121
Total	7 560 \$	6 291 \$	3 193 \$

Divers instruments financiers dérivés sont utilisés par les éléments d'actif de placement de la SAO pour aider à gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette mentionnée ci-dessus. La valeur théorique de ces ententes de swap de taux d'intérêt est de 905 millions de dollars au 31 décembre 2011 (825 millions de dollars en 2010).

- b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, le régime reçoit une garantie en trésorerie qu'il investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. Le régime est tenu de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente. Il peut être mis fin aux ententes de prêts de titres n'importe quand et la garantie doit par conséquent être remboursée sur demande.

NOTE 7**RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS**

Récapitulatif des états financiers du régime principal :

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars) Au	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2010
Actif net disponible pour les prestations			
Placements	64 026 \$	62 919 \$	57 267 \$
Autre actif lié aux placements	332	263	235
Montants à recevoir sur les opérations en cours	375	382	311
Cotisations à recevoir	227	198	180
Autre actif	29	36	23
Passif lié aux placements	(8 802)	(9 392)	(9 293)
Montants à payer aux caisses administrées	(828)	(809)	(734)
Montants à payer sur les opérations en cours	(261)	(236)	(151)
Autre passif	(83)	(71)	(54)
Actif net disponible pour les prestations	55 015 \$	53 290 \$	47 784 \$
Obligation et déficit au titre des prestations de retraite constituées			
Élément des prestations déterminées			
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	64 548 \$	60 035 \$	54 253 \$
Déficit			
Déficit de capitalisation	(7 290)	(4 467)	(1 519)
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif net	(2 337)	(2 278)	(4 950)
	(9 627)	(6 745)	(6 469)
Élément des cotisations facultatives supplémentaires			
Obligation au titre des prestations de retraite	94	-	-
Obligation et déficit au titre des prestations de retraite constituées dans le cadre du régime principal, montant total	55 015 \$	53 290 \$	47 784 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés le 31 décembre	2011	2010
Revenu net de placement	1 364 \$	5 382 \$
Cotisations	2 795	2 299
Prestations	(2 376)	(2 121)
Frais d'administration du régime de retraite	(58)	(54)
Total de l'augmentation	1 725	5 506
Actif net disponible pour les prestations au début de l'exercice	53 290	47 784
Actif net disponible pour les prestations à la fin de l'exercice	55 015 \$	53 290 \$

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS (suite)**VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DE L'ÉLÉMENT À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

L'évaluation actuarielle du régime a été effectuée par Towers Watson Canada Inc. En vertu de la LRR, une évaluation actuarielle indépendante doit être déposée auprès de la CSFO au moins une fois aux trois ans. L'évaluation du régime a été déposée la dernière fois le 31 décembre 2010, pour la fin de l'exercice, et devra être déposée au plus tard pour la fin de l'exercice, le 31 décembre 2013.

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que le rendement des placements supérieur et inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme de 6,50 pour cent en 2011 (6,50 pour cent en 2010) soit constaté sur cinq ans pour lisser les variations de la valeur de marché de l'actif net. Pour 2011, 1 686 millions de dollars ont été débités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements était inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par comparaison, 1 816 millions de dollars ont été crédités en 2010 à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2011, le régime a 2 337 millions de dollars dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle correspondant au rendement des placements non constatés inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme (2 278 millions de dollars correspondant au rendement net des placements non constatés inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme en 2010). La valeur actualisée du rendement net non constaté des placements selon leur année d'établissement, et les montants qui seront constatés de 2012 à 2015 après application de l'hypothèse de rendement à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Année d'établissement	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 décembre 2011 ⁱ⁾	Rendement des placements non constaté à constater en				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 décembre 2010
		2012	2013	2014	2015	
2007	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	167 \$
2008	(2 773)	(2 954)	-	-	-	(5 209)
2009	673	359	382	-	-	948
2010	1 449	515	548	584	-	1 816
2011	(1 686)	(450)	(478)	(509)	(543)	-
	(2 337) \$	(2 530) \$	452 \$	75 \$	(543) \$	(2 278) \$

i) Pour chaque année initiale, les montants de la réserve de rajustement de la valeur actuarielle sont revus à la hausse par l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants de la réserve sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période d'amortissement sur cinq ans.

La variation du rajustement de la valeur actuarielle se présente comme suit :

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2011	2010
Intérêt escompté sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture ⁱ⁾	(148) \$	(321) \$
Rendement de l'exercice en cours supérieur (inférieur) au taux de capitalisation ⁱ⁾	(1 686)	1 816
Rendement des exercices précédents inférieur au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	1 775	1 177
Augmentation (diminution)	(59)	2 672
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	(2 278)	(4 950)
Rajustement de la valeur actuarielle à la fin de l'exercice	(2 337) \$	(2 278) \$

i) Sur la base d'un taux de capitalisation de 6,50 pour cent en 2011 (6,50 pour cent en 2010).

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS (suite)**OBLIGATIONS DE L'ÉLÉMENT À PRESTATIONS DÉTERMINÉES AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES**

La valeur actuarielle actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. À mesure que le régime évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, à l'avenir, la valeur actualisée des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

La méthode de répartition des prestations au prorata des services est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Principales hypothèses économiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime aux 31 décembre :

	2011	2010
Taux hypothétique d'inflation	2,25 %	2,25 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime	4,25 %	4,25 %
Taux d'actualisation (taux d'inflation plus taux de rendement réel)	6,50 %	6,50 %

L'augmentation hypothétique du taux réel des gains ouvrant droit à pension (soit l'augmentation au-dessus du taux hypothétique d'inflation) est fonction de l'âge atteint des participants. Ces taux d'augmentation ont été actualisés en 2009 pour refléter l'évolution récente du régime et les attentes actuelles pour les années futures.

	2011				2010			
	ARN 60 ⁱ⁾		ARN 65 ⁱ⁾		ARN 60 ⁱ⁾		ARN 65 ⁱ⁾	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (moyenne pondérée d'une table des augmentations liées à l'âge)	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension (taux hypothétique d'inflation plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %

i) Âge de retraite normale de 60 et de 65 ans.

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux tendances futures. L'hypothèse touchant la retraite anticipée a été revue en 2010 afin de refléter l'évolution récente du régime en matière de retraite et de tenir compte de la tendance future anticipée quant à des âges de retraite plus élevés.

L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2011 prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 2 décembre 2011, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des versements de rente et des versements de rentes différées à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2012, ainsi que les gains estimatifs ouvrant droit à pension et le taux d'accumulation des années de service décomptées en 2011.

NOTE 7**RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS (suite)**

Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations du régime par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées se présente comme suit :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2011	2010
Juste valeur de l'actif net du régime principal disponible pour les prestations moins l'actif net des cotisations facultatives supplémentaires	55 015 \$ 94	53 290 \$ -
Actif net des prestations déterminées disponible pour les prestations Rajustement de la valeur actuarielle	54 921 2 337	53 290 2 278
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations Obligation au titre des prestations de retraite constituées	57 258 64 548	55 568 60 035
Déficit de capitalisation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées Contrepassation du rajustement de la valeur actuarielle	(7 290) (2 337)	(4 467) (2 278)
Déficit de l'actif net disponible pour les prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(9 627) \$	(6 745) \$

Étant donné que le régime offre une indexation à 100 pour cent, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime est particulièrement sensible aux variations du taux réel estimatif de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel estimatif de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation de 50 points de base dans l'hypothèse suivante (les autres hypothèses ne variant pas) aura l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées :

Diminution/augmentation de 50 points de base	Incidence approximative sur l'obligation au titre des rentes de retraite constituées
Taux réel d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+1 400 millions de dollars
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/-4 900 millions de dollars

NOTE 8**CONVENTION DE RETRAITE**

La convention de retraite (la « CR ») fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la Loi sur OMERS, la SAO est l'administrateur de la CR. La gestion des placements de la CR est distincte de celle du régime.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires fournies par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure et sont actuellement payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport à un seuil de gains défini régime, soit 143 912 \$ en 2011 (140 652 \$ en 2010). À partir du 1^{er} janvier 2012, ce seuil de gains sera géré et surveillé activement, de sorte que les cotisations futures à la CR, ainsi que la caisse de CR existante et les gains de placement futurs, dont on s'attend à ce qu'ils suffisent à procurer les versements de prestations projetés sur une période de 20 ans suivant chaque date d'évaluation annuelle. Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront versées à même la CR.

Récapitulatif des états financiers de la CR pour l'exercice terminé à ces dates :

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions de dollars) Au	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2010
Actif net disponible pour les prestations			
Actif net lié aux placements	32 \$	29 \$	20 \$
Autres éléments d'actif	36	30	27
Contisations à recevoir	1	1	1
Autres éléments de passif	(1)	(1)	-
Actif net disponible pour les prestations	68 \$	59 \$	48 \$
Obligation au titre des rentes constituées et déficit			
Obligation au titre des rentes constituées	504 \$	468 \$	486 \$
Déficit	(436)	(409)	(438)
Obligation au titre des rentes constituées et déficit	68 \$	59 \$	48 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés le 31 décembre	2011	2010
Revenu (perte) net de placement	(1) \$	2 \$
Cotisations	18	14
Prestations	(7)	(5)
Frais d'administration	(1)	-
Total de l'augmentation	9	11
Actif net disponible pour les prestations au début de l'exercice	59	48
Actif net disponible pour les prestations à la fin de l'exercice	68 \$	59 \$

NOTE 8**CONVENTION DE RETRAITE** (suite)

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf que le taux d'actualisation au 31 décembre 2011 est de 3,25 pour cent (3,25 pour cent en 2010), taux qui se rapproche de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à la CR. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du rendement réel hypothétique de l'actif du régime ou du taux d'actualisation (les autres hypothèses ne variant pas) avant de tenir compte de l'impôt remboursable de 50 pour cent, augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de 25 millions de dollars (augmentation ou diminution de 25 millions en 2010).

Le calcul de la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle. Le déficit de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2011	2010
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice	68 \$	59 \$
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice	504	468
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des rentes constituées	(436) \$	(409) \$

NOTE 9

REVENU NET (PERTE NETTE) DE PLACEMENT

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu réalisé et non réalisé provenant des instruments financiers dérivés représente en 2011 une perte de 626 millions de dollars (gain de 1 087 millions de dollars en 2010).

Le revenu de placement des caisses pour chacune des principales catégories d'actif s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2011

	Revenu de placement ^{(h), (i)}	Gain/(perte) net sur l'actif et le passif de placements et les dérivés ⁽ⁱ⁾	Revenu/(perte) total de placement	Frais de gestion des placements (note 13 b) ^(j)	Revenu net (perte nette) de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	45 \$	29 \$	74 \$		
Obligations et débentures	339	582	921		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	109	(21)	88		
	493	590	1 083		
Obligations à rendement réel	38	232	270		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	95	(1 215)	(1 120)		
Actions étrangères	228	(566)	(338)		
	323	(1 781)	(1 458)		
Total des placements sur les marchés publics	854	(959)	(105)	(126)	(231)
Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	217	131	348		
Actions étrangères	51	128	179		
Total des placements en actions de sociétés fermées	268	259	527	(89)	438
Placements en infrastructure	437	287	724	(53)	671
Placements en biens immobiliers^(v)	429	167	596	(11)	585
	1 988 \$	(246) \$	1 742 \$	(279) \$	1 463
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change ^(v)					(79)
(Revenu) perte portée au crédit des caisses administrées					(21)
Revenu net (perte nette) de placement					1 363 \$

NOTE 9

REVENU NET (PERTE NETTE) DE PLACEMENT (suite)

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2010

	Revenu de placement ^{i),ii)}	Gain/(perte) net sur l'actif et le passif de placements et les dérivés ⁱⁱⁱ⁾	Revenu/(perte) total de placement	Frais de gestion des placements (note 13 b)) ^{iv)}	Revenu net (perte nette) de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	22 \$	(4) \$	18 \$		
Obligations et débentures	339	249	588		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	70	57	127		
	431	302	733		
Obligations à rendement réel	46	121	167		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	136	992	1 128		
Actions étrangères	167	1 008	1 175		
	303	2 000	2 303		
Total des placements sur les marchés publics	780	2 423	3 203	(114)	3 089
Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	71	203	274		
Actions étrangères	93	731	824		
Total des placements en actions de sociétés fermées	164	934	1 098	(99)	999
Placements en infrastructure	540	214	754	(44)	710
Placements en biens immobiliers^{v)}	428	70	498	(11)	487
	1 912 \$	3 641 \$	5 553 \$	(268) \$	5 285
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change ^{vi)}					182
(Revenu) perte portée au crédit des caisses administrées					(83)
Revenu net (perte nette) de placement					5 384 \$

i) Le revenu de placement comprend les intérêts, les dividendes et le revenu d'exploitation des biens immobiliers à payer ou reçus, déduction faite des intérêts débiteurs sur le passif engagé dans des opérations liées aux placements. Le revenu de placement est également présenté déduction faite des coûts des opérations de 121 millions de dollars (80 millions de dollars en 2010) et déduction faite des honoraires de rendement du gestionnaire externe de 36 millions de dollars (47 millions de dollars en 2010).

ii) Les intérêts sur les opérations liées aux placements comprennent les intérêts sur le passif de placement en biens immobiliers de 204 millions de dollars (161 millions de dollars en 2010) et les intérêts sur le passif de placement en infrastructure de 48 millions de dollars (46 millions de dollars en 2010).

iii) Comprend le gain net réalisé 698 millions de dollars (2 412 millions de dollars en 2010).

iv) Les frais de gestion des placements se rapportent aux activités générales.

v) Le revenu des placements en biens immobiliers comprend les frais d'exploitation du Groupe immobilier Oxford, déduction faite du revenu de gestion des biens immobiliers de 14 millions de dollars (23 millions de dollars en 2010) qui comprend les frais d'audit de 3,3 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2010) et les frais juridiques de 5,6 millions de dollars (5,6 millions de dollars en 2010).

vi) Représente le gain (perte) sur les opérations passives de couverture de change de la caisse.

NOTE 9**REVENU NET (PERTE NETTE) DE PLACEMENT (suite)**

Le revenu net (la perte nette) de placement des caisses par entité de placement s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2011

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	(296) \$	- \$	- \$	25 \$	40 \$	(231) \$
Placements en actions de sociétés fermées	-	354	-	-	84	438
Placements en infrastructure	-	-	674	-	(3)	671
Placements en biens immobiliers	-	-	-	585	-	585
Revenu (perte) net de placementⁱ⁾	(296) \$	354 \$	674 \$	610 \$	121 \$	1 463 \$

(en millions de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2010

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	3 036 \$	- \$	- \$	- \$	53 \$	3 089 \$
Placements en actions de sociétés fermées	-	941	-	-	58	999
Placements en infrastructure	-	-	693	-	17	710
Placements en biens immobiliers	-	-	-	487	-	487
Revenu net de placementⁱ⁾	3 036 \$	941 \$	693 \$	487 \$	128 \$	5 285 \$

i) Avant le gain/(la perte) provenant de la couverture de change et le revenu/(la perte) crédité aux caisses sous gestion.

NOTE 10**RENDEMENT DES PLACEMENTS**

Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes établies par le CFA Institute.

Le taux de rendement du régime par entité de placement s'établit comme suit :

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2011	2010
Régime de retraite principal d'OMERS – Rendement brut par entité		
OMERS Capital Markets ⁱ⁾	-0,22 %	11,04 %
OMERS Private Equity	7,23 %	22,21 %
Borealis Infrastructure	8,79 %	10,10 %
Groupe immobilier Oxford	8,40 %	7,51 %
OMERS Strategic Investments	7,24 %	7,65 %
Total du régime de retraite principal d'OMERS ⁱⁱ⁾	3,17 %	12,01 %
Convention de retraite		
Fonds de placement de la CR ⁱⁱⁱ⁾	-2,42 %	7,99 %

Les rendements ci-dessus sont les rendements bruts avant l'incidence de la prime au rendement du gestionnaire externe et les frais d'administration. Le rendement net du régime, après tous les frais de placement, était de 2,59 pour cent pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 (11,37 pour cent en 2010).

- i) Les rendements d'OMERS Capital Markets sont avant l'incidence de la prime au rendement du gestionnaire externe et les honoraires du gestionnaire externe liés aux caisses de placement des marchés publics (note 9).
- ii) Le rendement total comprend les résultats des opérations de couverture de change du régime.
- iii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. Au 31 décembre 2011, le taux de rendement de la CR était négatif à 1,25 pour cent (4,31 pour cent en 2010).

NOTE 11**COTISATIONS**

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2011	2010
Cotisations requises pour services courants ⁱ⁾	2 618 \$	2 227 \$
Transferts depuis d'autres régimes de retraite	41	27
Cotisations des participants pour services passés ⁱⁱ⁾	53	52
Cotisations des employeurs pour services passés ⁱⁱ⁾	8	7
Cotisations avant les cotisations facultatives supplémentaires	2 720	2 313
Cotisations facultatives supplémentaires	93	-
	2 813 \$	2 313 \$

- i) Les cotisations pour services courants sont versées à parts égales par les employeurs et les participants. Dans le cas des participants dont l'ARN est 65 ans, le taux de cotisation en 2011 était de 7,4 pour cent (6,4 pour cent en 2010) de la rémunération jusqu'à 48 300 \$ (47 200 \$ en 2010) et 10,7 pour cent (9,7 pour cent en 2010) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ARN est 60 ans, le taux de cotisation en 2011 était de 8,9 pour cent (7,9 pour cent en 2010) de la rémunération jusqu'à 48 300 \$ (47 200 \$ en 2010) et 14,1 pour cent (13,1 pour cent en 2010) de la rémunération en excédent de ce seuil.
- ii) Les cotisations pour services passés comprennent les montants correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux rajustements de contrats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les cotisations versées à l'élément à prestations déterminés du régime ont été de 2 702 millions de dollars (2 299 millions de dollars en 2010) et celles versées à l'élément des CFS du régime ont été de 93 millions de dollars (zéro dollar en 2010). Les cotisations versées à la CR pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ont été de 18 millions de dollars (14 millions de dollars en 2010).

NOTE 12**PRESTATIONS**

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2011	2010
Prestations de retraite	2 021 \$	1 866 \$
Prestations d'invalidité	26	24
Transferts vers d'autres régimes agréés	190	134
Prestations de décès	66	46
Paiements de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	80	56
	2 383 \$	2 126 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, les versements de l'élément à prestations déterminées du régime ont totalisé 2 375 millions de dollars (2 121 millions de dollars en 2010) et ceux de l'élément des CFS étaient de 1 million de dollars (zéro dollar en 2010). Les versements de prestations de la CR pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ont été de 7 millions de dollars (5 millions de dollars en 2010).

NOTE 13**FRAIS D'ADMINISTRATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS**a) Frais d'administration des régimes de retraiteⁱ⁾

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2011	2010
Salaires et avantages sociaux	35 \$	34 \$
Développement de l'informatique et autres services achetés	5	4
Locaux et matériel	4	3
Services professionnels ⁱⁱ⁾	10	8
Déplacements et communication	5	5
	59 \$	54 \$

b) Frais de gestion des placementsⁱ⁾

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2011	2010
Salaires et avantages sociaux	147 \$	130 \$
Développement de l'informatique et autres services achetés	14	12
Locaux et matériel	11	7
Services professionnels ⁱⁱ⁾	22	22
Déplacements et communication	12	11
Frais de gestion des placements ⁱⁱⁱ⁾	73	86
	279 \$	268 \$

i) Comprend l'imputation des charges générales.

ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais d'évaluation actuarielle indépendante de 1,1 million de dollars (0,7 million de dollars en 2010), les frais d'audit externe de 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2010) et les frais de conseils juridiques externes de 6,2 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 2010).

iii) Comprend des frais de gestion externe et les droits de garde.

NOTE 14

INFORMATION SUR LES APPARENTÉS

La SAO gère ses entreprises de biens immobiliers, d'infrastructure et d'actions de sociétés fermées par l'entremise des entités de placement de la SAO, tel qu'expliqué à la note 1, et détient des placements par l'entremise d'un réseau de structures de placement ou de filiales établies conformément à la Loi sur OMERS, à la *Loi sur les régimes de retraite*, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres législations statutaires, réglementaires et fiscales régissant la SAO.

Les apparentés de la SAO comprennent 947 employeurs dont les employés sont des participants au régime, la Société de promotion d'OMERS (SP), les membres du conseil d'administration de la SAO, le personnel de la haute direction (défini ci-dessous) et les placements dans lesquels la SAO possède une participation majoritaire. Les transactions avec des apparentés comprennent ce qui suit :

- Dans le cours normal de ses activités, la SAO a acheté au prix courant du marché des obligations émises par un employeur municipal. La juste valeur des obligations en circulation au 31 décembre 2011 était de 22 millions de dollars (21 millions de dollars en 2010).
- La SAO, par l'entremise du Groupe immobilier Oxford a payé aux employeurs municipaux des impôts fonciers de 231 millions de dollars (221 millions de dollars en 2010) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Les montants payés étaient fonction des prélèvements habituellement exigés par chaque employeur et ces montants étaient conformes à ceux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA HAUTE DIRECTION

Le personnel de la haute direction comprend les membres du conseil d'administration de la SAO et le chef de la direction, le chef de la direction financière, le chef des placements, le chef des services de retraite et les chefs de la direction d'OMERS Capital Markets, du Groupe immobilier Oxford, de Borealis Infrastructure et d'OMERS Private Equity. La rémunération globale du personnel de direction clé est indiquée ci dessous :

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

	2011	2010
Salaires et avantages sociaux à court terme des employés	14 \$	15 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages sociaux à long terme	6	5
	21 \$	21 \$

La SAO n'a eu aucune autre transaction avec le personnel de la haute direction au cours de l'exercice.

NOTE 15

CAPITAL

La SAO définit son capital comme la capitalisation (l'excédent/(le déficit)) de chacun des régimes de retraite d'OMERS, telle qu'elle est calculée chaque année d'après la juste valeur de l'actif net des régimes de retraite d'OMERS, le rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net et une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire indépendant de la SAO, selon le postulat de la continuité de l'exploitation. La capitalisation du régime est abordée dans la note 7, et celle de la CR, dans la note 8. La SAO a comme objectif de garantir que l'élément à prestations déterminées du régime est entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 4) et l'effet de levier (note 6) sont fondés sur une répartition de l'actif et une politique de gestion du risque conçues pour permettre au régime d'atteindre voire dépasser les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable qui est conforme à l'énoncé des principes et procédures en matière de placement du régime approuvé par le conseil de la SAO.

Le passif lié aux prestations de retraite de l'élément des CFS du régime dépend des cotisations nettes plus le revenu des placements et, à ce titre, n'a pas de position d'excédent/(de déficit).

La CR est capitalisée selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les placements de la CR reposent sur une composition de l'actif et un énoncé des politiques de placement différents de ceux du régime principal.

La capitalisation de chaque régime et les flux de trésorerie connexes subissent également l'incidence du niveau des cotisations (note 11) et des prestations (note 12). Il appartient à la SP de fixer les taux de cotisation au-dessus du minimum requis pour capitaliser le régime, sous réserve de la conformité à la législation, et d'établir les prestations des régimes de retraite d'OMERS.

Le régime et le régime complémentaire sont assujettis aux règlements de la CSFO qui exigent qu'un régime de retraite dépose au moins une fois tous les trois ans un rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation et de solvabilité. À ce moment-là, le régime doit prendre des mesures pour combler dans le cadre de la continuité de l'exploitation tout déficit de capitalisation sur une période n'excédant pas 15 ans.

Lorsque le rapport d'évaluation de capitalisation déposé du régime fait état d'un excédent supérieur à 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, la *Loi de l'impôt sur le revenu* exige la réduction des cotisations dans la même proportion que l'augmentation de l'excédent. Lorsque l'excédent déclaré atteint 25 pour cent de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, les cotisations normales doivent être supprimées. Il appartient à la SP de fixer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime et du régime complémentaire, sous réserve des exigences des règlements. La CR, qui n'est pas un régime de retraite enregistré, n'est pas sujette aux mêmes exigences de dépôt.

NOTE 16

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SAO prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Les engagements futurs sont en général payables sur demande en fonction des besoins en capital du placement. Au 31 décembre 2011, ces engagements futurs totalisaient 4,2 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars en 2010). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 740 millions de dollars au 31 décembre 2011 (520 millions de dollars en 2010). Les garanties et les engagements sont souvent fournis dans le cadre du développement ou de la détention d'un placement et, dans bien des cas, ils n'ont donc pas de date d'expiration fixe.

La SAO, dans le cours normal des affaires, indemnise ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et certaines autres personnes et ceux de ses filiales et de ses apparentés, relativement aux poursuites intentées contre eux, dans la mesure où ces personnes ne sont pas couvertes en vertu d'un autre arrangement. De plus, la SAO peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SAO et ses filiales et apparentés peuvent être tenus d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SAO d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2011, la SAO était engagée dans divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SAO.

SURVOL FINANCIER DES 10 DERNIERS EXERCICES

(en millions de dollars)	2011	2010 ⁱ⁾	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Actif net disponible pour les prestations au 31 décembre										
Marchés publics	32 154	34 123	31 336	28 763	43 291	43 533	39 338	30 283	30 168	23 823
Actions de sociétés fermées	7 753	6 633	5 048	4 162	3 608	2 951	2 391	1 460	914	1 021
Infrastructure	9 635	9 593	12 195	12 140	8 412	5 585	3 719	2 314	1 426	349
Biens immobiliers	14 516	12 599	11 975	12 037	10 904	8 541	6 180	6 898	6 920	7 747
	64 058	62 948	60 554	57 102	66 215	60 610	51 628	40 955	39 428	32 940
Autres éléments d'actif liés aux placements	707	645	1 173	1 366	1 001	699	765	494	578	733
Passif lié aux placements	(9 063)	(9 628)	(13 338)	(14 474)	(15 029)	(13 088)	(10 772)	(5 267)	(7 297)	(3 540)
Actif net lié aux placements	55 702	53 965	48 389	43 994	52 187	48 221	41 621	36 182	32 709	30 133
Éléments d'actif (passif) non liés aux placements										
Montants à payer aux caisses administrées	(828)	(809)	(734)	(672)	(800)	(741)	(639)	(553)	(496)	(440)
Autres éléments d'actif (de passif)	209	193	177	155	129	125	83	26	(120)	(188)
Actif net disponible pour les prestations	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505
Obligations et surplus / (déficit) au titre des rentes constituées au 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Élément à prestations déterminées										
Obligations au titre des rentes constituées	64 548	60 035	54 253	50 080	46 830	44 167	41 123	37 774	35 466	33 034
Surplus ou (déficit) de capitalisation	(7 290)	(4 467)	(1 519)	(279)	82	(2 382)	(2 784)	(963)	509	2 514
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(2 337)	(2 278)	(4 950)	(6 363)	4 567	5 791	2 707	(1 168)	(3 888)	(6 048)
	(9 627)	(6 745)	(6 469)	(6 642)	4 649	3 409	(77)	(2 131)	(3 379)	(3 534)
Élément des cotisations facultatives supplémentaires										
Obligation au titre des rentes	94	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net disponible pour les prestations	55 015	53 290	47 784	43 438	51 479	47 576	41 046	35 643	32 087	29 500
CR										
Obligation au titre des rentes constituées	504	468	486	285	236	172	157	149	69	63
(Déficit)	(436)	(409)	(438)	(246)	(199)	(143)	(138)	(137)	(63)	(58)
Actif net disponible pour les prestations	68	59	48	39	37	29	19	12	6	5
Total de l'obligations et du déficit au titre des rentes constituées	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505
Évolution de l'actif net disponible pour les prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	53 349	47 832	43 477	51 516	47 568 ⁱⁱ⁾	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243
Variations attribuables aux activités de placement										
Revenu total de placement	1 663	5 735	4 623	(7 910)	4 200	6 803	5 767	3 907	3 751	(2 358)
Frais de gestion des placements	(279)	(268)	(246)	(227)	(201)	(169)	(160)	(147)	(158)	(103)
	1 384	5 467	4 377	(8 137)	3 999	6 634	5 607	3 760	3 593	(2 461)
(Revenu) perte porté(e) au crédit des caisses administrées	(21)	(83)	(67)	124	(61)	(104)	(92)	(66)	(51)	28
Revenu net (perte nette) de placement	1 363	5 384	4 310	(8 013)	3 938	6 530	5 515	3 694	3 542	(2 433)
Variations attribuables aux activités de retraite										
Cotisations										
Service courant	2 618	2 227	2 077	1 975	1 840	1 739	1 498	1 363	404	-
Autres cotisations	195	86	66	73	46	53	36	46	42	47
	2 813	2 313	2 143	2 048	1 886	1 792	1 534	1 409	446	47
Prestations										
Rentes versées	(2 047)	(1 890)	(1 781)	(1 656)	(1 554)	(1 492)	(1 410)	(1 353)	(1 246)	(1 153)
Paiements de valeur de rachat et autres paiements	(336)	(236)	(269)	(371)	(279)	(252)	(193)	(145)	(110)	(149)
	(2 383)	(2 126)	(2 050)	(2 027)	(1 833)	(1 744)	(1 603)	(1 498)	(1 356)	(1 302)
Frais d'administration des régimes de retraite	(59)	(54)	(48)	(47)	(43)	(38)	(36)	(43)	(44)	(50)
Actif net disponible pour les prestations à la fin de l'exercice	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505
Taux du rendement annuel global pour les exercices terminés le 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Élément à prestations déterminées										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	3,17 %	12,01 %	10,6 %	-15,3 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %
Indice de référence	2,52 %	11,47 %	12,1 %	-13,2 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %
Élément des cotisations facultatives supplémentaires										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	2,59 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caisse d'investissement de la CRⁱⁱⁱ⁾										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	-2,42 %	7,99 %	11,3 %	-26,1 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %
Indice de référence	-2,43 %	10,09 %	16,6 %	-27,3 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %

- i) Au moment de préparer les états financiers conformément au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA – régimes de retraite et aux IRFS pour 2011, la SAO a ajusté les montants de 2010 (qui étaient auparavant traités conformément au chapitre 4100 du manuel de l'ICCA) pour fins de comparaison.
ii) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été réduit de 37 millions de dollars pour tenir compte du changement de méthode comptable pour les coûts de transactions.
iii) À l'exclusion de la portion de la CR faisant l'objet d'un remboursement d'impôt par l'Agence du revenu du Canada.

GLOSSAIRE

À l'échelle de l'organisme Se rapporte à la SAO, notamment OMERS Pension Group, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Private Equity, Groupe immobilier Oxford, OMERS Strategic Investments et aux fonctions liées à l'organisme.

Actions de sociétés fermées Actions ou titres de participation assimilables à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Conseil de la SAO Le conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS.

Constitution des prestations Constitution des prestations de retraite basées sur une formule utilisant les années de service décomptées, les gains ouvrant droit à pension et un taux annuel d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge de retraite normale.

Convention de retraite ou CR Le régime des participants au régime de retraite d'OMERS dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Cotisations facultatives supplémentaires (CFS) Nouvelle occasion d'épargne-retraite proposée aux participants au régime de retraite principal d'OMERS à partir du 1^{er} janvier 2011. Grâce à ce programme, les participants et retraités (jusqu'à 70 ans) pourront tirer avantage du rendement des placements d'OMERS en versant des cotisations supplémentaires. Ces cotisations peuvent se faire par prélèvements automatiques d'un compte bancaire (dans le cas des participants actifs) ou par transfert d'une somme forfaitaire d'un compte enregistré d'épargne-retraite (dans le cas des participants actifs, retraités et à rente différée).

Couverture de change Technique utilisée pour compenser les risques associés à la variation du taux de change d'une devise.

Débitures Obligations qui ne sont pas garanties par des actifs particuliers d'une entreprise.

Dettes garanties Dette adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire le risque associé au prêt pour les créanciers, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

Dettes non garanties Dette qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Gestion active et directe Gestion active et directe s'entend de notre participation au processus décisionnel permanent des entreprises dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leur stratégie, les décisions d'investissements importants, l'établissement de cibles financières annuelles et la surveillance du rendement par rapport à ces cibles, la gestion des risques et la surveillance de la gouvernance.

Gestion passive Mode de gestion qui consiste à reproduire le rendement d'un indice boursier (p. ex., l'indice composé S&P/TSX).

Indice de référence Norme ou point de référence par rapport auquel se mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex., l'indice composé S&P/TSX) ou, dans le cas des placements de la SAO dans l'infrastructure et l'immeuble, d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SAO.

Indice de référence sur mesure Indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex., un indice mixte composé de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX et de l'indice obligataire universel DEX).

Infrastructure L'investissement dans l'infrastructure s'entend des placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels sur des bourses ou sur le marché industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux ou de niveaux de prestation de service réglementés, voire les deux.

Instrument financier dérivé/Dérivé Contrat financier dont la valeur est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés qui comprennent les contrats à terme, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés de la SAO.

Lissage actuariel Méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite, en reportant et en constatant sur cinq ans les variations positives ou négatives de l'actif net par rapport à l'objectif de capitalisation à long terme.

Normes internationales d'information financière (IFRS) Ensemble de normes comptables, mises au point par le Conseil des normes comptables internationales, qui s'impose désormais mondialement pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

Obligation au titre des rentes constituées La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite futures accumulées jusqu'à présent.

Obligations à rendement réel Obligations négociables productives d'intérêts qui paient un taux nominal semestriel calculé d'après la somme du capital et un élément de compensation qui se rajuste en fonction de l'inflation.

Obligations nominales Obligations dont l'intérêt et le capital sont remboursés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

Papier commercial Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

Placements sur les marchés publics Placements en titres productifs d'intérêts (p. ex., des obligations, des débiteures et des bons du Trésor) et en titres de participation (p. ex., des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription et des parts de fonds communs de placement) négociés à des Bourses reconnues.

Point de base Un point de base est égal au centième d'un point de pourcentage.

Politique de financement par répartition Les prestations de retraite promises ne sont pas pleinement précapitalisées, mais des cotisations sont versées pour capitaliser les prestations courantes. La SAO utilise cette variante de la politique de financement pour la CR, afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une CR.

Prestation de rattachement Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur

retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de rattachement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. La prestation de rattachement n'est pas nécessairement liée à l'importance des prestations prospectives des régimes publics.

Promoteur du régime L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite ou de remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Dans le cas des régimes de retraite d'OMERS, le promoteur est la Société de promotion, qui est composée de représentants des employeurs et des participants.

Rapport d'évaluation actuarielle Rapport de l'actuaire de la SAO sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. L'évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses, telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de la SAO, notamment des hypothèses démographiques et économiques.

Régime à prestations déterminées Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service multipliées par les gains, plutôt que par le rendement de placement des cotisations.

Régime complémentaire Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux est un régime de retraite agréé distinct et indépendant qui offre des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas financé par le régime de retraite principal d'OMERS.

Régime de retraite principal d'OMERS ou le régime Le régime de retraite principal agréé administré par la SAO selon la Loi sur OMERS. Il comprend un élément à prestations déterminées et l'élément des cotisations facultatives supplémentaires ou CFS.

Régimes de retraite d'OMERS ou les régimes Collectivement, le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite (CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux.

SP La Société de promotion d'OMERS.

Stratégies de rendement absolu Stratégies dont on s'attend qu'elles produisent des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans l'objectif d'accroître le rendement global corrigé du risque du portefeuille de placement, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation Taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements de prestations futurs prévus.

Taux de rendement réel Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur de rachat Paiement forfaitaire tenant lieu du montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains jusqu'à présent. La valeur de rachat fluctue en fonction de facteurs tels l'âge du participant, le taux d'inflation et le taux d'intérêt courants.

Vote par procuration Processus par lequel un actionnaire exprime son opinion sur des mesures proposées par une société, en soumettant son vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.



OMERS
1, avenue University
Bureau 400
Toronto (Ontario) M5J 2P1
Tél. : **416.369.2444**
Sans frais : **1.800.387.0813**
Courriel : **client@omers.com**

Pour plus de renseignements,
consultez notre site Web à
www.omers.com

OMERS

NOTRE STRATÉGIE, VOTRE AVENIR



OMERS a été créé en 1962 à titre de régime de retraite du personnel des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La loi a reconduit la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et créé la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») afin de remplacer le gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime. Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres du conseil de la SP. Depuis le 30 juin 2009, la SP nomme les membres du conseil de la SAO.

Société de promotion d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS. Elle compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite d'OMERS;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser le taux des cotisations;
- Fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres du conseil de la SP et de la SAO.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs. La SAO est l'administrateur des régimes d'OMERS.

Le conseil de la SAO est investi des responsabilités suivantes :

- Nommer et superviser les membres de l'équipe de direction de la SAO;
- Élaborer les politiques de placement et de capitalisation, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- Superviser les services de retraite, l'administration et l'évaluation des régimes;
- Nommer les vérificateurs de la SAO et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

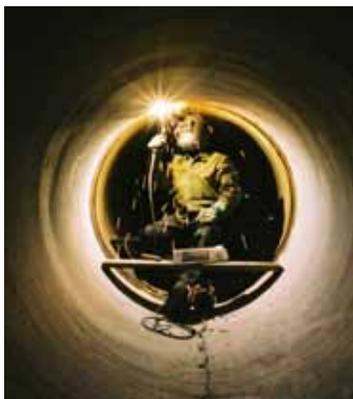
Direction de la société d'administration d'OMERS

La direction de la SAO conduit les affaires de la SAO. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes de retraite d'OMERS;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes de retraite d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes de retraite d'OMERS;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Notre stratégie, votre avenir
 - 2 Message des coprésidents
 - 4 Message du chef de la direction
 - 6 Bilan de l'exercice
 - 8 Gouvernance
 - 14 Membres de la Société de promotion
 - 15 Rapport de l'auditeur indépendant
 - 16 États financiers et notes
-



La Société de promotion d'OMERS a pour mandat d'établir la structure du régime, de fixer les taux de cotisation et de déposer l'évaluation actuarielle. Leur caisse de retraite est, pour beaucoup de nos participants, leur actif le plus important et notre principale responsabilité est de préserver cet investissement. La Société de promotion a pour souci de prendre des décisions qui assurent la santé et la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS.



Nous nous engageons chaque jour à faire en sorte que nos décisions soient toujours dans le meilleur intérêt de nos intervenants et, dans chacune de nos actions, nous ne perdons jamais de vue la croissance et la durabilité à long terme du régime, au bénéfice des futurs retraités.

Au fur et à mesure que nous progressons, nous connaissons clairement nos besoins d'aujourd'hui tout en demeurant résolument tournés vers l'avenir.

**NOTRE STRATÉGIE,
VOTRE AVENIR**

MESSAGE DES COPRÉSIDENTS

NOUS NOUS PENCHONS SUR VOTRE AVENIR

Structure et capitalisation sont des éléments essentiels pour assurer la durabilité d'un régime abordable qui tiendra ses promesses à long terme.



MARIANNE LOVE
Coprésidente

BRIAN O'KEEFE
Coprésident

L'objectif primordial de la Société de promotion d'OMERS (SP) est d'assurer que la gouvernance et les pratiques décisionnelles appuient la santé et la durabilité des régimes de retraite d'OMERS. La structure et la capitalisation des régimes sont essentielles au maintien de régimes abordables, durables et suffisamment capitalisés pour s'acquitter de leur obligation à long terme en matière de retraite. Nous devons prévoir tant la retraite prochaine des participants de longue date que celle, éloignée de quarante ou cinquante ans, des participants qui abordent aujourd'hui leur carrière.

CAPITALISATION

Comme la plupart des autres régimes de retraite, le régime principal d'OMERS subit actuellement un déficit de capitalisation qui se poursuivra en 2012, alors que nous finirons de constater les pertes subies en 2008. La SP a élaboré en 2010 une stratégie destinée à résoudre le déficit de capitalisation. Malgré la turbulence des marchés et l'incertitude financière qui continue de caractériser les États-Unis et l'Europe, cette stratégie continue d'être bénéfique au régime. Notre régime prévoit une augmentation moyenne de 2,9 pour cent sur trois ans des cotisations et un changement des prestations que recevront la dernière année les participants qui quitteront leur emploi avant d'être admissibles à une retraite anticipée.

Nous avons mis en œuvre le 1^{er} janvier 2011 la première phase de notre stratégie – une augmentation des cotisations destinée à faire en sorte que la caisse du régime reçoive un pour cent de cotisations en plus de la part tant des participants que des employeurs. Nous avons déterminé au cours de 2011 le déroulement de la deuxième phase de notre stratégie et l'augmentation des taux de cotisation pour 2012. La phase finale – qui déterminera les taux de cotisation de 2013 – sera complétée à l'issue d'un examen des principes de répartition des taux de cotisation. Augmenter les taux de cotisation ou modifier les prestations n'est pas une décision qui se prend à la légère mais, eu égard à l'état de capitalisation du régime principal, ces changements temporaires sont vraiment nécessaires.

Un examen de nos autres régimes a également entraîné des changements destinés à assouplir la capitalisation de la convention de retraite (qui verse les prestations qui dépassent les limites permises en vertu du régime principal) et des changements des taux de cotisation du régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers. Une plus grande stabilité a été obtenue en déposant l'évaluation actuarielle de 2010.

« NOTRE STRATÉGIE PLURIANNUELLE SUIT SON COURS ET NE CESSE D'APPUYER LE RÉGIME. »

GOVERNANCE

Nous croyons fermement qu'une bonne gouvernance est essentielle pour assurer un succès de longue durée. Suivre les pratiques exemplaires de la gouvernance est pour nous un souci de chaque jour et, à l'issue de sa cinquième année complète d'exploitation, la SP a entrepris de revoir et de mettre à jour ses pratiques de gouvernance. Nous avons ainsi revu la structure de notre conseil et de nos comités, entériné la double présidence qui était déjà en place et modifié le mode de nomination des présidents des comités afin d'assurer l'équilibre et la permanence des comités de la SP.

Nous avons mis à jour notre programme d'orientation des membres du conseil afin de former et de renseigner les nouveaux membres dès qu'ils accèdent au conseil. Notre programme de formation permanente des membres du conseil a également été amélioré et mis à jour afin de le rendre plus solide et rentable.

Reconnaissant le besoin de consolider et d'articuler la structure interne de notre gouvernance, nous avons par ailleurs élaboré le document « SC Governance, Mandates and Responsibilities », qui définit la structure de la SP, de même que le mandat et les responsabilités du conseil, de ses comités, de chacun des membres du conseil, des coprésidents, des présidents des comités et du chef de la direction. Vous trouverez des renseignements détaillés dans notre site Web à l'adresse www.omerssc.com.

Une gouvernance efficace exige un examen périodique régulier de la rémunération des membres du conseil, afin d'assurer qu'elle corresponde bien aux normes actuelles. Nous avons passé en revue en 2011 la structure de la rémunération des membres du conseil de la SP et de la SAO. Nous avons pris en considération un survol des tendances du marché et du secteur effectué par un conseiller indépendant et, à l'issue de discussions approfondies, nous avons convenu de conserver les modalités actuelles.

La SP a reconduit cette année le mandat de deux membres du conseil de la SAO et en a nommé deux nouveaux afin de remplacer des membres dont le mandat se terminait.

LA SP ET LA SAO - TRAVAILLER ENSEMBLE

Le conseil de la SP et celui de la SAO se rencontrent régulièrement, en séances plénières ou sous la forme d'un conseil mixte, afin de discuter les questions qui touchent les deux sociétés. Ces réunions nous permettent d'adopter

un point de vue commun relativement aux situations d'intérêt commun. En respectant leur mandat respectif, chacune des deux sociétés peut ainsi collaborer avec l'autre pour le meilleur intérêt des régimes d'OMERS.

La SP et la SAO procèdent également à des examens périodiques internes de la gouvernance afin d'identifier ses points forts et les améliorations possibles. Assistés d'un conseiller externe, les conseils ont passé cette année en revue les processus décisionnels d'OMERS. Nous procédons actuellement à l'étude des résultats de cet examen et nous élaborons un plan d'action pour mettre en œuvre ses recommandations.

La SP reçoit de la SAO des renseignements et un appui technique significatifs qui lui viennent en aide pour remplir son mandat, et nous souhaitons lui faire part de notre appréciation et de nos sincères remerciements pour cette aide de chaque jour.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Nous continuerons de surveiller le régime et l'impact du rendement des placements sur notre stratégie et, plus que jamais, la SP continuera de collaborer avec la SAO pour que vos régimes demeurent sains et viables.

Au nom du conseil de la SP, nous aimerions remercier Marnie Niemi Hood, qui a quitté cette année le conseil de la SP, pour son aide exceptionnelle depuis la création de la SP. Nous souhaitons également la bienvenue au conseil à Diana Clarke, qui nous vient du SEFPO.

Merci également à John Poos pour son travail acharné et son dévouement durant son mandat à la tête de la SP d'OMERS. John a laissé la SP pour se consacrer à d'autres tâches et Deb Preston, anciennement directrice de la politique des retraites et des communications, a été promue au rôle de chef de la direction. Les connaissances approfondies de Deb sur les retraites, OMERS et notre secteur seront précieuses à la SP au moment d'aborder les défis de l'avenir.

La coprésidente,

Le coprésident,

Marianne Love

Brian O'Keefe

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION

UN MOMENT, FATIDIQUE POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Une solide stratégie clairvoyante est notre clé du succès.



DEB PRESTON
Chef de la direction

L'exercice 2011 est le cinquième exercice complet d'exploitation de la SP. Au cours de notre période de démarrage, notre priorité a été d'élaborer la gouvernance, l'infrastructure et les procédés de la société. La deuxième phase de croissance a vu la création et l'élaboration d'une démarche stratégique relative à la capitalisation du régime. Mon prédécesseur John Poos a eu pour tâche de permettre à la SP, grâce à un énoncé des objectifs et de la stratégie relatifs à la structure du régime principal, de se doter d'un processus décisionnel qui régira les cotisations et les prestations. C'est là un travail que nous poursuivons en 2012 afin de parfaire l'élaboration d'un axe et d'une philosophie stratégiques.

Tout au long de 2011, les régimes de retraite et la réforme des retraites ont fait la une, alors que les gouvernements fédéral et provinciaux ont continué de discuter de la meilleure manière d'équilibrer les garanties et l'adéquation des régimes tout en gérant leur coût. Nous vivons un point tournant de l'histoire des régimes de retraite comme celui d'OMERS et, de concert avec la SAO, nous continuerons de surveiller ces discussions et d'y participer afin de nous assurer qu'OMERS y est bien représentée.

Alors que le paysage des retraites et du placement poursuit son évolution, il devient de plus en plus essentiel de bien communiquer avec nos intervenants. À nos séances d'information de printemps et d'automne, les deux conseils saisissent l'occasion pour renseigner les intervenants. Ces séances nous permettent d'entendre directement ce que nos intervenants ont à nous dire et nous permettent de leur donner des renseignements utiles en temps voulu. Ces deux séances ont été diffusées en 2011 sous forme de webémissions, ce qui a permis à chaque intervenant, peu importe sa localisation, de participer en temps réel.

Nous avons également en 2011 entrepris une refonte complète de notre site Web, qui répond désormais aux normes du secteur et permet une navigation plus facile. Nous procédons régulièrement à la mise à jour de notre site Web afin de fournir des renseignements sur nos décisions et nos activités. Il en résulte que davantage de groupes et de personnes fournissent maintenant des renseignements et des commentaires sur les activités de la SP. Assurez-vous de visiter fréquemment notre site Web afin de vous procurer les renseignements les plus à jour.

**« ALORS QUE LE PAYSAGE DES
RETRAITES ET DU PLACEMENT
POURSUIT SON ÉVOLUTION,
IL DEVIENT DE PLUS EN PLUS
ESSENTIEL DE BIEN COMMUNIQUER
AVEC NOS INTERVENANTS. »**

Comme le font remarquer les coprésidents, les priorités de la SP en 2011 ont été la mise en œuvre du plan triennal de gestion de la capitalisation du régime principal, l'examen de la durabilité de la convention de retraite (CR) et l'assurance qu'une gouvernance et des pratiques exemplaires appropriées sont en place au moment d'aborder 2012.

Nous nous attendons à ce que les marchés financiers continuent d'être instables, ce qui nous obligera à nous préoccuper sans relâche de l'état de capitalisation du régime principal, ainsi que de l'examen par le gouvernement du modèle de gouvernance d'OMERS qui devra s'accomplir au cours de l'année qui vient.

La SP continuera de collaborer avec la SAO à l'affermissement des régimes d'OMERS par le biais de consultations et de mesures conjointes afin de ramener le régime à son entière capitalisation. Comme toujours, notre objectif est de collaborer dans le but d'offrir à nos participants et employeurs un régime abordable et durable.

J'aimerais remercier les coprésidents et les membres du conseil pour l'appui indéfectible qu'ils nous ont témoigné au cours de l'exercice écoulé, de même que notre personnel pour le travail colossal qu'il accomplit. Je suis très honorée de faire partie de l'équipe de direction de la SP et il me tarde de travailler de concert avec la SP et la SAO pour passer au travers de ces temps difficiles.

La chef de la direction,



Deb Preston

BILAN DE L'EXERCICE

Plusieurs facteurs expliquent le déficit de capitalisation qui a fait l'objet de nos priorités en 2011.

Ce déficit est en large part attribuable aux pertes subies en 2008, mais les pertes occasionnées par la modification des hypothèses actuarielles et par le vieillissement de la population ont également eu un impact. Nous nous attendons à ce que l'effet sur l'état de capitalisation du régime principal dure jusqu'à la fin de 2012, alors que les pertes subies en 2008 finiront de s'éponger.

Au 31 décembre 2011, l'élément à prestations déterminées du régime principal possédait un actif net de 54,9 milliards de dollars disponible pour les prestations et le déficit de capitalisation actuel après lissage actuariel se chiffre à 7,3 milliards de dollars. Sur la base de l'actif actuariel net à la fin de l'exercice, le régime est capitalisé à environ 89 pour cent – ce qui signifie qu'il possède des actifs de 89 \$ pour chaque 100 \$ de ses obligations à long terme à l'égard des prestations de retraite.

Nous avons commencé la mise en œuvre de notre stratégie pluriannuelle destinée à solutionner le déficit, qui a été adoptée en 2010 par le conseil de la SP. Cette stratégie consiste à augmenter de 2,9 pour cent en moyenne sur trois ans, à partir du 1^{er} janvier 2011, les cotisations des employeurs et des participants, et à modifier la troisième année les prestations de certains participants.

La SP a approuvé en 2011 la deuxième augmentation des cotisations proposée par cette stratégie, ce qui a touché les cotisations qui seront versées en 2012. La SP s'est également engagée à revoir la manière dont seront désormais réparties les cotisations et elle fixera les taux de cotisation pour 2013 dans le cadre de son cycle décisionnel annuel.

À partir de 2013, nous modifierons la manière dont seront calculées les rentes versées aux participants qui quitteront leur emploi avant d'être admissibles à une retraite anticipée – avant 55 ans pour les participants dont l'âge de retraite normale est 65 ans et avant 50 ans pour les participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans. Ces modifications toucheront seulement les états de service accumulés après 2012. Ces participants au régime ne seront plus admissibles à une protection pré-retraite contre l'inflation et leur retraite anticipée ne sera plus subventionnée. Ces modifications réduiront le passif à long terme du régime.

Cela ne modifiera aucunement le droit aux prestations des retraités et survivants actuels, ni des participants qui continueront d'adhérer au régime jusqu'à ce qu'ils soient admissibles à une retraite anticipée.

La SP a également modifié en 2011 le mode de capitalisation de la convention de retraite d'OMERS. Le régime principal et la CR sont des régimes distincts qui disposent de caisses distinctes. Alors que le régime principal jouit d'un traitement favorable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CR est assujettie à un taux d'imposition distinct. La SP a adopté un changement qui donnera plus de souplesse à la capitalisation de la CR. Un examen annuel permettra de s'assurer qu'il existe des fonds suffisants pour éviter que la CR n'en manque pour une période d'au moins 20 ans après chaque examen. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le seuil de rémunération au-delà duquel les cotisations vont à la CR varie chaque année en fonction (dans une certaine mesure) des projections actuarielles. Cette variation équilibre la durabilité de la CR par rapport à l'inefficacité fiscale créée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

D'autres décisions en 2011 ont eu trait aux taux de cotisation du régime complémentaire et à l'évaluation actuarielle de 2010. En vertu du régime complémentaire, un employeur peut procurer sur négociation des prestations additionnelles aux policiers, pompiers et ambulanciers paramédicaux. Sur la base d'hypothèses révisées, nous avons établi de nouveaux taux de cotisation qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011. La SP a également convenu de déposer auprès de l'organisme de réglementation l'évaluation de 2010 du régime principal et du régime complémentaire, ce qui signifie que le prochain dépôt exigé sera celui de l'évaluation de décembre 2013.

Pour faire en sorte que les modalités des régimes de retraite soient à jour et faciles à consulter, il est bon de modifier et de reformuler régulièrement le texte des régimes. La dernière fois que le texte du régime principal d'OMERS a été modifié et reformulé remonte au 30 avril 2007. Depuis lors, la SP y a apporté un certain nombre de modifications. En mars 2011, la SP a approuvé pour les régimes de retraite d'OMERS des textes modifiés et reformulés qui consolident ces modifications et y ajoutent quelques modifications mineures permettant au régime principal de conserver son intégrité, assurant la conformité à la législation pertinente et apportant des éclaircissements. Des modifications correspondantes ont été apportées aux modalités du régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux.

Le texte modifié et reformulé du régime principal – qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 – comporte également une modification technique destinée à clarifier les modalités de distribution de l'actif administré par la Société d'administration d'OMERS dans le cas improbable d'une dissolution du régime principal.

Vous trouverez de plus amples détails sur les modifications ainsi que les textes mis à jour des régimes dans notre site Web à www.omerssc.com.

RÉSUMÉ

Au cours des années, un régime à prestations déterminées comme celui d'OMERS connaît en alternance des périodes de surplus et de déficit. Comme beaucoup d'autres régimes de retraite, le régime principal d'OMERS continue de ressentir les contrecoups de ses pertes boursières de 2008, de même que la volatilité actuelle des marchés boursiers.

Notre stratégie actuelle relative à la modification des cotisations et des prestations, de même que la stratégie de placement de la SAO, devraient permettre de redonner avec le temps une pleine capitalisation au régime principal.

Nous demeurons plus que jamais soucieux de conserver à vos régimes de retraite leur santé, leur vitalité et leur durabilité.

GOUVERNANCE DE LA SP

La *Loi sur OMERS* a créé la SP afin de remplir la fonction de promoteur du régime, ce qui confère aux employeurs et aux employés un droit de regard accru sur le régime de retraite.

La SP s'est engagée à respecter la longue tradition de gouvernance d'entreprise exemplaire d'OMERS en maintenant des normes élevées d'intégrité, de formation, de transparence et de communication dans l'exécution de ses responsabilités.

GOUVERNANCE

La SP s'efforce d'atteindre des normes de pratiques exemplaires dans la gouvernance d'entreprise. Pour réaliser cet objectif, la SP a élaboré des politiques et des pratiques en collaboration avec des conseillers indépendants qui possèdent un savoir-faire et une expérience dans ce domaine. La structure de gouvernance englobe :

- les règlements administratifs et les politiques internes qui appuient notre engagement envers une norme de pratiques exemplaires;
- un programme de formation pour les membres dans les domaines de la gouvernance, de l'administration des retraites, des stratégies de prestations et du perfectionnement des fiduciaires des régimes de retraite, dans le contexte des régimes de retraite d'OMERS;
- un protocole de révision des politiques de gouvernance de la SP et des procédés pouvant assurer l'efficacité continue de ses pratiques;
- des réunions régulières avec les participants au régime d'OMERS et les autres parties prenantes, ainsi que des communications imprimées et électroniques en temps voulu, de concert avec la SAO, permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants, des mises à jour régulières du site Web et l'affichage régulier des règlements administratifs, de leurs modifications et de renseignements permettant de proposer des modifications de la structure du régime.

La SP a également élaboré et publié en 2011 le document intitulé « SC Governance, Mandates and Responsibilities ». Ce document consolide et articule la structure de la gouvernance de la SP, de même que le mandat et les responsabilités du conseil, de ses comités, de chacun des membres du conseil, des coprésidents, des présidents des comités et du chef de la direction.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Les principales responsabilités de la SP sont les suivantes :

- prendre des décisions relatives à la structure des régimes de retraite d'OMERS, particulièrement en ce qui a trait aux cotisations et aux prestations;
- déterminer s'il est nécessaire de constituer une réserve;
- décider s'il est opportun de devancer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle fixée par la *Loi sur les régimes de retraite*;
- déterminer la composition, la rémunération et le remboursement des dépenses du conseil de la SP et de celui de la SAO;
- nommer les membres du conseil de la SAO;
- nommer l'auditeur de la SP, ses conseillers juridiques et actuariels ainsi que son chef de la direction;
- approuver le budget de la société et ses états financiers vérifiés.

Les membres de la SP ont envers la société une obligation fiduciaire et doivent agir dans le meilleur intérêt de la SP.

La SP est d'avis que :

Le meilleur intérêt de la Société de promotion comprend des pratiques de gouvernance et de prise de décision qui privilégient la santé et la viabilité à long terme des régimes de retraite à promoteurs conjoints d'OMERS en tenant compte des intérêts des intervenants et des circonstances.

COMPOSITION DU CONSEIL

La composition du conseil a été établie en vertu de la loi et confirmée par le règlement administratif n° 4 de la SP. Elle repose sur une formule équilibrée représentative des participants au régime. Un examen de la composition de la SP a été effectué pour la dernière fois en 2009 pour garantir la représentation la plus équitable des participants aux régimes de retraite d'OMERS.

La SP possède un conseil représentatif composé de sept représentants des participants au régime et de sept représentants des employeurs. Les membres sont nommés par leurs organismes promoteurs respectifs (comme le précise le règlement administratif n° 4) pour un mandat de trois ans. Les mandats sont échelonnés afin d'assurer la permanence et l'efficacité du conseil.

Représentants des employeurs

- Association des Municipalités de l'Ontario (AMO) – deux membres
- Cité de Toronto – un membre
- Conseils scolaires, alternant entre conseils publics et conseils catholiques – un membre
- Association ontarienne des commissions de services policiers – un membre
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance – un membre
- Electricity Distributors Association (Ontario) – un membre

Représentants des participants au régime

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP Ontario) – un membre
- Sections locales 79 et 416 du Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) en alternance – un membre
- Association des policiers de l'Ontario – un membre
- Ontario Professional Fire Fighters Association – un membre
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – un membre
- Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario – un membre
- Représentant des retraités – nommé à partir des membres de la Municipal Retirees Organization Ontario, de la Police Pensioners Association of Ontario, des Police Retirees of Ontario et des Retired Professional Fire Fighters of Ontario – un membre

Le conseil est dirigé par deux coprésidents, l'un nommé par les représentants des participants au régime et l'autre par les représentants des employeurs. Le conseil de la SP comporte au total 18 voix. Le nombre de voix est partagé à égalité entre les représentants des employeurs et ceux des participants au régime, selon un système de vote pondéré.

Conformément à ses règlements administratifs, la SP procédera en 2012 à un nouvel examen de la composition du conseil. Plusieurs intervenants en ont profité pour émettre des suggestions que la SP prendra en considération dans le cadre de cet examen.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES DE LA SP

Rémunération

La rémunération des membres de la SP comprend des honoraires annuels ainsi que des jetons de présence aux réunions et aux comités de la SP, et à d'autres réunions ou événements, tels la séance de planification annuelle de la SP et les séances d'information des parties prenantes au printemps et à l'automne.

La rémunération peut être versée directement au membre ou à son organisme d'affiliation.

La rémunération des membres de la SP a été passée en revue en 2011, mais aucun changement n'a été apporté à la structure de juin 2009, qui est la suivante :

	Honoraires annuels	Jeton de présence*
Coprésidents	70 000 \$	-
Présidents des comités	17 800 \$	750 \$
Tous les autres membres	12 800 \$	750 \$

* le nombre maximum de réunions admissibles est de 24 et un seul jeton par jour est disponible.

Remboursement des frais

Les membres de la SP ont droit au remboursement des frais raisonnables et nécessaires engagés relativement à l'accomplissement des activités de la SP.

Les membres de la SP ont droit au remboursement de leurs déplacements, frais de scolarité et autres dépenses engagées pour participer à des conférences sur les retraites et la gouvernance ou à d'autres programmes de formation. Le règlement administratif n° 6 énonce les détails de la rémunération.

COMITÉS DU CONSEIL

La SP dispose de quatre comités permanents pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités. De plus, la SP et la SAO ont créé un conseil mixte chargé de traiter les questions relevant de leurs deux conseils.

Comité d'information sur la structure du régime (CISR)

Le comité d'information sur la structure du régime s'intéresse aux questions touchant la structure des régimes de retraite d'OMERS, en particulier :

- coordonne et facilite la cueillette et l'analyse des renseignements
- prévoit le renvoi de certaines questions auprès du personnel de la SAO et des conseillers juridiques, actuariels ou autres embauchés par la SP.

Comité de rémunération des ressources humaines (CRRH)

Le comité de rémunération des ressources humaines a pour tâche de :

- la dotation et la gestion de la relève;
- créer des programmes de formation et d'orientation à l'usage des membres de la société;
- déterminer la structure de la rémunération du personnel de la société, y compris les avantages sociaux;
- adopter des politiques relatives au remboursement des frais du personnel de la société;
- adopter des politiques relatives à la rémunération et au remboursement des frais des membres du conseil de la SP et de ceux du conseil de la SAO;
- évaluer le rendement du chef de la direction.

Comité de la gouvernance d'entreprise (CGE)

Le comité de la gouvernance d'entreprise vient en aide aux membres de la SP pour :

- créer et mettre en œuvre des pratiques, des lignes directrices et des références appropriées de gouvernance d'entreprise à l'intention de la société;
- établir les règlements administratifs de la société.

Comité de vérification

Le comité de vérification vient en aide aux membres du conseil dans leur tâche de coordination et de surveillance de :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la société;
- la conformité de la société aux exigences légales et réglementaires relatives à la divulgation la présentation de l'information financière;
- l'adéquation des contrôles et procédés comptables internes de la société;
- les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur indépendant de la société.

Conseil mixte de la SAO/SP

Le conseil mixte de la SAO/SP comporte un nombre égal de membres du conseil de la SP et de celui de la SAO. Il a pour tâche d'aborder les questions intéressant à la fois ces deux conseils relativement à la surveillance et la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Le conseil a tenu 12 réunions régulières et 23 réunions des comités permanents, ainsi que six réunions du conseil mixte; 11 autres réunions d'information et de planification ont eu lieu, auxquelles les membres ont assisté à leur entière discrétion et dans la mesure où leurs obligations le leur permettaient. Le taux d'assiduité a été de 96 pour cent en 2011, contre 97 pour cent en 2010.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SP

pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2011		2010	
	Rémunération ⁹⁾	Frais ¹⁰⁾	Rémunération ⁹⁾	Frais ¹⁰⁾
Marianne Love (Coprésidente)	70 000 \$	21 530 \$	70 000 \$	19 720 \$
Brian O'Keefe (Coprésident)	70 000	10 098	70 000	14 134
Wm. (Joe) Aitchison ⁱⁱⁱ⁾	35 800	7 222	35 800	9 717
Paul Bailey ^{iv)}	30 800	9 625	13 150	10 393
Diana Clarke ^{v)}	24 167	4 755	-	-
Mark Ferguson ^{iv)}	30 800	2 342	14 650	2 349
John Fleming ⁱⁱⁱ⁾	35 800	7 077	35 800	10 942
Jack Jones	30 800	23 527	30 800	25 194
Charlie Macaluso	30 050	2 328	30 050	2 754
Wayne McNally ^{iv)}	30 050	8 202	13 900	4 385
Bruce Miller ⁱⁱⁱ⁾	35 550	19 562	35 800	12 109
Marnie Niemi Hood ^{vi)}	3 633	-	29 300	3 890
Garth Pierce ⁱⁱⁱ⁾	33 550	9 854	31 300	12 745
Frank Ramagnano	30 800	13 373	30 800	14 775
Bruce Stewart	30 800	3 858	29 300	3 036
Anciens membres du conseil ^{vii)}	-	-	49 450	11 244
Autres frais ^{viii)}	-	43 599	-	51 123
Total	522 600 \$	186 952 \$	520 100 \$	208 510 \$

- i) La rémunération est fixée par le règlement administratif n° 6. Depuis le 1^{er} juillet 2009, les membres du conseil reçoivent des honoraires annuels auxquels s'ajoutent des jetons de présence aux réunions dont le nombre est plafonné.
- ii) Les indemnités de dépenses couvrent les frais professionnels habituels, y compris les indemnités de formation, de participation à des congrès et de communications couvrant des frais engagés pour le compte de la SP.
- iii) Présidents des comités :
 Joe Aitchison – CGE – Comité de la gouvernance d'entreprise
 John Fleming – CISR – Comité d'information sur la structure du régime
 Bruce Miller – CRRH – Comité de rémunération des ressources humaines
 Garth Pierce – Comité d'audit
- iv) Mandat commencé le 1^{er} juillet 2010.
- v) Mandat commencé le 1^{er} mars 2011.
- vi) Mandat terminé le 28 février 2011.
- vii) Mandat terminé le 30 juin 2010.
- viii) Les autres frais comprennent les indemnités d'assistance aux réunions de groupe qui ne sont pas réparties individuellement.

2011 RÉUNIONS DU CONSEIL/DES COMITÉS

Membre du conseil	Conseil (12)		CISR (6)		CRRH (8)		CGE (5)		Audit (4)		Conseil mixte (6)		Autres (11) ⁹		Total (52)	
	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	Discrétionnaire	A assisté à	Total	%
Marianne Love (Coprésidente) ⁱⁱ⁾	12	12	6	6	8	8	4	5	-	-	6	6	11	47	48	98
Brian O'Keefe (Coprésident) ⁱⁱ⁾	12	12	6	6	8	8	5	5	-	-	6	6	11	48	48	100
Wm. (Joe) Aitchison	10	12	-	-	8	8	5	5	-	-	-	-	7	30	32	94
Paul Bailey	12	12	-	-	8	8	-	-	4	4	-	-	10	34	34	100
Diana Clarke ⁱⁱⁱ⁾	10	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	21	21	100
Mark Ferguson	11	12	5	6	-	-	-	-	2	4	-	-	10	28	32	88
John Fleming	11	12	6	6	-	-	-	-	-	-	6	6	10	33	34	97
Jack Jones	12	12	6	6	-	-	5	5	-	-	-	-	10	33	33	100
Charlie Macaluso	9	12	6	6	-	-	3	5	-	-	-	-	7	25	30	83
Wayne McNally	11	12	-	-	8	8	-	-	4	4	-	-	9	32	33	97
Bruce Miller	12	12	1	1	8	8	-	-	-	-	6	6	10	37	37	100
Marnie Niemi Hood ^{iv)}	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	3	67
Garth Pierce	12	12	-	-	-	-	-	-	4	4	-	-	10	26	26	100
Frank Ramagnano	11	12	6	6	-	-	5	5	-	-	-	-	10	32	33	97
Bruce Stewart	11	12	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	10	27	28	96
Total	93 %		98 %		100 %		90 %		88 %		100 %		96 %			

i) « Autres » comprend : Les réunions des intervenants, les séances de formation/d'information, l'orientation obligatoire des nouveaux membres ainsi qu'une retraite de planification à laquelle les membres ont assisté à leur discrétion, leurs obligations le permettant.

ii) Les coprésidents sont d'office membres de tous les comités, à l'exception du comité d'audit.

iii) Mandat commencé le 1^{er} mars 2011

iv) Mandat terminé le 28 février 2011

Remarque : Le nombre « total » de réunions peut varier pour un membre en fonction de la date du début/de la fin de son mandat.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION



Marianne Love, coprésidente
Représentante des employeurs pour l'Association des municipalités de l'Ontario



Brian O'Keefe, coprésident
Représentant des participants au régime pour le SCFP de l'Ontario



Wm. (Joe) Aitchison
Représentant des employeurs pour l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance



Paul Bailey
Représentant des participants au régime pour le groupe des retraités



Diana Clarke
Représentante des participants au régime pour le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario



Mark Ferguson
Représentant des participants au régime pour la section locale 416 du SCFP



John Fleming
Représentant des employeurs pour la Cité de Toronto



Jack Jones
Représentant des participants au régime pour la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario



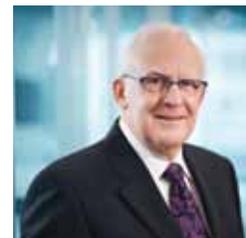
Charlie Macaluso
Représentant des employeurs pour l'Electricity Distributors Association



Wayne McNally
Représentant des participants au régime pour l'Ontario Catholic School Trustees' Association



Bruce Miller
Représentant des participants au régime pour l'Association des policiers de l'Ontario



Garth Pierce
Représentant des employeurs pour l'Association ontarienne des commissions de services policiers



Frank Ramagnano
Représentant des participants au régime pour l'Ontario Professional Fire Fighters Association



Bruce Stewart
Représentant des employeurs pour l'Association des municipalités de l'Ontario

AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'OMERS RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de promotion d'OMERS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, et le compte de résultat, l'état des résultats d'exploitation et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN CE QUI A TRAIT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des éléments du contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2011 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Markham (Ontario)
Le 21 février 2012

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

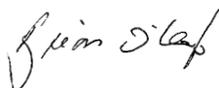
Au 31 décembre	2011	2010
Actif		
Espèces et quasi-espèces	1 979 324 \$	1 866 949 \$
Montant à recevoir de la SAO	594 738	808 490
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	6 272	7 899
	2 580 334 \$	2 683 338 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	137 336 \$	249 885 \$
Actif net		
Excédent (déficit) du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation		
Solde au début de l'exercice	2 433 453	2 437 851
Exercice courant	9 545	(4 398)
Solde à la fin de l'exercice	2 442 998	2 433 453
	2 580 334 \$	2 683 338 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil de la Société de promotion d'OMERS



Marianne Love
Coprésidente



Brian O'Keefe
Coprésident



Wayne McNally
Président du comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2011	2010
Revenu		
Remboursement des frais de la SAO	1 941 961 \$	2 012 958 \$
Intérêts créditeurs	16 042	7 512
	1 958 003	2 020 470
Frais		
Personnel contractuel et administratif, y compris les charges sociales et les avantages sociaux	688 702	712 029
Juridiques	181 333	266 874
D'audit	5 605	4 123
Actuariels	68 679	78 264
Conseillers professionnels et autres frais administratifs (note 3)	203 512	147 137
Assurance	77 638	77 638
Rémunération du conseil, y compris les charges sociales et les avantages sociaux (note 4)	536 037	530 293
Frais du conseil	186 952	208 510
	1 948 458	2 024 868
Excédent (déficit) du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation	9 545 \$	(4 398) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés le 31 décembre	2011	2010
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) du revenu par rapport aux frais	9 545 \$	(4 398) \$
Évolution du fonds de roulement hors encaisse		
Montant à recevoir de la SAO	213 752	(220 096)
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	1 627	(7 899)
Créditeurs et frais à payer	(112 549)	21 859
Augmentation (diminution) de l'encaisse	112 375	(210 534)
Encaisse au début de l'exercice	1 866 949	2 077 483
Encaisse à la fin de l'exercice	1 979 324 \$	1 866 949 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs	16 042 \$	7 512 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2011

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES PROMUS PAR LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'OMERS

La Société de promotion (la « SP ») d'OMERS est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS sont administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux (le « régime complémentaire »). La SP est chargée de prendre les décisions concernant la structure du régime, de la CR et du régime complémentaire, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisation et de déposer l'évaluation actuarielle conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*.

NOTE 2

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la SP en tant qu'entité publiante distincte des employeurs, des participants au régime et de la SAO.

Constatation du revenu des subventions du gouvernement et actif net

Au cours des exercices précédents, la SP a reçu du ministère des Affaires municipales et du Logement du gouvernement de l'Ontario (le « ministère ») des subventions pour exploitation. Ces montants à recevoir sont constatés à titre de revenu pour l'exercice si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si la trésorerie est raisonnablement assurée. L'entente de capitalisation initiale avec le ministère, instaurée en 2007, stipulait que toute partie des fonds de subvention qui n'ont pas été utilisés ou qui n'ont pas été comptabilisés par la SP à la date d'expiration de l'entente, le 31 mars 2009, appartient au ministère.

En juillet 2008, par suite de l'établissement d'un protocole conjoint entre la SP et la SAO, et de son acceptation par celles-ci, pour le remboursement par la SAO des frais de la SP et une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario qui a confirmé que la SAO est autorisée à rembourser la SP en conformité avec les catégories décrites dans le protocole, le ministère a convenu de modifier son entente initiale avec la SP. L'entente modifiée autorise la SP à utiliser le solde de la capitalisation provinciale pendant une période maximale de cinq ans (jusqu'au 31 mars 2014), afin de défrayer les coûts de la SP qui, en vertu du protocole, ne peuvent être remboursés par la SAO. L'actif net comprend les fonds de subvention reçus du gouvernement, nets des dépenses non remboursées par la SAO, plus les intérêts créditeurs. Les intérêts créditeurs provenant de l'exploitation sont constatés au revenu au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Impôt sur le revenu

La société n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, du revenu et des charges, et des montants connexes. Ces estimations portent en particulier sur la créance de la SAO, les comptes créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Quasi-espèces

Les quasi-espèces sont des bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas 180 jours, qui sont facilement convertibles en espèces pour un montant connu et qui représentent un risque négligeable de dévaluation.

NOTE 3

CONSEILLERS PROFESSIONNELS ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais au titre des conseillers professionnels et les autres frais administratifs comprennent principalement les honoraires professionnels des divers conseillers en informatique et en matière de gouvernance, les frais de formation et les autres frais administratifs.

NOTE 4

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DU CONSEIL

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif n° 6 de la SP.

NOTE 5

INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse et les quasi-espèces, le montant à recevoir de la SAO et les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces éléments se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'encaisse de la SP est détenue dans une grande institution financière et les quasi-espèces sont toutes constituées par des bons du Trésor de l'Ontario. Le montant à recevoir de la SAO est exigible d'une société ayant une notation « AAA » et, de ce fait, le risque lié au crédit est pratiquement nul.



OMERS
1, avenue University
Bureau 400
Toronto (Ontario) M5J 2P1
Tél. : 416.814.6565
Sans frais : 1.800.387.0813
Courriel : board@omerssc.com

**Pour plus de renseignements,
consultez notre site Web à
www.omerssc.com**

OMERS

Sponsors Corporation